

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**12 millions**

de jours de bénévolat  
sont consacrés, chaque année,  
par les chasseurs, à la nature  
et à autrui

## SOMMAIRE

- 03. Entretien avec Willy Schraen, Président de la FNC
- 06. Le Bureau et le Conseil d'administration de la FNC
- 08. Les permanents de la FNC
- 10. Les temps forts de l'année 2025
- 12. Les chiffres clés de la FNC 2025

## 01

## Défendre la chasse

- 14. Manifestation : les chasseurs mobilisés dans toutes les communes de France
- 15. Tribune de Willy Schraen : la chasse et la ruralité sont bien vivantes
- 16. Sécurité : la saison 2024-2025 en demi-teinte
- 17. Permis de chasser : une nouvelle application interactive bientôt lancée
- 19. Chasses traditionnelles : des raisons objectives d'espérer
- 21. ESOD : pas de grand soir devant le conseil d'État
- 24. Régulation : l'ASPAS mise en échec devant le conseil d'État
- 26. Influence : le comité Guillaume Tell passe à l'offensive

## 02

## Promouvoir la biodiversité

- 29. Petit gibier : premier séminaire national pour relancer la petite faune de plaine
- 31. Écocontribution : 6<sup>e</sup> année du dispositif avec 178 nouveaux projets
- 33. Écocontribution : le dispositif franchit le cap du 1 000<sup>e</sup> projet
- 34. Sensibilis'haie : un intérêt grandissant des collectivités
- 35. Agrifaune : lancement du nouveau groupe technique « haies »
- 36. Label Territoires de faune sauvage : un réseau européen mobilisé pour la biodiversité
- 37. Lignes électriques : la FNC renouvelle son partenariat avec RTE
- 38. Sinac : la gestion naturaliste menée par les chasseurs
- 39. J'aime la Nature Propre : un rendez-vous devenu incontournable
- 40. Ekolien : le site ludo-éducatif nature qui séduit
- 41. Sciences : 2025, l'année de la relance de la gestion adaptative
- 44. Gestion adaptative : les projets scientifiques portés par la FNC

## 03

## Communiquer et soutenir le monde de la chasse

- 47. Conférence de Willy Schraen : « Il y a les faiseurs comme les chasseurs et les diseurs »
- 48. Communication : une stratégie décomplexée au service de « ceux qui agissent »
- 52. Guichet unique : un outil encore plus performant

## 04

## Être un acteur de la société

- 55. Gibiers de France : une nouvelle marque-label pour oser le gibier !
- 56. Venaison : un « trésor » nutritionnel confirmé par le professeur de médecine Ducluzeau
- 58. Venaison : commercialisation, un bilan de l'expérimentation en préparation
- 60. Sérothèque fédérale nationale : de précieux sérums pour une nouvelle étude
- 61. Sanitaire : savoir pour agir = agir !
- 62. Maladie d'aujeszky : vers un partenariat avec l'ordre national des vétérinaires
- 63. Maladies à vecteurs : FCO \*, MHE \*, DNC \*... le service vétérinaire de la FNC mobilisé
- 65. Influenza aviaire : radioscopie planétaire d'une pandémie
- 66. Grands prédateurs : de la cohabitation à la coexistence
- 69. Dégâts de gibier : vers une réforme durable du système d'indemnisation
- 71. Dégâts de gibier : la télédéclaration, un atout majeur
- 72. Forêt : la FNC, partenaire centrale des politiques forestières

## INTERVIEW

## « LA CHASSE DOIT RESTER UN ESPACE DE LIBERTÉ ET DE RESPONSABILITÉ »



**Willy Schraen**  
Président de la Fédération nationale des chasseurs

**Dans un contexte politique instable, marqué par une pression idéologique croissante et par une fracture persistante entre la France urbaine et la France rurale, la chasse française a traversé l'année 2025 sans renoncer à ses principes. Bien au contraire**

### Quel regard portez-vous sur l'année 2025 ?

L'année 2025 restera comme une année charnière, à la fois exigeante, difficile et profondément symbolique pour le monde de la chasse.

Exigeante, parce que nous avons dû faire face à une accumulation d'attaques législatives, fiscales, juridiques et idéologiques d'une intensité rarement atteinte. Le monde cynégétique a souvent servi de cible facile dans un climat politique instable, où la simplification des débats et la recherche de boucs émissaires sont aujourd'hui la règle dans les médias. Le chasseur a été présenté comme un problème, voire comme un symbole à combattre, alors même qu'il agit quotidiennement pour l'équilibre des territoires.

### 2025 EST AUSSI, ET SURTOUT, UNE ANNÉE DE VICTOIRES MAJEURES

La décision rendue par le Conseil d'État en octobre, validant le cadre réglementaire de la chasse d'espèces d'oiseaux migrateurs, constitue un tournant historique. Elle est l'aboutissement de plusieurs années de travail rigoureux, mené par la Fédération nationale des chasseurs, en lien étroit avec les fédérations départementales, les scientifiques et les services de l'État. Cette décision dépasse le seul champ juridique. Elle est profondément symbolique et politique. Elle reconnaît la solidité scientifique de notre démarche,

la cohérence de notre modèle et la sincérité de notre engagement en faveur de la biodiversité. C'est, très clairement, la victoire du terrain contre l'idéologie, du travail concret contre la caricature.

### Cette décision marque-t-elle un changement de regard sur la chasse française ?

Oui, indéniablement, et c'est sans doute l'un des enseignements majeurs de cette année.

Pendant trop longtemps, la chasse a été présentée comme une menace pour la biodiversité. C'est le mantra des anti-chasse qui répètent ces bêtises en boucle... Le juge administratif a reconnu ce que nous affirmons depuis des années : la chasse française est aujourd'hui un acteur responsable de la gestion du vivant. Grâce à la mise en place des Prélèvements maximums autorisés (PMA), qui sont déclarés en temps réel via l'application ChassAdapt et à l'exploitation rigoureuse des données issues du terrain, nous avons démontré que la chasse pouvait être à la fois populaire, durable et exemplaire. Ces outils ont permis d'objectiver le débat, de sortir de l'affrontement idéologique. Cette victoire sur ce dossier des migrateurs, crédibilise notre parole, renforce notre légitimité dans le débat public et permet d'aborder l'avenir avec davantage de sérénité.

Ne passons pas sous silence ce retour à la chasse d'une espèce gibier, de la tourterelle des bois, car c'est la première

fois que nous brisons un moratoire grâce à nos données scientifiques et, bien sûr, grâce à la gestion adaptative que nous avons été les premiers à imaginer, dès 2016, en Europe !

La chasse française n'est plus uniquement dans une posture défensive : elle est désormais identifiée comme une partie de la solution.

### La gestion adaptative est devenue un pilier de votre stratégie. Pourquoi ?

Parce que la gestion adaptative repose sur un principe fondamental : décider sur la base de données objectives, et non sur des postures idéologiques ou des intuitions politiques.

Avec ChassAdapt, nous disposons aujourd'hui d'un outil unique en Europe.

Chaque prélèvement est déclaré, documenté et intégré dans des bases de données scientifiques exploitables. Cela permet d'ajuster en permanence les pratiques de chasse en fonction de l'état réel des populations animales, espèce par espèce, territoire par territoire.

C'est une véritable révolution pour le monde cynégétique. Elle prouve que la chasse n'a rien d'archaïque. Elle s'appuie sur le numérique, sur la science, sur la transparence. Elle accepte l'évaluation, le contrôle et l'adaptation continue.

### LA CHASSE AVANCE PAR CONVICTION ET PAR RESPONSABILITÉ

### La réforme du système d'indemnisation des dégâts de gibier reste un dossier central. Pourquoi est-elle devenue indispensable ?

Parce que le système actuel est à bout de souffle.

Voté en 1968, le dispositif d'indemnisation des dégâts de gibier ne correspond plus aux réalités agricoles, économiques et écologiques actuelles. Chaque année, les chasseurs financent entre 90 millions d'euros et 100 millions d'euros d'indemnisations agricoles. Pourtant, nous avons pris nos responsabilités. Les surfaces de dégâts ont diminué de 18,6 % en 2024 et nous visons désormais une réduction supérieure à 20 %. Les prélèvements de sangliers ont atteint un niveau record, avec près de 900 000 animaux prélevés lors de la saison 2024-2025. Ces chiffres traduisent un effort colossal du monde de la chasse.

Mais cette efficacité ne peut masquer l'injustice structurelle du système. L'État comme les territoires doivent désormais prendre leur part. Il ne s'agit pas d'accorder un privilège aux chasseurs, mais de répondre à un enjeu national, qui touche directement nos agriculteurs et notre souveraineté alimentaire, comme la sécurité des Françaises et des Français qui sont en danger compte tenu des risques de collision avec des animaux sauvages sur les routes de France.

Aux idiots d'écolos qui nous expliquent que les chasseurs sont des éleveurs de sangliers, je réponds que c'est un problème qui touche tous les pays. Et honnêtement, il n'y a qu'en France qu'on fait des chasseurs des « vaches à lait » qui payent le droit de servir l'intérêt général !

Parce qu'il s'agit d'une question de justice sociale et territoriale.

En 2025, plusieurs projets de fiscalité punitive ont émergé : taxes sur les munitions, sur la venaison, sur la vénerie ou sur les voyages cynégétiques. Sous couvert d'écologie, ces mesures visaient en réalité à sanctionner le monde rural et à fragiliser une pratique déjà fortement encadrée.

Je refuse cette vision culpabilisatrice où le chasseur deviendrait un bouc émissaire facile. Les chasseurs contribuent déjà massivement à l'entretien

des territoires, à la gestion de la biodiversité et à l'économie locale. La chasse française, c'est plus de 37 000 emplois directs, des millions d'heures de bénévolat et un engagement quotidien sur le terrain. Nous ne sommes pas un problème fiscal. Nous sommes un atout pour la France.

### Ces débats révèlent aussi une fracture entre urbains et ruraux. Comment y répondre ?

Par la vérité, la pédagogie et l'exemplarité.

Les chasseurs n'ont rien à cacher. Ce sont des citoyens responsables, formés, engagés dans la gestion des équilibres naturels. La chasse repose sur la maîtrise, la connaissance et le respect du vivant.

Le chasseur respecte l'animal, dans la vie comme dans la mort. Cette éthique est au cœur de notre pratique. Nous devons continuer à expliquer, à dialoguer et à être présents dans l'espace médiatique. Si nous ne parlons pas, d'autres parleront à notre place, souvent en déformant la réalité. La pédagogie est devenue un enjeu stratégique majeur.

### La question du renouvellement des générations de chasseurs est souvent évoquée. Comment la chasse attire-t-elle de nouveaux pratiquants ?

C'est un enjeu absolument central pour l'avenir de la chasse française. Contrairement aux idées reçues, la chasse n'est pas une pratique en déclin. Un récent sondage IFOP commandé par la FNC montre que 10 % des Français se disent positivement curieux vis-à-vis de la chasse et que 7 % envisagent sérieusement de passer le permis. C'est beaucoup : près de 5 millions de personnes.

À la lumière de ce chiffre, on peut se dire que la chasse a de beaux jours devant elle !

Ces chiffres traduisent une attente réelle, y compris chez des publics non issus du monde rural. À nous de leur ouvrir la porte, sans renoncer à nos exigences.

La FNC a fait de l'accueil des nouveaux chasseurs une priorité stratégique. Cela passe par une formation exigeante, une

exigence de sécurité irréprochable et un accompagnement humain. Entrer dans la chasse, ce n'est pas seulement obtenir un permis, c'est rejoindre une communauté, un mode de vie et une responsabilité collective vis-à-vis de la nature et de ses autres usagers.

### Le lancement de la marque-label « Gibiers de France » marque un tournant. Quelle est son ambition ?

La marque-label « Gibiers de France », lancée en octobre 2025, est l'un des projets les plus structurants de la décennie.

Il répond à 3 objectifs majeurs : garantir la traçabilité, assurer une qualité sanitaire irréprochable et reconnaître l'engagement des chasseurs.

Pour la première fois, la venaison issue de la chasse française bénéficie d'un cadrage national clair, sécurisé et exigeant grâce à cette marque label certifiée par un organisme indépendant. Il s'agit d'une viande 100 % sauvage, 100 % française à très faible empreinte carbone.

### La question du petit gibier revient au cœur des priorités. Pourquoi ce choix stratégique ?

Parce que le petit gibier est à la fois un marqueur historique de la chasse populaire et un indicateur extrêmement sensible de l'état des territoires.

La situation est aujourd'hui pré-occupante et personne ne cherche à la minimiser. Perdrix grise, perdrix rouge, lapin de garenne et, dans une moindre mesure, lièvre connaissent une régression profonde, durable et généralisée. Ce déclin n'est ni conjoncturel ni localisé : il est structurel. Et il touche au cœur même de l'identité cynégétique de nombreux territoires.

C'est précisément pour cette raison que la Fédération nationale des chasseurs a décidé d'engager un changement de méthode et d'échelle. Le 2 décembre, nous avons organisé à Paris le premier séminaire national consacré à la relance du petit gibier. Plus de 150 représentants des fédérations départementales ont

répondu présent. Ce chiffre, à lui seul, dit l'ampleur de l'attente, mais aussi de l'inquiétude.

Nous avons clairement posé les termes du débat : il ne s'agit plus d'alerter, mais d'agir. Nos chasseurs nous le demandent, nos territoires en ont besoin et notre crédibilité collective en dépend. Une véritable stratégie nationale sur le petit gibier doit désormais voir le jour.

### Concrètement, sur quels leviers repose cette reconquête du petit gibier ?

Le premier levier est scientifique. Nous avons trop longtemps manqué de données robustes et partagées. C'est pourquoi la FNC a engagé un travail de fond sur la production et la structuration de données crédibles, qui constituent le socle de toute décision de gestion.

Le deuxième levier concerne l'organisation des réseaux. Beaucoup de réseaux historiques de suivi et de gestion du petit gibier se sont essouffés au fil des années. Certains ont été abandonnés, notamment par l'OFB, parfois sans concertation, dans un contexte où les espèces chassables ont trop souvent été reléguées au second plan.

Nous devons donc réactiver, moderniser et structurer ces réseaux. L'animation fédérale est ici un élément clé : c'est notre force, notre savoir-faire et notre proximité avec le terrain. Le dialogue doit être renforcé, les compétences mutualisées et les bonnes pratiques mieux partagées.

Enfin, il faut parler sans détour des moyens. La reconquête du petit gibier suppose

### LE DOSSIER DU LOUP ILLUSTRE LA NÉCESSITÉ DE SORTIR DES POSTURES DOGMATIQUES POUR REVENIR AU BON SENS

des investissements humains et financiers. J'ai été très clair lors de ce séminaire : la FNC est prête à accompagner financièrement les fédérations, à condition que nous construisions ensemble une stratégie collective, cohérente et orientée vers des résultats mesurables.

La relance du petit gibier est un chantier de long terme, exigeant et collectif. Mais il est aussi porteur d'espoir, notamment pour les jeunes chasseurs qui aspirent à une chasse diversifiée, enracinée dans les territoires et tournée vers l'avenir.

### La question du loup est également revenue au premier plan en 2025. Quelle est votre position sur l'évolution de son statut ?

Le loup est un sujet emblématique, souvent abordé de manière émotionnelle, mais qui mérite avant tout une approche rationnelle, fondée sur la réalité des territoires.

Le changement récent de son statut au niveau européen constitue une avancée importante. Il ne s'agit ni de nier la valeur patrimoniale de l'espèce ni de remettre en cause sa présence, mais de reconnaître que sa dynamique actuelle n'est plus celle d'une espèce menacée. Le loup s'est durablement réinstallé sur une grande partie du territoire national et sa progression pose désormais des difficultés très concrètes pour l'élevage et pour l'équilibre de certains milieux. Cette évolution du cadre européen ouvre enfin la possibilité d'une gestion plus pragmatique, adaptée aux réalités locales. Elle permet de sortir d'une logique de sanctuarisation idéologique pour aller vers une régulation responsable, encadrée et proportionnée. Là encore, il ne s'agit pas d'opposer protection de la biodiversité et activités humaines, mais de les concilier.

Pour la FNC, cette approche est cohérente avec ce que nous défendons sur l'ensemble des espèces.

### Les chasses traditionnelles sont régulièrement attaquées par des associations et contestées devant les juridictions nationales et européennes. Que répondez-vous à ceux qui demandent leur interdiction pure et simple ?

Ces pratiques, marginales en volume, strictement encadrées et historiquement ancrées dans nos territoires, sont instrumentalisées par des organisations qui ne connaissent ni le terrain, ni la réalité écologique, ni la vie rurale. On ne parle pas ici de biodiversité, mais bien d'un combat politique contre un mode de vie. Sur le plan des faits, les accusations ne tiennent pas. Les chasses traditionnelles concernent des prélèvements extrêmement faibles, sans incidence démontrée sur l'état de conservation des espèces. Enfin, je refuse que l'on oppose artifi-

ciellement protection de la nature et pratiques rurales. Les chasseurs sont parmi les premiers gestionnaires d'espaces naturels en France, ils financent, restaurent et surveillent des millions d'hectares de milieux. Balayer les chasses traditionnelles au nom d'une écologie hors-sol, dictée depuis des tribunaux déconnectés du terrain, c'est faire le choix de l'exclusion et du mépris des territoires. Nous continuerons à défendre ces pratiques avec détermination, parce qu'elles sont encadrées, culturellement légitimes et écologiquement soutenables.

### Peut-on dire que la chasse française change durablement d'image ?

Oui, progressivement, mais durablement. Changer d'image ne signifie pas renier nos traditions, mais les inscrire dans leur époque. La chasse française est aujourd'hui responsable et utile. La chasse n'a plus à s'excuser d'exister. Elle doit être respectée pour ce qu'elle est réellement.

### Quel message souhaitez-vous adresser aux chasseurs pour les années à venir ?

Un message de confiance et de fierté. La période est rude, parfois injuste, mais la chasse française a montré qu'elle savait tenir bon.

Notre mobilisation du 17 mai, dans le cadre de notre manifeste pour la chasse, en a été la preuve éclatante.

Grâce à la mobilisation des chasseurs, nos 11 revendications ont franchi les portes des mairies, bénéficié d'un fort écho médiatique et rappelé combien notre engagement est sérieux et légitime.

Cette action, d'une ampleur inédite, a montré que la France des territoires, de la ruralité et des traditions reste vivante, déterminée et fière.

Une fois encore, le monde de la chasse française a montré sa solidité, sa cohésion et son sens des responsabilités.

Nous devons rester unis et déterminés sans naïveté, mais avec des convictions assumées. La chasse française est populaire et moderne. Et tant que j'eserai président de la Fédération nationale des chasseurs, je défendrai ce modèle avec force. La chasse doit rester un espace de liberté et de responsabilité.

**NOTRE PASSION EST PORTEUSE D'AVENIR**

## LE BUREAU



Président  
**Willy Schraen**



Vice-Président  
**Gérard Aubret**



Vice-Président  
**Christophe Bouyer**



Vice-Président  
**André Douard**



Vice-Président  
**Patrick Massenet**



Vice-Président  
**Hubert-Louis Vuitton**



Secrétaire  
**Thierry Cabanes**



Secrétaire adjoint  
**Dominique Monfilliatre**



Trésorier avec délégation  
du Président  
**Pascal Secula**



Trésorier adjoint  
**Philippe Justeau**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



### Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Pierre  
Gaillard (03)  
Dominique  
Busson (63)



Régis  
Clappier (73)  
Alain  
Berlioz-Curlet (69)



Gérard  
Aubret (42)  
Danielle  
Chenavier (38)



Pascal  
Sécula (21)  
Olivier  
Lecas (89)



Jean-Maurice  
Boillon (25)  
Michel  
Dormoy (70)



André  
Douard (35)  
Yvon  
Méhauté (22)



Jean-Paul  
Moktar (28)  
Gérard  
Genichon (36)



### Centre-Val de Loire

Hubert-Louis  
Vuitton (41)  
Alain  
Machenin (45)



Jean-Baptiste  
Mari (28)  
Ange-Dominique  
Manenti (2A)



Jean-Pol  
Gambier (08)  
Claude  
Mercuzot (10)



Patrick  
Massenet (54)  
Jacky  
Desbrosse (51)



Frédéric  
Tissier (88)  
Frédéric  
Obry (67)



Willy  
Schraen (62)  
Joël  
Deswarte (59)



### Hauts-de-France

Yves  
Butel (80)  
Guy Harlé  
d'Ophove (60)



### Île-de-France

Philippe  
Waguët (FICIF)  
Benoît  
Chevron (77)



### Normandie

Jean-Christophe  
Aloé (14)  
Gérard  
Barnas (50)



### Nouvelle-Aquitaine

Dominique  
Monfilliatre (27)  
José  
Doméné-Guérin (76)



### Occitanie

Claire  
Thieriot (23)  
Robert  
Madupuy (19)



### Pays de la Loire

Christophe  
Bouyer (17)  
Bruno  
Meunier (16)



### PACA

Jean-Luc  
Dufau (40)  
Philippe  
Etcheveste (64)



### Outre-mer

Michel  
Cuau (86)  
Guy  
Talineau (79)



### Occitanie

Gilbert  
Bagnol (30)  
Jean-Luc  
Fernandez (09)



### Pays de la Loire

Jean-Pierre  
Authier (12)  
Jean-Bernard  
Portet (31)



### Occitanie

Thierry  
Cabanes (82)  
Michel  
Bouscary (46)



### Pays de la Loire

Philippe  
Justeau (49)  
Dany  
Rose (44)



### PACA

Jean-Pierre  
Caujolle (06)  
Laurent  
Faudon (83)



### Outre-mer

Patrick  
Beaudron (974)

### LÉGENDE

Membres titulaires du Conseil d'administration

Membres suppléants du Conseil d'administration

# 2025 LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

## 19 et 20 Mars

### Congrès de la FNC à Avignon

Le Congrès annuel, qui s'est déroulé à Avignon les 19 et 20 mars, représente un moment clé de gouvernance et de positionnement FNC. Résolument dans l'action et mobilisée, la FNC a organisé la riposte notamment face à Bruxelles « dont la seule motivation de vis-à-vis de nos pratiques est de détruire la chasse en écoeurant chaque jour un peu plus ses pratiquants », a souligné le président de la FNC. La motion de confiance que Willy Schraen a demandée à ce congrès a obtenu un score de 97 % de votes favorables à son maintien au poste de président de la FNC. « Ce vote m'honore et m'oblige », a-t-il conclu.



## ↑ 14, 15 et 16 Mars

### J'aime la Nature Propre

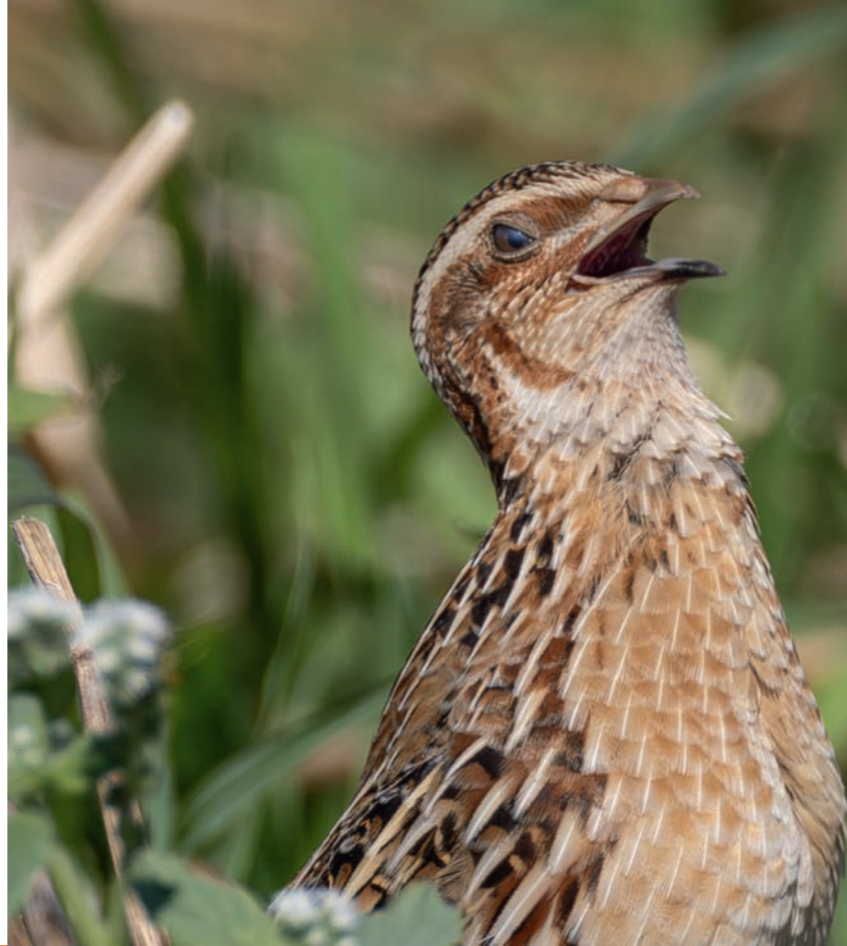
Beau succès pour l'opération « J'aime la nature propre » qui constitue un temps fort national de mobilisation en faveur de l'environnement avec près de 150 000 personnes mobilisées pour ramasser les déchets abandonnés pour cette édition. Près de 17 000 m<sup>3</sup> de déchets abandonnés dans la nature ont été ramassés à l'appel de la FNC, avec le soutien de l'OFB et de nombreux partenaires.



## 17 Mai

### Manifeste pour la chasse à destination des maires

La publication du Manifeste pour la chasse a donné lieu à une mobilisation inédite le 17 mai, auprès des maires qui ont répondu à l'appel des chasseurs. « A été clairement réaffirmée la détermination à défendre la chasse, qui est un art de vivre, et qui représente l'avenir dans nos sociétés déshumanisées et déconnectées de la nature ». Ce manifeste de 11 propositions a répondu à l'objectif de rappeler le rôle de la chasse dans la gestion des territoires, la régulation des espèces et la préservation des équilibres ruraux, tout en proposant des demandes concrètes aux élus.



## 16 Juillet

### Un CNCFS qui acte le retour du bon sens

Le CNCFS, qui s'est tenu le 16 juillet, a fait suite à l'attaque de la ministre du 16 juin avec 9 espèces en moratoire et réduction de dates de chasse. Ce CNCFS a concrétisé les dernières négociations menées sur la gestion adaptative et la chasse aux alouettes aux pantes et matoles. Différents textes ont été présentés. La gestion adaptative a été relancée avec un nouveau CEGA et un décret publié le 1<sup>er</sup> août. La reconduction pour un an des moratoires courlis cendré et barge à queue noire (1 an au lieu de 5) avec un arrêté publié le 1<sup>er</sup> août. L'arrêté encadrant la chasse de certaines espèces : anatidés et caille des blés sur propositions de la FNC, publié le 29 août. Arrêté autorisant la chasse adaptative de la tourterelle des bois, publié le 29 août.

## 7 Octobre

### Lancement de la marque-label « Gibiers de France »

À l'initiative de la FNC, la marque-label « Gibiers de France » a été lancée le 7 octobre devant plus de 30 journalistes. Elle se positionne comme la nouvelle référence pour la viande de gibier sauvage 100 % française. Auditée par Certipaq, cette marque-label garantit la traçabilité et la qualité du gibier français, du territoire à l'assiette. En favorisant les savoir-faire ruraux avec l'ambition de défendre notre souveraineté alimentaire, « Gibiers de France » met en lumière une viande aux multiples qualités nutritionnelles et gustatives, qui ouvre la voie à une cuisine inventive et responsable.



## ↑ 2 Octobre

### Le Conseil d'État valide la gestion durable des migrateurs

Le Conseil d'État valide les nouvelles modalités de gestion des oiseaux migrateurs. Le juge des référés a rejeté les recours introduits par les associations One Voice et LPO, qui demandaient la suspension de l'arrêté ministériel du 27 août 2025 encadrant la chasse de 9 espèces d'oiseaux migrateurs (cailles des blés, canards pilettes, canards siffleurs, canards souchets, fuligules milouins, fuligules morillons, grives mauvis, sarcelles d'été et sarcelles d'hiver). Le juge a estimé qu'il n'y avait aucune urgence à statuer. Il a ainsi validé le cadre strict fixé par le gouvernement, qui instaure pour la première fois des Prélèvements maximums autorisés (PMA) pour ces espèces et un suivi en temps réel via l'application « ChassAdapt ». Cette avancée prouve que la chasse française se place à l'avant-garde de la gestion durable des espèces migratrices.



## 13 Octobre

### Célébration du 1 000<sup>e</sup> projet écocontribution

La célébration du 1 000<sup>e</sup> projet écocontribution marque une étape symbolique forte, illustrant la pérennité et l'efficacité de ce dispositif. Elle a offert l'opportunité de valoriser l'engagement des acteurs locaux, les résultats obtenus et le rôle des chasseurs sur l'étang de Saint-Mars-la-Brière (72) qui a retrouvé sa fonctionnalité naturelle, sa biodiversité et sa richesse naturelle. Un projet qui illustre la force de la coopération pour la restauration des milieux, porté par la FDC de la Sarthe avec le Conseil départemental de la Sarthe, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), la Direction départementale des territoires (DDT) et le Syndicat de bassin, sans oublier la participation active d'élèves de la MFR (Maison familiale et rurale) de La Ferté-Bernard.



## ↑ 2 Décembre

### Premier séminaire de relance du petit gibier

Plus de 150 personnes des fédérations départementales de chasseurs sont montées à Paris, dans le cadre d'un séminaire national sur le petit gibier initié par la FNC, le 2 décembre. « Aujourd'hui, il s'agit de passer de l'alerte à l'action ; nos chasseurs nous le demandent, nos territoires en ont besoin et notre crédibilité en dépend. Une stratégie nationale sur le petit gibier doit voir le jour », a souligné Willy Schraen, le président de la FNC, en ouverture du séminaire national. L'enjeu de ce séminaire qui a été d'échanger sur les besoins réels des FDC a parfaitement rempli son rôle. « Il faut redonner espoir avec une volonté de résultat », a expliqué Willy Schraen. « Beaucoup de jeunes chasseurs veulent pouvoir pratiquer cette chasse dans l'avenir », a-t-il conclu.

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA FNC



Tik Tok   
**100 000**  
followers

ChassAdapt :   
**42 000**  
déclarations avec  
prises de photo



**7** piscines  
olympiques de  
déchets collectés

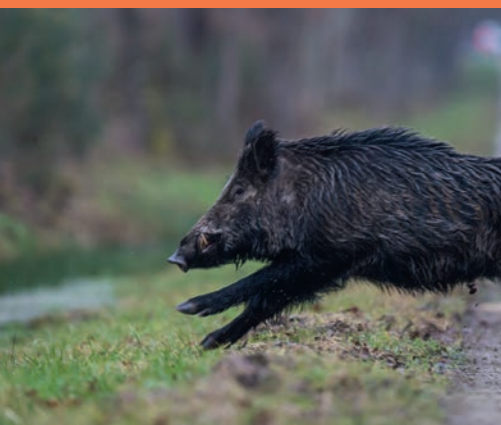


↑ Spot Tv :  
**39** millions  
de personnes  
touchées

Écocontribution :  
le cap du **1 000<sup>e</sup>**  
projet franchi

**155** Kg de venaison  
distribués en  
dégustation au salon  
de l'Agriculture

↑ Sensibilis'haie :  
**651** communes  
ont participé



← **881 372**  
sangliers prélevés  
en 2024/2025

Guichet unique :  
**536 000** chasseurs  
ont activé leur compte

Manifeste de la FNC :  
**11** propositions pour  
défendre la chasse

Dégâts de gibier :   
**28 %** de baisse  
des surfaces agricoles  
impactées



Formation décennale  
de sécurité :  
**54 %** des chasseurs  
actifs formés



## DÉFENDRE LA CHASSE

# 2024

## MANIFESTATION

# LES CHASSEURS MOBILISÉS DANS TOUTES LES COMMUNES DE FRANCE

**Le samedi 17 mai 2025, à 11h, les chasseurs, à l'appel de la FNC, ont été au rendez-vous devant leur mairie pour porter un manifeste aux maires avec 11 propositions essentielles pour l'avenir de chasse française.**

« Depuis quelques années, nous sommes l'objet d'attaques répétées des idéologues français et ceux de la Commission européenne. Ces attaques s'intensifient chaque jour un peu plus, et c'est dorénavant toute la chasse française qui est menacée, comme une bonne partie du monde rural », a expliqué Willy Schraen, président de la FNC.

## Une action coordonnée et pacifique

C'est pourquoi la FNC a décidé d'organiser la riposte en lançant un appel à la mobilisation, le samedi 17 mai, dans les communes de France, pour une action coordonnée et pacifique auprès des maires. Les chasseurs ont été invités à leur présenter un manifeste avec 11 propositions essentielles pour l'avenir de la chasse française.

Dans ce manifeste porteur d'espoir figurent des propositions claires et légitimes pour la chasse française. Parmi celles-ci : la reconnaissance de la chasse comme patrimoine culturel à l'UNESCO ; la

fin du financement des dégâts de gibier par les seuls chasseurs, ce qui met en péril la pérennité de ces indemnités ; le refus de l'interdiction du plomb sans alternative réaliste ; le maintien

de toutes les espèces chassables, et la suppression des moratoires sans fondement scientifique ; la défense des chasses traditionnelles, du piégeage, du déterrage ; la mise en place d'une police rurale de proximité, portée par les fédérations des chasseurs, au service des communes ; le soutien aux agriculteurs, aux éleveurs, au pastoralisme face à la pression du loup... Et, bien sûr, la liberté de chasser les week-ends, les vacances, les jours fériés, dans le cadre de la loi, en assurant une cohabitation sereine entre tous les usagers de la nature.

## Un maximum de mairies visitées

L'objectif de cette action a été de passer collectivement un message national porté par le manifeste, par le biais des maires, qui sont des élus de proximité. Pour la plupart, « ils nous connaissent, ils savent l'importance de notre réseau rural, et constatent l'action des chasseurs sur la biodiversité, et le lien social que nous représentons dans la France des territoires », a souligné le président de la FNC.

« Ce n'est pas le nombre de chasseurs mobilisés qui fera la force de cette mobilisation, mais le nombre de mairies ainsi visitées. Aucune d'entre elles ne doit être oubliée », a ajouté le président de la FNC.

Le *modus operandi* de cette mobilisation a été le suivant :

Le samedi 17 mai, à 11 heures précises, chaque chasseur ou délégation de chasseurs avait pour objectif de :

- se présenter devant la mairie de sa commune, se prendre en photo avec le manifeste en main,
- et la poster sur les réseaux sociaux, comme symbole de l'attachement des chasseurs à leur territoire et à leurs valeurs avec le #LaPassionDesTerritoires,
- après quoi, les maires étaient invités à prendre connaissance des revendications des chasseurs exprimées dans le manifeste, voire à le signer s'ils le souhaitaient. Si la mairie était fermée, les rendez-vous pouvaient être pris les jours précédents.

« L'objectif de cette mobilisation du 17 mai est de faire voir que nous sommes présents partout, et de faire comprendre que cet acharnement contre nous doit prendre fin pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre une ruralité heureuse », a conclu Willy Schraen, président de la FNC.

Le bureau de la FNC devant la mairie d'Issy-les-Moulineaux ↓



TRIBUNE  
WILLY SCHRAEN



## LA CHASSE ET LA RURALITÉ SONT BIEN VIVANTES

« Vous avez été très nombreux à répondre à l'appel que j'ai lancé avec le Conseil d'administration de la FNC, fiers et déterminés devant vos mairies, ce 17 mai, pour défendre notre manifeste et ses 11 revendications.

Cette journée est une réussite collective exceptionnelle. Je vous annonce qu'une grande majorité des mairies de France ont déjà été photographiées, avec une proportion écrasante de maires qui nous ont apporté leur soutien de façon naturelle et spontanée. En votre nom à tous, je remercie chaleureusement ces mairesses et maires de France, et leur exprime ma gratitude et ma sincère reconnaissance.

Par cette mobilisation inédite et massive, vous avez prouvé que les chasseurs, la France des territoires, des traditions, des identités culturelles et de la ruralité, est bien vivante !

Par votre engagement, nos 11 revendications ont franchi les portes des mairies et ont bénéficié d'un fort écho médiatique. Si les élus de terrain ont pris amicalement la mesure de notre détermination, il faut maintenant que les oreilles de l'Europe soient clairement à l'écoute de nos revendications.

Le message est très clair : nous ne voulons pas d'une Europe avec une France sans identité rurale et culturelle !

Face aux technocrates hors-sol de Bruxelles, déconnectés des réalités du terrain, vous avez opposé la force du bon sens et de l'attachement à nos territoires. Vous avez défendu haut et fort un manifeste clair, légitime et porteur d'espoir pour l'avenir de la chasse.

Le message est donc très clair : nous ne voulons pas d'une Europe avec une France sans identité rurale et culturelle !

Si ce harcèlement législatif, normatif et juridique ne cesse pas immédiatement, il est évident que nous ne resterons pas les bras croisés à attendre, résignés, la disparition programmée de pans entiers de nos modes de vie. Vous avez porté ces revendications avec dignité et fierté, en faisant de cette journée du 17 mai un symbole fort de notre engagement.

Merci à chacune et chacun d'entre vous ! Ensemble et unis, nous continuerons à faire entendre notre voix là où d'autres voudraient nous réduire au silence.

Le combat pour le respect de nos modes de vie rurale et de nos libertés individuelles continue, avec vous et tous ceux qui partagent nos valeurs ! Vive la chasse, vive la ruralité, vive la France des territoires ! »



### AUSSI, NOS DEMANDES SONT :

- 1 Reconnaissance d'intérêt général de la chasse française et inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.
- 2 Arrêt du paiement des dégâts de grand gibier aux cultures par les seuls chasseurs afin de sauver le système d'indemnisation pour les agriculteurs.
- 3 Refus de l'interdiction d'utilisation du plomb dans les munitions de chasse.
- 4 Suppression de tous les moratoires européens et maintien de toutes les espèces chassables.
- 5 Reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles afin de garantir leurs pratiques.
- 6 Animation d'une police de proximité rurale par les fédérations des chasseurs à disposition des communes.
- 7 Création d'un fonds dédié aux fédérations pour financer des actions de réaménagement environnemental comme les haies pour le petit gibier.
- 8 Permission aux chasseurs de chasser leur gibier sans contraintes réglementaires disproportionnées.
- 9 Réduction significative des populations de loup, afin de sauver le pastoralisme et les populations d'ongulés.
- 10 Retour à la liste complète des nuisibles dans tous les départements, et maintien partout du piégeage et du déterrage.
- 11 Liberté de continuer à chasser le week-end, les vacances et jours fériés.

## SÉCURITÉ

## UNE SAISON EN DEMI-TEINTE

L'Office français de la biodiversité (OFB) a décompté 11 accidents mortels, contre 6 les 2 saisons précédentes. Mais la chasse est deux fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans.

Cette saison de chasse, marquée par un rebond statistique des accidents mortels, ne remet pas en cause la tendance structurelle de fond : la chasse est aujourd'hui 2 fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans, avec une diminution des accidents de 54 % alors que le nombre de balles tirées notamment pour les chasses au grand gibier ne cesse d'augmenter. En effet sur l'ensemble des accidents, 63 % ont eu lieu lors de chasses au grand gibier en augmentation depuis quelques années.

### Des auto-accidents trop nombreux

Les 11 victimes étaient toutes des chasseurs. Il faut noter que 5 de ces accidents mortels sont des auto-accidents. Des erreurs de manipulations d'armes en dehors des consignes élémentaires de sécurité. Les fédérations des chasseurs ne cessent pourtant de répéter les consignes, manipulations, notamment lors de la remise à niveau décennale.

**SEULS 3,3 % DES AUTEURS D'ACCIDENTS DE CHASSE ÉTAIENT POSITIFS À L'ALCOOL**

3 accidents ont eu lieu lors de chasses « inhabituelles », mises en place de façon contrainte, à la demande de l'administration ou du monde agricole, pour aller prélever des animaux notamment en mai ou l'été. L'équipe de chasse s'est alors retrouvée à chasser selon un cadre inconnu.

### Priorité à la sécurité

Willy Schraen n'a cessé de marteler sur les réseaux sociaux à destination des chasseurs la priorité qui doit être donnée à la sécurité. C'est la préoccupation majeure des fédérations qui ne ménagent pas leurs efforts et leurs engagements.

L'année 2025 correspond à la mi-période des 10 ans à la suite de la mise en place de la formation de remise à niveau de sécurité qui est obligatoire pour tous les chasseurs. Fin 2025, 503 307, soit 54 % des chasseurs actifs étaient à jour avec cette remise à niveau. On observe toujours une forte mobilisation des chasseurs pour suivre ces formations avec attention et responsabilité.

**UNE DIMINUTION DES ACCIDENTS DE 54 % EN 20 ANS**



## Conseil d'État : la sécurité à la chasse est suffisamment encadrée

Le Conseil d'État a rejeté, en mars 2025, la demande de l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité. La haute juridiction administrative a estimé que la chasse ne constitue pas un trouble à l'ordre public justifiant des mesures supplémentaires. One Voice avait saisi la justice pour contraindre l'État à durcir la réglementation. Mais le rapporteur public a rappelé que le cadre législatif actuel est déjà complet et a été récemment renforcé. Il a aussi précisé que ces décisions relèvent du législateur, et non du juge. Le Conseil d'État a donc logiquement rejeté cette requête, confirmant que la définition d'une politique publique ne relève pas de son rôle, mais de celui des parlementaires et du gouvernement. Il faut savoir que la chasse est encadrée par pas moins de 150 articles dans le Code de l'environnement et qu'il faudrait près de 1 250 pages pour codifier le droit de la chasse dans son ensemble. La FNC ne peut que se féliciter d'un tel résultat et du travail très complémentaire qu'elle a pu réaliser en défense aux côtés du ministère de la Transition écologique.

## PERMIS DE CHASSER

## UNE NOUVELLE APPLICATION INTERACTIVE BIENTÔT LANCÉE

La FNC a travaillé, en 2025, à moderniser ses outils pour réviser le permis de chasser. Une application interactive sera ainsi lancée début 2026.

En 2025, le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser s'est maintenu à son niveau habituel de 36 728 candidats. Le taux de réussite reste stable à 72 %. Les meilleurs résultats sont obtenus chez les jeunes. Le taux de réussite des 16-25 ans est de 75 %, contre 49 % pour les plus de 55 ans.

C'est pourquoi, la FNC cherche à moderniser ses outils pour réviser le permis de chasser : une application interactive de révision sera lancée début 2026.

### Passer son permis le samedi

10 FDC ont également mis en place avec l'OFB, sous forme d'expérimentation, des examens au permis de chasser sur 15 samedis de l'année pour

plus de praticité. Ce sont principalement les jeunes qui ont bénéficié de cet aménagement. La FNC souhaite généraliser cette offre à partir de 2026 aux FDC qui le souhaitent.

L'année 2025 a connu quelques difficultés d'approvisionnement en munitions pour les examens du permis de chasser ; ces difficultés résultent du marché tendu de l'armement à l'échelle européenne en raison notamment de la guerre en Ukraine. Des discussions ont été menées avec les professionnels de la filière arme et munitions pour trouver une solution pérenne pour les années à venir.

**IL FAUT TRAVAILLER, APPRENDRE ET S'ENTRAÎNER POUR OBTENIR SON PERMIS DE CHASSER !**

La FNC rencontre régulièrement l'équipe du service du permis de chasser de l'OFB afin de faire le point sur les plannings, les aspects administratifs



et les procédures d'inscription. Le logiciel de l'OFB permettant aux candidats de s'inscrire reste parfait, mais ce sont surtout les modules permettant aux FDC de gérer les dossiers qui nécessitent des évolutions, que ce soit dans le traitement des dossiers comme des données statistiques.

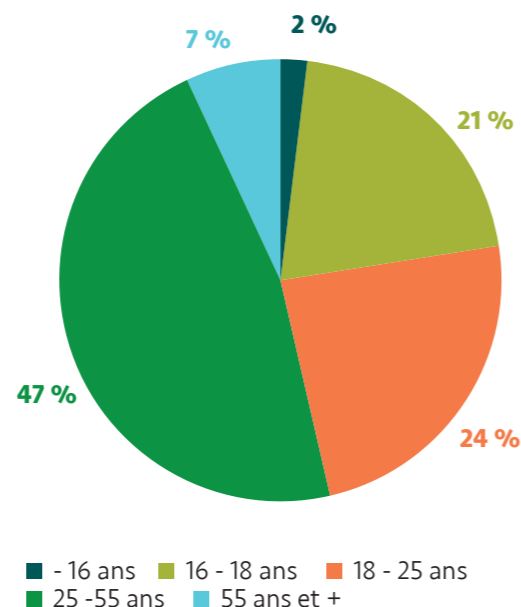
#### Saisonnalité des séances d'examens

Comme chaque année, on observe une saisonnalité des séances d'examen du permis de chasser avec une concentration au printemps et avant l'ouverture de la saison de chasse.

Pour répondre à la demande des candidats, 60 % des FDC organisent des séances de formation a minima une fois par mois, voire de façon hebdomadaire.

Les femmes représentent 13 % des candidats, et les moins de 25 ans 47 % des candidats.

#### Âge des candidats au permis :



**LES FEMMES REPRÉSENTENT 13 % DES CANDIDATS, ET LES MOINS DE 25 ANS 47 % DES CANDIDATS**



## CHASSES TRADITIONNELLES

# DES RAISONS OBJECTIVES D'ESPÉRER

**Malgré les espoirs suscités par l'engagement du ministère de la Transition écologique et la réalisation d'expérimentations démontrant la sélectivité des chasses aux filets, l'année 2025 ne s'est pas concrétisée positivement au Conseil d'État.**

Grâce à 2 années d'expérimentations de terrain ayant établi la parfaite sélectivité des pantés aux alouettes et à l'engagement de la ministre, les services du ministère de la Transition écologique ont travaillé, avec la Fédération nationale des chasseurs et les fédérations départementales concernées, à la rédaction de nouveaux arrêtés visant à permettre la réouverture de la chasse. À peine publiés, ces derniers ont été immédiatement contestés par la LPO et One Voice, qui en ont demandé la suspension.

#### Une décision injuste

Malgré une audience au cours de laquelle les fédérations des chasseurs ont clairement démontré la conformité de cette pratique à la directive européenne « Oiseaux », le Conseil d'État a donné raison aux associations requérantes. Cette décision est injuste et profondément révoltante. Pour suspendre la chasse, la haute juridiction devait se prononcer sur l'urgence à statuer, ainsi que sur l'existence d'un doute sérieux quant à la légalité de cette pratique.

Concernant l'urgence, les experts du NADEG (groupe d'experts sur les directives natures) estiment que la chasse de l'alouette des champs est durable et que l'espèce bénéficie du meilleur statut de conservation à l'échelle de l'Union européenne. Pourtant, le juge des référés a considéré qu'il était urgent de suspendre la capture de moins de 0,1 % des populations d'alouettes afin d'éviter que les chasseurs ne capturent des alouettes qui, nichant sur le sol français, ont un statut de conservation légèrement moins favorable. Un comble quand on sait que la majorité d'entre elles ont déjà terminé leur migration à cette période et qu'elles sont chassées au fusil par ailleurs !

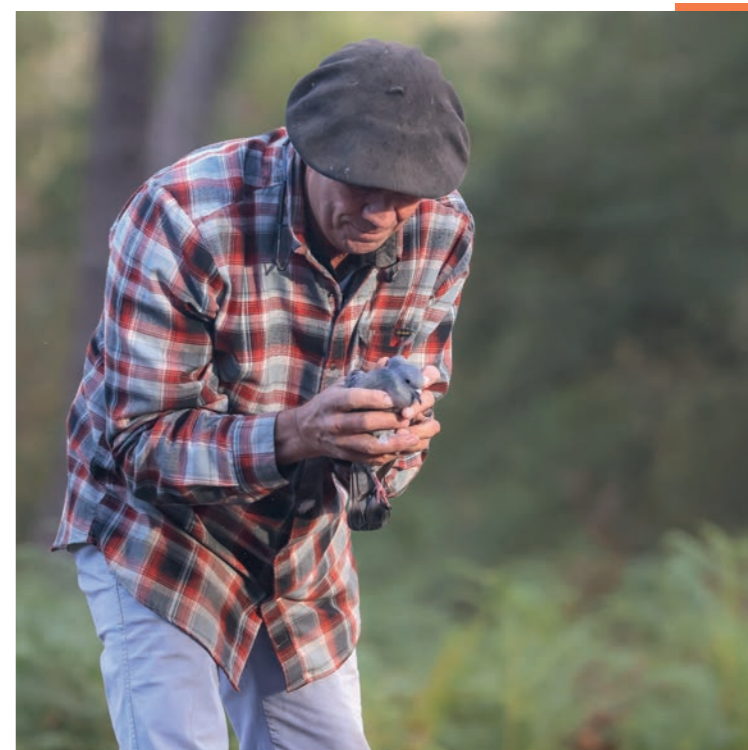
Concernant le « doute sérieux », la Haute Juridiction s'est entêtée à considérer que la chasse à tir et l'élevage constituaient des alternatives satisfaisantes à la capture d'alouettes à l'aide de pantés, quitte à donner du crédit à la LPO qui, à la barre soutenait que les difficultés entourant la reproduction en captivité pourraient être contournées par insémination artificielle. Rendue en référé, cette décision peut encore être renversée sur le fond dans les 6 à 12 prochains mois. Une mauvaise décision pouvant en cacher « 2 » autres, les tribunaux administratifs de Bordeaux et de Pau ont jugé illégales les expérimentations menées en 2023 au motif qu'elles avaient été confiées aux fédérations des

chasseurs sans que les arrêtés concernés n'expliquent clairement les raisons justifiant leur nécessité. Un paradoxe, puisque c'est le Conseil d'État lui-même qui avait demandé en 2023 l'organisation de telles expérimentations... Ces 2 jugements seront contestés en appel.

#### Double attaque pour les palombes

La capture de pigeons ramiers et de pigeons colombins à l'aide de filets horizontaux (palombières à filets) et verticaux (pantières) fait l'objet d'une double attaque : l'une émanant de One Voice, qui demande au Conseil d'État de les interdire, l'autre de la Commission européenne, qui persiste à poursuivre la France en manquement devant la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne). Qu'importe que les populations de palombes et de colombins soient en constante augmentation et que l'oiseau bleu soit classé ESOD dans plusieurs départements.

**LA CHASSE DE L'ALOUETTE DES CHAMPS EST UNE CHASSE DURABLE**



D'un strict point de vue juridique, les chasses traditionnelles aux colombidés souffrent des mêmes faiblesses que les autres chasses traditionnelles : leurs arrêtés-cadres ne sont pas motivés, aucune étude scientifique n'a, jusqu'ici, démontré leur sélectivité et la chasse à tir comme l'élevage sont considérés comme de possibles alternatives satisfaisantes.

Pour faire face au risque de suspension de ces 2 chasses patrimoniales, la Fédération nationale des chasseurs et les fédérations départementales concernées ont déjà préparé de nouveaux arrêtés prêts à être publiés et ont obtenu du ministère de la Transition écologique qu'il organise cette année une vaste étude sur leur sélectivité.

### Une question préjudicielle

Pour tordre le cou à l'interprétation selon laquelle la chasse à tir et l'élevage seraient, par principe, des alternatives aux chasses traditionnelles, la FNC et les fédérations départementales des chasseurs concernées souhaitent poser une nouvelle question préjudicielle à la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne), seule juridiction capable d'imposer au Conseil d'État sa lecture de la directive européenne « Oiseaux ». Pour ce faire, les fédérations des chasseurs, en leur qualité de simples intervenantes (statut que leur réservent les juridictions administratives), doivent absolument être soutenues par le ministère de la Transition écologique, véritable défenseur. Alors qu'en 2024, la direction des affaires juridiques du ministère avait refusé de soulever cette question, les choses ont bougé favorablement en 2025.

### La science dit vrai

En plus des expérimentations menées sur la sélectivité des chasses traditionnelles, le groupe d'experts sur les directives natures (NADEG) a rendu cette année ses travaux sur la « soutenabilité » de la chasse de plusieurs espèces d'oiseaux. Les conclusions des scientifiques européens sont dorénavant sans ambiguïté. La chasse de ces 2 espèces est considérée comme durable en Europe, tous pays et tous modes de chasse confondus. Ce ne sont donc pas les petites quantités de prélèvement autorisées dans le cadre des chasses traditionnelles qui compromettront leur état de conservation.

## Directive « Oiseaux » : de la définition à l'interprétation

L'article 9 de la directive « Oiseaux » autorise la pratique des chasses traditionnelles lorsqu'en l'absence d'autre solution satisfaisante, elles permettent, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou toute autre « exploitation judicieuse » de petites quantités d'oiseaux. Durant une quarantaine d'années, l'interprétation juridictionnelle de ces dispositions a permis la pratique de plusieurs chasses patrimoniales sur le sol français. En 2021, à la suite d'une question préjudicielle posée par les associations anti-chasse, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que le caractère traditionnel d'une méthode de chasse ne suffisait plus, à lui seul, pour justifier l'absence d'autre solution satisfaisante. Depuis, le Conseil d'État juge de manière constante que la chasse à tir et l'élevage sont des solutions alternatives crédibles aux chasses traditionnelles. En procédant ainsi, la Haute Juridiction prive l'article 9 de la directive « Oiseaux » de tout effet utile. Cette politique jurisprudentielle a conduit à la suspension progressive de la plupart des chasses traditionnelles.

## 3 thèses sur les chasses traditionnelles

3 thèses ont cette année été soutenues au sujet des chasses traditionnelles. La première, par Salif Cheikhou Diao, en géographie à l'université de Bordeaux 3 : « *Sociétés rurales et pratiques cynégétiques : constructions identitaires et formes de patrimonialisation de la chasse à la palombe dans le Sud-Ouest aquitain* ». La deuxième, par Benoît Martin, en histoire moderne et contemporaine, toujours à Bordeaux 3 : « *Passereaux indigènes capturés pour la cage et la volière : permanence d'une passion, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours* ». Et la troisième, par Léa Filiu, en anthropologie, soutenue à La Sorbonne : « *Les charmeurs d'oiseaux. Pratiques territoriales, savoirs écologiques et relations inter-espèces dans les pratiques de chasse dites traditionnelles* ». Cet engouement pour ces chasses patrimoniales montre leur ancrage dans la culture française et servira, à n'en pas douter, dans les combats à venir.



## ESOD

# PAS DE GRAND SOIR DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

**Pas moins de 7 associations\* ont attaqué devant le Conseil d'État le texte sur les ESOD. Il a finalement plutôt bien résisté au regard de l'arrêt rendu le 13 mai 2025.**

L'arrêt triennal du 3 août 2023 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) a été attaqué par pas moins de 7 associations\*. Entre les attaques frontales visant à supprimer le régime des ESOD et le droit de destruction, et des attaques plus ciblées localement et sur certaines espèces, l'arrêt aura finalement été annulé pour 52 décisions de classement sur les 420 qu'il comportait initialement.

Les critères de classement se durcissent progressivement. La décision rendue par le Conseil d'État le 13 mai 2025 montre que le juge applique désormais ces critères de manière beaucoup plus stricte, suivant les conclusions de la rapporteure publique.

### Un rapport calamiteux

La rapporteure publique, fraîchement imprégnée du rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) publié en janvier 2025 et intitulé « *parangonnage sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts* », qu'elle cite à plusieurs reprises, a proposé d'appliquer au classement des ESOD le principe de prévention, tel qu'il est énoncé à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

### L'échelle régionale

Ainsi, selon la rapporteure publique, l'application du principe de prévention impose de prendre en compte l'état de conservation de l'espèce concernée. Si cette évaluation était jusqu'à présent réalisée

### LE CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE REDOUTÉ NE S'EST PAS PRODUIT

à l'échelle nationale par le ministère de la Transition écologique, elle devrait désormais l'être également à l'échelle régionale, considérée comme l'échelle pertinente pour les classements départementaux, du moins lorsque des listes rouges régionales labellisées existent et sont contemporaines ou plus récentes que la liste nationale.

La rapporteure a expliqué que le principe de prévention suppose également de prendre en compte les équilibres proies-prédateurs et des services rendus par l'espèce aux écosystèmes. Le juge administratif a donc annulé le classement du



renard dans l'Aveyron, la Haute-Loire et la Lozère, faute d'une prise en compte suffisante des services écosystémiques rendus par ce dernier.

### Un coût raisonnable

Enfin, la rapporteure a indiqué que le principe de prévention impose de recourir aux meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable, ce qui signifie qu'il faut privilégier les solutions alternatives à la destruction des espèces, sauf si cette dernière demeure manifestement la seule mesure efficace pour protéger les intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du Code de l'environnement.

À ce titre, la rapporteure, considérant que ces dommages sont « par définition imputables à quelques individus seulement » et non à l'espèce entière, et qu'il serait souvent possible d'y remédier

\*(One Voice, la LPO, l'ASPAS, France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, Animal Cross, et même l'Association franco-belge pour la protection de la nature).

« par d'autres mécanismes, notamment assurantiels, plutôt que par une destruction généralisée et indiscriminée de tous les spécimens de l'espèce en cause pour les 3 années à venir », surtout lorsque la présence de l'espèce n'est pas démontrée comme significative dans le département concerné.

### Des critères de classement relativisés

Les critères de classement sont relativisés : ces derniers n'ont plus qu'une portée indicative. C'est ainsi que le seuil des prélèvements passés ne doit être considéré comme un indice d'abondance qu'en l'absence d'études scientifiques disponibles.

Ce qui n'empêche pas de produire des cartographies de l'OFB, des données d'observation de l'INPN ou d'autres sources équivalentes, dès lors qu'elles sont produites avec la rigueur nécessaire, qu'elles ne sont pas obsolètes et peuvent constituer une base d'évaluation plus fiable que les seuls chiffres de prélèvement.

Par ailleurs, des éléments précis doivent être apportés pour caractériser les intérêts à protéger dans chaque département.

### Une insuffisance de données

Le Conseil d'État a annulé plusieurs classements d'espèces, estimant que les données de prélèvement étaient insuffisantes par rapport à d'autres données sur l'abondance de l'espèce (la fouine dans le Morbihan, la pie bavarde en Charente, en Haute-Garonne et dans l'Essonne, l'étourneau sansonnet en Meurthe-et-Moselle, la corneille noire en Aveyron et le geai des chênes en Corrèze et dans le Lot-et-Garonne). De même, la pie bavarde dans la Somme a été retirée de la liste au motif qu'aucune analyse des caractéristiques

géographiques, économiques ou humaines du département ne venait justifier son classement.

S'agissant des dégâts, leur imputabilité à l'espèce visée doit être, sinon formellement démontrée, du moins étayée par des éléments plausibles. Elle ne saurait être attribuée sans distinction à un ensemble d'espèces (tels les corvidés) lorsque certaines d'entre elles sont faiblement représentées localement.

Ainsi, le Conseil d'État a annulé le classement de la fouine dans l'Aveyron et dans le Territoire de Belfort, ainsi que celui de l'étourneau sansonnet en Meuse, le montant des dégâts constatés (à peine supérieur à 10 000 €) étant jugé trop limité pour caractériser une atteinte significative. De même, le déclassement de la corneille noire en Haute-Loire illustre cette exigence accrue : la justification de l'imputabilité des dégâts, trop imprécise, n'était pas étayée par des données suffisantes sur l'abondance de l'espèce dans le département. Enfin, la pie bavarde dans le Gers et le Maine-et-Loire, bien que présente de manière significative, n'a occasionné que des dommages limités, laissant supposer que des mesures préventives efficaces ont été mises en œuvre, ou que les intérêts invoqués ne présentent pas, en réalité, un risque d'atteinte avéré.

En conclusion, la décision du Conseil d'État, éclairée par les conclusions de la rapporteure publique et nourrie par le rapport de l'IGEDD, marque le début d'un tournant : elle confirme un durcissement des critères avec une exigence scientifique renforcée et une attention accrue portée à l'équilibre des écosystèmes.

### UN DURCISSEMENT DES CRITÈRES AVEC UNE EXIGENCE SCIENTIFIQUE RENFORCÉE

## Classement ESOD : à quelles conditions ?

Afin d'être classée ESOD, l'espèce doit obligatoirement porter atteinte à l'un des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du Code de l'environnement.

Depuis la réforme de 2012, 2 voies permettent de démontrer cette atteinte :

- La présence significative de l'espèce dans le département, couplée au fait que compte tenu du contexte géographique, économique et humain, sa présence est susceptible de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article R. 427-6. Ce critère était souvent prouvé par des prélèvements supérieurs à 500 individus par an ;

- L'existence d'atteintes significatives aux intérêts protégés par le même article, généralement caractérisées par un montant d'au moins 10 000 € de dégâts sur la période considérée à l'échelle du département.



### BRÈVES

## La FNC à l'École de la magistrature

Pour la première fois, la FNC a été conviée pour une intervention à l'École nationale de la magistrature (ENM) dans le cadre du module Animal et Droit de la formation continue des magistrats. Cette intervention a eu lieu le 7 mai, lors d'une table ronde devant une soixantaine de magistrats de l'ordre judiciaire, tous très intéressés.

4 thèmes ont été abordés : le gibier, un animal pas (tout à fait) comme les autres ; la chasse entre gestion durable des espèces et régulation des dégâts ; les chasses traditionnelles et la surinterprétation de la directive européenne oiseaux par le Conseil d'État ; la chasse à proximité des habitations, le vrai du faux. Cette intervention a permis de rappeler certains points de droit essentiels. Les débats se sont déroulés autour des interventions d'un juriste de la FNC, d'un membre du Conseil d'État et d'un juriste de l'OFB.

Le représentant de la FNC a été salué pour la qualité de son intervention, appelée à être renouvelée.

## La Cour de cassation consulte la FNC

La Cour de cassation a sollicité l'avis du service juridique de la FNC pour connaître sa doctrine et la réalité des pratiques de chasse des ACCA sur des territoires qui ne leur sont pas obligatoirement

dévolus, notamment les zones situées à moins de 150 m des habitations.

Cette sollicitation inédite a été l'occasion d'une enquête auprès du réseau. La réponse, étayée et révélatrice d'une grande diversité de situations, a été très appréciée par le magistrat, attestant de la crédibilité acquise par la FNC depuis le transfert des missions de service public sur la gestion des ACCA.

## Pas de cerf au 1<sup>er</sup> juin

Longtemps réclamée par l'association des chasseurs de Montagne, la création d'une période de chasse anticipée du cerf au 1<sup>er</sup> juin n'aura finalement pas été retenue par la ministre. Le projet était pourtant passé en CNCFS, avec l'idée de créer une possibilité qu'il appartiendrait ensuite à chaque préfet de mettre en œuvre, ou pas, sur proposition de la fédération départementale des chasseurs. La consultation du public aura eu raison du projet. Sur 24 466 contributions, 99,35 % étaient opposées au projet de décret. La ministre a eu beau jeu de déclarer tenir compte de ce résultat pour enterrer le sujet.

## La réglementation à l'aune des nouvelles technologies

Après deux passages en CNCFS, l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 a une nouvelle fois fait l'objet d'une révision et d'une 34<sup>e</sup> version publiée en septembre. Trois nouveautés ont été validées à la suite de demandes

des fédérations relayées et appuyées par la FNC, dans le but de permettre aux chasseurs d'utiliser à bon escient les nouvelles technologies.

Ont ainsi été actées :

- L'utilisation du beeper pour la chasse au chien d'arrêt, qui n'est plus restreinte à la seule chasse de la bécasse ;
- Le droit d'utiliser les lunettes ou des jumelles thermiques uniquement pour observer mais pas pour tirer. Jusqu'à maintenant les jumelles ou monoculaires thermiques n'étaient pas autorisés alors qu'ils sont en vente libre. La modification met donc un terme aux difficultés rencontrées sur le terrain par les chasseurs lors des contrôles de police ;
- Le droit d'utiliser sur les armes à feu des appareils disposant de fonctions de capture photographiques ou vidéos de type « Shotkam ». La modification proposée autorise l'emploi sous le canon des armes à feu, d'appareils d'une longueur maximum de 15 cm disposant de fonctions de vidéos à déclenchement automatique.

Pour ne pas être en infraction, les utilisateurs ne devront pas activer la fonction de déclenchement manuel, ni utiliser la bague d'adaptation du dispositif sur l'arme de chasse.



## RÉGULATION

# L'ASPAS MISE EN ÉCHEC DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

**Le Conseil d'État a rendu, le 12 juin 2025, 2 décisions qui valident l'essentiel des dispositions du décret et de l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 qui mettent en œuvre l'accord sur la régulation du grand gibier de mars 2023.**

Les 2 textes visés par l'ASPAS mettent en œuvre les protocoles d'accord conclus notamment entre l'État et la Fédération nationale des chasseurs pour faire face à la prolifération des grands gibiers, notamment des sangliers, et aux dégâts agricoles qui en découlent.

L'ASPAS en réclamait l'annulation pure et simple, estimant que les pratiques cynégétiques étaient responsables de l'augmentation du grand gibier, en ce qu'ils mettraient en œuvre des mesures contre-productives.

## Les 4 arguments de l'ASPAS rejetés :

- Le principe de prélèvement raisonnable n'a pas à être opposé s'agissant d'une espèce susceptible d'occasionner des dégâts ;
- La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique prévu par la loi n'est pas une exigence à respecter, mais un objectif à atteindre relevant de la politique publique, laissant au gouvernement le choix des moyens, y compris celui de l'augmentation des possibilités de chasse du sanglier ou la mise en place d'un dispositif de dissuasion ;
- Le juge a aussi écarté le moyen tiré de la perturbation intentionnelle des oiseaux, espèce protégée, du fait du dérangement causé par les battues sur leurs habitats. Le principe d'interdiction de perturbation intentionnelle d'une espèce protégée ne s'applique donc pas à un décret qui ne vise pas la chasse des oiseaux ;
- L'extension de la période de chasse du sanglier ne méconnaît pas le principe de non-régression environnemental.

Enfin, l'ASPAS critiquait le recours à l'agrainage, au motif qu'il s'agit d'une pratique prohibée de nourrissage en vue de concentrer les sangliers sur un territoire. Pour le Conseil d'État, le décret vient clarifier cette pratique et exige que celle-ci soit précisée par les schémas départementaux de gestion cynégétique.

Le Conseil d'État a ensuite examiné, dans un second arrêt, les griefs de l'ASPAS à l'encontre de l'arrêté du 28 décembre 2023.

S'agissant de la faculté prévue par l'arrêté d'employer la chevrotine en cas de battue collective, le Conseil d'État a souligné qu'un arrêté ministériel l'autorisait par arrêté triennal, sur proposition du préfet, dans les départements présentant une forte densité végétale ou des secteurs à densité importante en matière d'infrastructures et de constructions.



Le Conseil d'État écarte ce moyen dès lors que l'arrêté n'autorise pas lui-même le recours à la chevrotine, mais renvoie à un autre arrêté ministériel qui fixe les cas et conditions dans lesquels l'emploi de cette munition peut être autorisé.

Seule ombre à ce tableau très positif, et malgré l'énergie déployée par la FNC pour défendre ce point, le Conseil d'État annule la disposition de l'arrêté laissant la possibilité de tirer le sanglier depuis un poste fixe autour des parcelles agricoles en cours de récolte, estimant que cela viole l'interdiction légale d'utilisation d'un véhicule comme moyen de rabat.

## Le Conseil d'État remet One Voice à sa place !

Le Conseil d'État a rejeté, en février 2025, un énième recours anti-chasse de One Voice, contre lequel la FNC était intervenue en défense aux côtés du ministère de la Transition écologique.

L'association One Voice, sollicitait le respect d'un délai minimal de 14 jours entre la publication d'un arrêté pris en matière de chasse et sa prise d'effet.

Elle avait aussi en tête d'obliger les préfets à respecter un même délai pour des battues administratives. Le but poursuivi était bien évidemment de faire suspendre les arrêtés avant leur premier jour d'application.

Pour rappel, le délai prévu en matière de chasse par l'article R. 424-6 avait été réduit à 7 jours au lieu de 20 par un décret négocié par la FNC en 2021.

Le Conseil d'État a sèchement rejeté la demande en considérant que « l'absence d'un tel délai entre la publication et l'entrée en vigueur d'un acte administratif ne prive pas les personnes intéressées de la possibilité d'exercer utilement les voies de recours, notamment en référé, qui leur sont ouvertes à l'encontre d'un tel acte ».

Et de conclure que le refus opposé par le ministère à One Voice d'instaurer un différé d'entrée en vigueur des autorisations prises en matière de chasse ne méconnaît pas le droit à un recours effectif garanti par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.





**Thierry COSTE,**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DU COMITÉ GUILLAUME TELL

INFLUENCE

## LE COMITÉ GUILLAUME TELL PASSE À L'OFFENSIVE

L'année 2025 a été une année de tous les dangers, notamment avec la volonté de la Commission européenne de poursuivre coûte que coûte sa stratégie d'interdiction du plomb dans les munitions de chasse. 2 études ont été lancées au niveau français.

À l'arrivée de Bruneau Retailleau comme ministre de l'Intérieur et de Franck Robine comme directeur de son cabinet et durant son mandat ministériel, nous avons pu bénéficier d'une écoute attentive concernant l'absurde décision de la Commission européenne quant au maintien du calendrier visant à aboutir à l'interdiction du plomb dans les munitions de chasse, notamment.

**DES ÉTUDES  
D'IMPACT  
SÉRIEUSES AVANT  
TOUTE POSITION  
OFFICIELLE  
FRANÇAISE**

Les réunions de travail avec le ministère de l'Intérieur se sont succédé, à la suite de la rencontre de la Fédération nationale des chasseurs et du Comité Guillaume Tell avec le ministre de l'Intérieur. Sans aucun tabou, tous les sujets ont été abordés, à savoir la position française sur l'interdiction du plomb, avec les scénarios alternatifs, le

calendrier du SIA, les mesures de simplifications attendues pour les chasseurs, l'enjeu de la détention des couteaux pour la pratique de la chasse et la détention légitime, le rapprochement entre l'OFB et la Gendarmerie nationale et la police rurale de proximité avec les agents de développement.

### Des études d'impact

Concernant le calendrier européen de l'interdiction du plomb dans les munitions, nous avons obtenu que le ministère de l'Intérieur demande des études d'impact sérieuses avant toute position officielle française, car la Commission laisse les États membres dans un flou complet. De façon sidérante, on constate qu'il n'y a pas d'évaluation chiffrée de l'impact des décisions sur la filière armes et munitions et sur les utilisateurs que sont les chasseurs.

Pour le ministère de l'Intérieur, la France ne devrait prendre position

qu'après avoir pris connaissance des résultats de 2 études en cours de réalisation.

• La première étude concerne l'impact économique de l'interdiction

pour la filière des munitions pour les industriels, mais aussi pour les utilisateurs. Pour évaluer cette réforme, il est impératif de prendre en compte le contexte de l'économie de guerre liée à l'Ukraine qui mobilise tous les producteurs de poudre et de munitions au niveau européen. De la même façon, il est indispensable de tenir compte de notre totale dépendance vis-à-vis de la Chine sur la grenaille d'acier dont ils sont les producteurs.

• La seconde étude concerne l'impact sur les équipements des forces de l'ordre du passage du plomb à d'autres matériaux de substitution,

et en particulier à l'acier. Dans le contexte économique actuel, il est impensable d'envisager, à court terme, le remplacement des équipements de protection individuelle des forces de l'ordre à la suite d'un changement de matériau dans les munitions.

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, avant de quitter ses fonctions, a été clair en se montrant favorable à un report à minima de 10 ans ou à ce que la Commission décide sous la pression des États membres d'une annulation du projet d'interdiction au regard des conséquences catastrophiques que cela engendrerait.

### Des postures qui évoluent

À ce stade, le ministère de la Transition écologique avec lequel la FNC a des relations suivies, a évolué dans ses postures et plaide aujourd'hui pour reporter la date d'interdiction du plomb. Hélas, aucune étude d'impact n'a été engagée pour étoffer cette position, alors que l'échéance semble intenable pour les industriels

**LA FNC SOUHAITE  
RÉOUVRIR LE DÉBAT  
SUR LES DIRECTIVES  
« OISEAUX ET  
HABITATS »**

comme pour les utilisateurs légaux d'armes à feu. Pour la FNC, la Chambre syndicale des armuriers et l'UFA, il est surprenant que le ministère ne lance pas des études sur l'incidence, en termes de pollution, des munitions alternatives et de l'effet des billes d'acier sur la bien-être animale, en raison du nombre d'oiseaux blessés par ce type de munition alternative.

La ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, a confirmé avoir déjà évolué avec un report à 5 ans lors de la première audience qu'elle a accordée à Willy Schraen,

le président de la FNC. Le dialogue est engagé de façon constructive avec Mathieu Lefèvre, le ministre délégué à la Transition écologique, qui a compris que nos doléances étaient fondées et que notre approche est pragmatique sur une échéance à 10 ans.

La Commission européenne a bougé. En décembre, la Commission européenne a corrigé sa position, tout en maintenant un calendrier totalement impossible à mettre en œuvre pour les utilisateurs de munitions de chasse que nous sommes et pour les industriels.

Pour les balles, l'échéance de l'interdiction à 18 mois est passée à 3 ans, mais rien n'a bougé pour les cartouches, à savoir une échéance d'interdiction à 3 ans.

Au cours du premier semestre 2026, la FNC va mobiliser au niveau européen en plus de la Fédération européenne des chasseurs (FACE), afin d'orchestrer une pression maximum auprès des groupes parlementaires européens. Comme pour le Pacte vert (European Green Deal), qui fait enfin l'objet de nombreuses remises en cause, nous devons obtenir un changement radical d'une majorité d'États membres et du Parlement européen pour bloquer cette posture idéologique et anti-chasse de la Commission sur le plomb.

### Une mobilisation européenne prioritaire

Dans cette démarche de mobilisation européenne de tous nos réseaux ruraux, la FNC souhaite aller plus loin et réouvrir aussi le débat sur les directives « oiseaux et habitats » qui sont à l'origine de la multitude de nos contentieux sur les chasses traditionnelles et sur la gestion des espaces naturels. Il faut saisir les

opportunités et elles se présentent à nous depuis les dernières élections européennes. Pour la première fois depuis des décennies, certains groupes parlementaires du Parlement européen, de droite et d'extrême droite, ont réussi à s'entendre et à être majoritaires pour voter plusieurs textes afin de mettre un terme à l'écologie punitive qui était la culture dominante du Parlement et de la Commission européenne.

**POUR LA FNC COMME  
POUR LE COMITÉ  
GUILLAUME TELL, LA  
REMISE À PLAT DE TOUS  
LES TEXTES EUROPÉENS  
EST UNE NÉCESSITÉ**

Cela concernera l'interdiction du plomb dans les munitions, mais aussi la gestion des espèces et des espaces avec une plus grande souplesse. Même la gestion des grands prédateurs doit faire l'objet d'un véritable assouplissement, alors que l'on s'arrête encore une fois au milieu du gué en France et en Europe. Comment est-il possible que des directives, qui ont bientôt 40 ans, ne soient pas modifiées pour tenir compte de la réalité d'aujourd'hui ?

Pour la FNC comme pour le Comité Guillaume Tell, la remise à plat de tous les textes européens est une nécessité et il faudra que nous arrivions à convaincre la majorité des parlementaires européens avec l'aide de tous nos réseaux ruraux. Cela ne signifie pas que nous voulons revenir en arrière sur la gestion de la biodiversité, la gestion des espèces ou la lutte contre les pollutions. Nous voulons que l'on quitte la culture de l'interdit et de la mise sous cloche des espèces et des espaces pour accompagner les transitions en respectant les utilisateurs et les gestionnaires de terrain. C'est un nouveau défi qui s'offre à nous.

## PETIT GIBIER

## PREMIER SÉMINAIRE NATIONAL POUR RELANCER LA PETITE FAUNE DE PLAINE

Plus de 150 personnes des fédérations départementales des chasseurs se sont réunies à Paris, dans le cadre d'un séminaire national sur le petit gibier initié par la FNC, le 2 décembre.

« **A**ujourd'hui, il s'agit de passer de l'alerte à l'action ; nos chasseurs nous le demandent, nos territoires en ont besoin et notre crédibilité en dépend. Une stratégie nationale sur le petit gibier doit voir le jour », a souligné Willy Schraen, le président de la FNC, en ouverture du séminaire national pour la relance du petit gibier, le 2 décembre à Paris.

Plus de 150 personnes des fédérations des chasseurs ont répondu présent à cette initiative de la FNC. Preuve que ce sujet mobilise intérêt, voire inquiète comme l'a fait remarquer Willy Schraen. À ce titre, Nicolas Rivet, directeur général de la FNC a mentionné une étude menée par la FNC avec l'IFOP sur la question des chasseurs « abandonnistes ». « Le chiffre total est de 25 % des chasseurs qui arrêtent de prendre leur validation parce que le petit gibier disparaît », a-t-il révélé.

### LA NÉCESSITÉ DE STRUCTURER LES RÉSEAUX ET LES MODERNISER EST APPARUE ÉVIDENTE

Le constat est en effet sans ambiguïté. La perdrix grise, la perdrix rouge, le lapin et même le lièvre (quoique de façon moins marquée) montrent tous une évolution similaire préoccupante. Cette chute des populations n'est ni anecdotique, ni localisée, ni conjoncturelle, mais est devenue structurelle.

Au chapitre des avancées concrètes sur ce dossier, « l'axe décisif de production de données crédibles, qui est le fondement des décisions de gestion a avancé », a souligné Willy Schraen (cf. page 32). En effet, la base ISIGEO a été créée il y a quelques années. Les données historiques ont été remontées et de nombreux protocoles intégrés.

### Structurer les réseaux

En effet, le constat est sans appel : beaucoup de réseaux historiques ont « vécu » a expliqué un participant. « Ces réseaux ont été souvent abandonnés par l'OFB sans prévenir, peu intéressée par

les espèces chassables » a ajouté Willy Schraen. Dans ce contexte, il est important de réactiver ces réseaux et de renforcer le dialogue. En termes de gouvernance, l'animation fédérale doit être renforcée, « c'est notre force », a souligné Willy Schraen.

### L'argent le nerf de la guerre

À la question sur les moyens humains et financiers qui pourraient être mis à disposition par la FNC, Willy Schraen précise : « Évidemment, on pourra financer, mais au préalable, mettons-nous d'accord ensemble sur une stratégie collective de reconquête du petit gibier. »

L'enjeu de ce séminaire qui a été d'échanger sur les besoins réels des FDC a parfaitement rempli son rôle. « Ce premier séminaire national est une réponse au constat partagé d'un défaut de communication globale dans le cadre des bonnes pratiques initiées sur terrain », a souligné Nicolas Rivet. « Il faut redonner espoir avec une volonté de résultat », a expliqué Willy Schraen. « Beaucoup de jeunes chasseurs veulent pouvoir pratiquer cette chasse, à l'avenir », a-t-il conclu.



PROMOUVOIR  
LA BIODIVERSITÉ

## Quand les FDC produisent de la connaissance

Partout en France, les fédérations départementales et régionales des chasseurs déploient des dispositifs de suivi, d'étude et de gestion. Lors du séminaire national, il a été donné la parole à des FDC qui, sur le terrain, travaillent à obtenir des données robustes, en combinant innovation technologique, rigueur scientifique et pragmatisme de gestion.

**Caille des blés : un réseau qui se structure et monte en puissance**

La caille des blés illustre parfaitement les enjeux actuels de la chasse durable : une espèce migratrice, sensible, fortement observée, mais longtemps insuffisamment documentée à l'échelle nationale.

« L'objectif n'est pas seulement de baguer, mais de comprendre les dynamiques de population pour sécuriser l'avenir de la chasse de la caille », souligne Benjamin Calmon, de la FDC66, responsable du programme avec la FRC Occitanie.

En 2025, l'engagement de près de 90 bagueurs actifs a permis de réaliser plus de 3 100 baguages dans 54 départements.

Appuyée par l'application Isigéo, la collecte des données est désormais homogène, sécurisée et directement valorisable scientifiquement.

**Faisan commun : la technologie au service de la gestion**

Dans le Pas-de-Calais, le faisan commun fait l'objet d'une étude de terrain d'une ampleur rare, combinant innovation technologique, rigueur scientifique et pragmatisme de gestion.

Après une première année marquée par une faible reproduction, la FDC a choisi de poursuivre et approfondir le suivi, convaincue que seule une connaissance fine des mécanismes en jeu permettra d'adapter les décisions de gestion.

Les premiers résultats mettent en évidence une forte pression de prédation et confirment le rôle central de la qualité des habitats agricoles.



**L'utilisation de technologies avancées – balises GPS, pièges photographiques, analyse fine des déplacements et de la prédation – démontre que la technologie est un levier au service de décisions de gestion plus pertinentes, adaptées aux réalités locales.**

**Perdrix grise : quand la science éclaire le terrain**  
Dans le Loir-et-Cher, la perdrix grise est suivie depuis de nombreuses années. La FDC du Loir-et-Cher a engagé une démarche scientifique approfondie autour de la perdrix grise, croisant génétique, reproduction et pollution environnementale.

« Comprendre la baisse de reproduction, c'est accepter d'explorer des facteurs complexes et parfois déroutants », souligne Denis Peltier, de la FDC du Loir-et-Cher.

**Perdrix rouge & Lapin de garenne : une gestion adaptée aux réalités du terrain**

Dans un contexte marqué par l'urbanisation, le climat et les maladies, la FDC de l'Hérault mise sur l'aménagement des habitats, le suivi des populations et l'implication des territoires.

Volières de reproduction, suivis renforcés, aides ciblées : des actions concrètes permettent de maintenir des populations viables.

**Dans l'Hérault, la gestion du petit gibier repose sur des actions ciblées et territorialisées.**

Si le lapin de garenne est fragile au niveau national, certaines populations locales présentent des dynamiques aujourd'hui suivies de près.



## ÉCOCONTRIBUTION

# 2025 : 6<sup>e</sup> ANNÉE DU DISPOSITIF AVEC 178 NOUVEAUX PROJETS

L'année 2025 marque la 6<sup>e</sup> année de fonctionnement du dispositif écocontribution avec la validation de 178 nouveaux projets dont la répartition entre les différentes typologies reste similaire d'une année sur l'autre.

■ **79 projets, soit 44 % concernent la préservation, restauration ou la gestion des habitats.**

Les principaux milieux concernés sont les grandes plaines agricoles comme en Centre-Val de Loire et en Bourgogne. Plusieurs FDC portent un projet de préservations des infrastructures agroécologiques : îlots arbustifs dans le Lot, haies le long des chemins ruraux dans les Deux-Sèvres. Les fédérations d'Île-de-France travaillent plus particulièrement sur l'amélioration des pratiques agricoles avec des semis de couverts à la volée par drone.

Les milieux humides font l'objet d'une attention particulière comme en Meurthe-et-Moselle, dans le Finistère sur le site du Vivier de Kerlouan, ou en Vendée sur le site de La Borderie du Marais.

Les paysages montagnards ne sont pas oubliés non plus avec des actions notamment en Isère pendant que la FDC des Alpes-Maritimes lutte contre la déprise agricole et la fermeture du milieu. Si le réseau des fédérations des chasseurs travaille surtout à l'amélioration de la qualité des habitats ordinaires, les espaces remarquables n'en sont pas pour autant oubliés. Ainsi, la FDC du Loir-et-Cher œuvre sur la capacité d'accueil pour la nidification des oiseaux en zone Natura 2000, et la FDC de l'Indre sur une zone Ramsar de Brenne.

En PACA, les fédérations œuvrent à la préservation des habitats et la sensibilisation des acteurs du territoire à la préservation du Tétralyre.

■ **43 dossiers concernent des études, des suivis ou de la recherche appliquée.**

Les espèces concernées sont de tout type, de la Sarcelle d'hiver en Loire-Atlantique au vison d'Europe en Dordogne, mais également les espèces exotiques envahissantes comme l'écrevisse de Louisiane dans le Doubs ou l'Élanion blanc en Nouvelle-Aquitaine.

La FNC poursuit ses actions innovantes avec des dénombrements des oiseaux par radar, l'utilisation de l'intelligence artificielle ou la génomique pour le suivi des populations. Dans son rôle de coordination des actions des FDC, la FNC a déposé un dossier pour l'animation d'un réseau de baguage en partenariat avec le Muséum d'Histoire naturelle. Les suivis concernent principalement les indices de changement écologique (ICE) pour le suivi de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire l'équilibre entre le système forestier et les populations de grands ongulés, cerf et chevreuil, mais également l'avifaune.

■ **7 projets concernent plus directement la gestion d'espèces.** La FDC de Corrèze travaille sur le lézard ocellé, tandis que les FDC de montagne se concentrent sur le lagopède alpin et la gélinotte des bois.

■ **35 projets sont dédiés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.**

Sentiers pédagogiques au sein des espaces naturels propriétés ou gérés des FDC, programmes pédagogiques, création de supports, animation nature... Que ce soit en Bretagne, dans le Tarn, l'Allier ou en Alsace, de très nombreuses fédérations se mobilisent pour sensibiliser la jeune génération à la préservation de la biodiversité. On protège mieux ce que l'on connaît et ce que l'on comprend : ainsi, tous les sujets sont évoqués, comme le cycle de l'eau, la classification des animaux et des végétaux, les intérêts multiples de la haie.

**ON PROTÈGE MIEUX CE QUE L'ON CONNAÎT ET CE QUE L'ON COMPREND**

**Un accompagnement sur mesure de la FNC**

En 2025, la FNC poursuit son rôle d'animation, avec son équipe dédiée de 4 collaborateurs.

Preuve de cet engagement, 58 projets concernent le déploiement de programmes nationaux initiés



par la FNC, comme les dispositifs J'aime la Nature Propre, Sensibilis'haie, Agrifaune, Territoires de Faune Sauvage, ICE...

À ce jour, 3 opérations collectives avec un cahier des charges type validé en amont par l'OFB sont en place. Elles permettent d'harmoniser les actions, faciliter le montage et l'instruction des projets. Cela concerne le label Territoire de Faune Sauvage, les ICE et les infrastructures agroécologiques pérennes. De plus, grâce au travail des fédérations régionales Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et quelques fédérations de montagnes alpines, une opération collective sur l'ouverture des milieux méditerranéens et montagnards a été proposée. Elle a fait l'objet d'une journée technique sur le terrain dans le Gard le 23 septembre 2025. À l'issue de cette réunion, le cahier des charges a été finalisé.

### Une transparence totale

En parallèle, les fédérations ont rendu leurs rapports techniques et financiers sur 174 projets précédents arrivés à échéance. 9 projets ont été menés par la Fédération nationale des chasseurs, 55 par les fédérations régionales et 110 directement par les fédérations départementales.

Le taux de réalisation a été de 94,78 %, 93 projets sont en surréalisation, c'est-à-dire que les dépenses ont dépassé le budget prévu. Dans ce cas, les FDC financent alors par leurs fonds propres afin de mener le projet à bien.

Ces 174 projets ont été réalisés sur 25 388 communes, ont mobilisé 17 353 sociétés de chasse, exploitations et propriétaires fonciers. Plus de 56 400 ha ont été aménagés pour la sauvegarde de la biodiversité, 260 km de haies ont été plantés, 12 648 sorties de comptages ou relevés de terrain ont été réalisés en suivant des protocoles scientifiques. 28 millions de données ont été collectées et bancarisées, elles ont toutes été transmises à l'OFB, au

Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et certaines sont directement accessibles en ligne, comme les données issues des radars de dénombrement de l'avifaune :

➔ [aerorad.chasseurdefrance.com](http://aerorad.chasseurdefrance.com)

121 027 écoliers ou étudiants ont pu être sensibilisés à l'environnement à travers 4 612 animations nature.

### Des projets en partenariat

Les fédérations des chasseurs travaillent en partenariat avec l'ensemble des acteurs et gestionnaires du territoire : collectivités locales, fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, structures animatrices de documents d'objectifs Natura 2000, syndicats mixtes de PNR, syndicats de rivières ou de bassins-versants, conservatoires botaniques, conservatoires d'espaces naturels, conservatoire du littoral, associations naturalistes locales, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), collectivités locales, organismes à vocation agricole ou de maîtrise foncière (ex. : chambre d'agriculture, SAFER), territoires de développement (parcs naturels régionaux) ; grands aménageurs d'infrastructures linéaires de transports (SNCF réseau, sociétés auto-



routières, VNF, centre d'études comme le CEREMA) et évidemment, les administrations de l'agriculture et de la forêt et les établissements publics comme l'OFB à leurs échelons déconcentrés... Le monde de la recherche est également présent : CNRS, université de Versailles, Météo France, université de Bourgogne - Franche-Comté.

### Du bon usage de la nature

Ces actions viennent parfaitement illustrer le principe de conservation des milieux par l'utilisation durable, selon lequel la pratique des usages est un instrument qui peut contribuer à la protection de la biodiversité, aujourd'hui inscrit dans les principes généraux de l'article L. 110.1 du Code de l'environnement, depuis la loi pour la reconquête de la diversité biologique et des paysages de 2016. Ce concept est une déclinaison française de principes déjà validés à l'échelon international (UICN, Convention pour la biodiversité biologique (CDB), principes d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité, etc.).

Les nombreuses actions déployées sur les territoires sont conformes au contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité. Ces actions apportent aussi une contribution à de grandes politiques publiques de protection de la biodiversité : Stratégie nationale de la biodiversité 2030, Stratégie CESP Zones Humides, Plan nationaux (PN) Milieux humides 2022-2026, chantier « restauration de la nature ».

Beaucoup répondent également aux orientations nationales et régionales pour la préservation et remise en état des continuités écologiques de la stratégie Trame verte et bleue, en témoigne le soutien financier des conseils régionaux à plusieurs dizaines de projets sous forme de contrats « corridors écologiques », du Pacte en faveur de la haie. Ainsi qu'aux Plans nationaux d'actions (Lynx, Loup, Lézard ocellé, Milieux humides, Espèces exotiques envahissantes, etc.) ou de Plans nationaux de gestion (Courlis cendré, Barge à queue noire).

**28 MILLIONS DE DONNÉES ONT ÉTÉ COLLECTÉES ET TRANSMISES À L'OFB**

**260 KM DE HAIES ONT ÉTÉ PLANTÉS**

## ÉCOCONTRIBUTION

# LE DISPOSITIF FRANCHIT LE CAP DU 1 000<sup>e</sup> PROJET

L'étang de Saint-Mars-la-Brière, au sein d'un site Natura 2000 de 4 550 ha, a bénéficié d'un vaste programme d'aménagements financé par l'écocontribution dont c'est le 1 000<sup>e</sup> projet. L'occasion, pour la FNC et l'OFB, de s'y retrouver pour célébrer la réussite de ce dispositif.

Ce 1 000<sup>e</sup> projet, mené à Saint-Mars-la-Brière, illustre parfaitement ce que peut produire la coopération entre chasseurs, collectivités et services de l'État : des résultats tangibles au bénéfice de la nature et des territoires, a expliqué Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, le 10 octobre dans la Sarthe (72). « Je tiens à souligner l'effort des chasseurs, car un vrai chemin a été parcouru en 5 ans. Nous les avons pris au mot ; ce sont les premiers écolos de France, et ils le montrent ! L'écocontribution est un vrai levier opérationnel et j'en suis très fier. »

Confronté à un déficit d'eau estival menaçant des espèces et des habitats naturels patrimoniaux, ce programme d'aménagement de l'étang de Saint-Mars-la-Brière, d'une surface de 23 hectares, avait pour objectifs d'améliorer la gestion de l'eau et favoriser la biodiversité, notamment celle des oiseaux d'eau, des amphibiens, des libellules, de la flore aquatique et de la faune piscicole.

Le site a été réhabilité grâce à la réalisation de plusieurs aménagements hydrauliques sur un bras naturel du Narais afin de réalimenter l'étang. Les fonds écocontribution ont joué un rôle déterminant, avec le cofinancement du Conseil départemental de la Sarthe, pour permettre la concrétisation de cette restauration.

### Une coopération réussie

Ce projet a été porté par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Sarthe avec le Conseil départemental de la Sarthe (animateur du site Natura 2000 où se situe le projet), en partenariat avec l'Office français de la

biodiversité (OFB), la Direction départementale des territoires (DDT) et le Syndicat de bassin, avec la participation active d'élèves de la MFR (Maison familiale et rurale) de La Ferté-Bernard.

### Garantir la pérennité

Grâce à ces travaux, l'étang bénéficie aujourd'hui d'une meilleure gestion hydraulique, propice à la réouverture du milieu, au maintien de la biodiversité et à la protection des habitats. Un suivi est assuré par des visites de terrain, menées notamment par la structure animatrice du site Natura 2000 (le Conseil départemental de la Sarthe), l'OFB et la DDT, afin de garantir la fonctionnalité et la pérennité des aménagements réalisés.



## SENSIBILIS'HAIE

# UN INTÉRÊT GRANDISSANT DES COLLECTIVITÉS

L'opération Sensibilis'haie a connu, pour la saison 2024-2025, une montée en puissance remarquable. 651 communes, ont participé à un chantier de plantation, accompagnées par leur fédération locale.

C'est un total de 53 fédérations des chasseurs qui se sont engagées dans la démarche Sensibilis'haie, permettant à l'opération de s'ancrer durablement dans les territoires et d'étendre son rayonnement au niveau national. Grâce à cette mobilisation, en 2024-2025, 792 chantiers écocitoyens ont été organisés et ont permis la plantation de 80 000 arbres, dont 60 000 issus de filières Végétal Local, gage de qualité écologique et de bonne adaptation aux territoires.

## Une dimension pédagogique

Ces chantiers ont rassemblé 17 138 participants, dont 15 069 écoliers, confirmant l'importance de la dimension pédagogique et intergénérationnelle du projet. Les écoles, associations locales, habitants et élus ont ainsi contribué ensemble à restaurer près de 60 km de haies au cœur des communes françaises.

**CES CHANTIERS ONT RASSEMBLÉ 17 138 PARTICIPANTS, DONT 15 069 ÉCOLIERS**

La saison 2024-2025 a également été marquée

par l'introduction d'un nouvel outil pédagogique : le kit « du gland au chêne ». Ce kit, distribué aux fédérations pour être proposé aux classes participantes, permet aux enfants de suivre toutes les étapes de croissance d'un chêne, de la germination à l'installation dans le milieu naturel. Il comprend 60 glands, 30 pots biodégradables, du terreau et 30 livrets pédagogiques illustrant l'écologie du chêne et proposant des activités simples à réaliser en classe ou en extérieur. Conçu pour être ludique, accessible et immédiatement opérationnel, ce kit renforce la dimension éducative de Sensibilis'haie et permet d'aborder plus largement la question des arbres, de la forêt et du cycle du vivant.

## Une action structurante

Au-delà des chiffres, cette saison confirme la force du modèle Sensibilis'haie : une opération à la fois citoyenne, pédagogique et territoriale, fondée sur le bénévolat, le partenariat et la sensibilisation directe aux enjeux de gestion durable des haies. Grâce à l'implication du réseau fédéral

des chasseurs et des collectivités partenaires, Sensibilis'haie s'impose comme une action structurante pour la reconquête des haies communales et l'engagement des habitants dans des projets concrets de biodiversité.



## AGRIFAUNE

# LANCEMENT DU NOUVEAU GROUPE TECHNIQUE « HAIES »

L'année 2025 marque une avancée majeure pour Agrifaune avec la création d'un nouveau Groupe Technique National Agrifaune (GTNA) consacré à la restauration des haies existantes et dégradées. Un enjeu encore peu couvert par les politiques publiques actuelles.

Ce nouveau Groupe Technique National Agrifaune (GTNA) dédié à la haie répond à un constat partagé : la nécessité d'apporter une plus-value technique à des haies déjà en place mais dégradées, un enjeu encore peu couvert par les politiques publiques actuelles.

Les premières orientations dégagées en 2025 visent à constituer un réseau de sites de démonstration, où différentes techniques de restauration (recépage, enrichissement, régénération naturelle accompagnée...) seront testées et évaluées selon leurs effets écologiques, agronomiques, économiques et paysagers. Le comité stratégique Agrifaune a validé cette nouvelle dynamique et a acté l'intégration de « Réseau Haie France » au comité de pilotage, afin de renforcer les complémentarités nationales.

## La sélection des sites

L'année 2025 a été principalement consacrée à la sélection des sites, à la définition des

protocoles et à la mobilisation des partenaires régionaux. Les animateurs régionaux joueront un rôle clé dans l'identification des terrains, l'accompagnement technique et l'organisation des retours d'expérience, afin d'ancrer ce GTNA dans la réalité des territoires.

En parallèle du lancement du GTNA « Haies », l'ensemble des GTNA Agrifaune (cf. encadré) ont poursuivi ou engagé de nouvelles expérimentations en 2025, en s'appropriant pleinement les orientations et l'organisation de la nouvelle convention-cadre nationale signée fin 2024.

## Une stratégie de proximité

L'animation régionale assure également la valorisation des résultats à travers des journées techniques, des actions de communication et des interventions régulières dans les lycées agricoles. Cette dynamique de proximité garantit la cohérence des actions et renforce la visibilité du programme dans chaque territoire.



## LABEL TERRITOIRES DE FAUNE SAUVAGE

# UN RÉSEAU EUROPÉEN MOBILISÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Les 9 et 10 septembre 2025, la FNC a participé aux rencontres nationales et européennes du label Territoires de faune sauvage/Wildlife Estates, organisées par la Fondation François Sommer avec l'appui de l'OFB, de l'ELO et de la FNC.

À Paris, les 9 et 10 septembre 2025, plus de 115 participants ont assisté aux débats réunissant décideurs publics, chercheurs, acteurs de la conservation et propriétaires labellisés Territoires de faune sauvage. Cet événement a rappelé la place déterminante des propriétaires privés dans la gestion de la biodiversité, alors qu'ils détiennent 75 % des forêts et 85 % des terres agricoles françaises. L'état des lieux de ce label a mis en avant la solidité du réseau : près de 100 territoires labellisés en France et plus de 550 en Europe, représentant 2 millions d'hectares engagés pour une gestion durable des espaces naturels. Les interventions des partenaires ont souligné le rôle croissant des

propriétaires dans les stratégies nationales et européennes de biodiversité, dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Règlement sur la restauration de la nature.

Partenaire actif du label, la FNC a contribué à l'organisation et au bon déroulement de ces rencontres. Elles ont confirmé la capacité du réseau Territoires de faune sauvage à fédérer, en France et en Europe, les acteurs engagés pour une gestion responsable, innovante et durable de la biodiversité, une dynamique qui illustre pleinement la collaboration constructive que nous menons ensemble depuis de nombreuses années.



## Envie de faire labelliser un territoire ?

Le label Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage – valorise les propriétaires privés engagés dans une gestion exemplaire de la biodiversité. Il s'adresse aux territoires ruraux où sont menées des actions concrètes : restauration d'habitats, gestion durable des milieux, suivi de la faune et de la flore, partenariats avec les acteurs locaux...

### Vous connaissez un territoire qui pourrait remplir les critères ?

#### Voici la marche à suivre :

1. Prendre contact avec les correspondants de la Fondation François Sommer et/ou de la FNC pour échanger sur l'éligibilité du territoire.
2. Constituer un dossier de candidature, comprenant une description du site, ses enjeux écologiques et les actions menées.

3. Participer à une visite de terrain, réalisée par les experts du label pour évaluer la gestion et les pratiques.
4. Recevoir l'avis du comité scientifique, puis, en cas de validation, la délivrance officielle du label.

Ce dispositif permet de reconnaître et encourager les propriétaires qui agissent au quotidien pour la biodiversité, tout en rejoignant un réseau structurant, en France et en Europe.

## LIGNES ELECTRIQUES

# LA FNC RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC RTE

En novembre 2025, la FNC et RTE (Réseau de transport d'électricité) ont renouvelé leur partenariat national lors du Salon des maires et des collectivités, prolongeant une collaboration engagée depuis 2008.

En 16 ans, le partenariat entre la FNC et RTE a déjà mobilisé plus de 25 fédérations de chasseurs et a permis la réalisation de nombreux aménagements favorables à la faune et à la flore sous les lignes électriques, démontrant l'efficacité d'un modèle associant exigences industrielles et gestion durable des milieux naturels.

régionales et départementales des chasseurs, ainsi qu'avec les gestionnaires locaux, pour faciliter la mise en œuvre d'aménagements et l'adaptation des pratiques aux réalités de terrain. L'objectif partagé est de concilier la sécurité des ouvrages électriques avec la préservation des continuités écologiques et l'amélioration des habitats de la faune sauvage.

### Restaurer des habitats diversifiés

La nouvelle convention, signée au salon des maires et des collectivités pour 6 ans, vise à renforcer cette dynamique en accompagnant RTE dans son objectif prioritaire : réduire, puis supprimer d'ici 2029 le recours au gyrobroyage printanier, une pratique d'entretien qui peut impacter la biodiversité. RTE souhaite parallèlement aménager 30 000 hectares d'ici 2028, en ciblant les zones les plus sensibles, afin de restaurer des habitats diversifiés : couverts herbacés, haies et bosquets, mares, prairies fleuries, ou encore zones de pâturage adaptées. Ce renouvellement ouvre également la possibilité d'une coopération plus directe avec les fédérations

### Un partenariat à décliner en région

Les prochaines étapes consisteront à décliner le partenariat dans les territoires avec les interlocuteurs régionaux de RTE et à préparer une visite de terrain conjointe en 2026 afin de valoriser les projets les plus exemplaires. Ce partenariat renouvelé confirme une conviction commune : en associant leurs compétences, RTE et les chasseurs contribuent à la reconquête de la biodiversité sur des espaces souvent méconnus, mais stratégiques pour les continuités écologiques.

**DES AMÉNAGEMENTS DE 30 HECTARES D'ICI 2028**



SINAC

## LA GESTION NATURALISTE MENÉE PAR LES CHASSEURS

**Le projet SINAC (sites naturalistes gérés et/ou possédés par les chasseurs) initié au printemps 2023 a confirmé sa trajectoire positive en 2024 et surtout en 2025 avec l'élargissement de la démarche à l'échelle nationale.**

Le projet SINAC (sites naturalistes gérés et/ou possédés par les chasseurs) est une approche originale qui s'inspire notamment de l'opération EPOC (espaces protégés par les chasseurs) menée en Occitanie et se poursuivra jusqu'en mai 2026.

En 2025, grâce à l'animation nationale proposées par la FNC et la Fondation pour la préservation de la nature, les résultats se sont avérés extrêmement encourageants pour faire connaître et reconnaître, dans le secteur cynégétique et surtout auprès des grands réseaux de gestionnaires naturalistes, la qualité du travail de conservation par les usages mené par les chasseurs (fédérations, ACCA...).

### Le bien-fondé des chasseurs

Qu'il s'agisse des réserves de chasse et de faune sauvage, des propriétés de la Fondation, de celles des fédérations ou des ACCA et enfin de celles du Fonds pour la restauration du biotope en Alsace, les chasseurs ont su expérimenter, pratiquer et déployer des partis pris de gestion qui démontrent leur bien-fondé au fil du temps. Plus généralement, dans ce dossier fondé sur le volontariat des fédérations et financé par l'écocontribution, la volonté constante de progresser est exprimée par l'ensemble des gestionnaires impliqués.

### 30 % d'espèces protégées

Le recensement d'espèces à la suite du remplissage des 200 fiches ISIGÉO (Base de données scientifique de la FNC) et des 50 000 données analysées à fin 2025, fait état de la présence de 30 % des espèces protégées répertoriées en France dans les sites sous gestion chasse, soit 395 espèces. Au total, on trouve plus de 4 000 espèces connues sur ces sites avec une majorité d'insectes, de plantes, d'oiseaux et de mammifères.

Les sites étudiés se situent majoritairement sur des ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ou en zones Natura 2000, mais certains bénéficient déjà de régimes de forte protection (cœur de parc national, réserves naturelles nationales, parcs naturels marins...). Ainsi, au-delà de la mission d'inventaire exhaustive inhérente au projet, la question d'une bascule volontaire de certains sites parmi les statuts de protection forte, voire très forte de la Stratégie

nationale des aires protégées, a également été évaluée. Certains sites déjà classifiés dans les statuts mentionnés dans le décret d'avril 2022 comme les réserves naturelles régionales, ont été intégrés naturellement. Il s'agit d'utiliser un label administratif qui n'est pas assorti de nouvelles contraintes réglementaires.



D'autres espaces peuvent devenir éligibles au cas par cas dès lors qu'on est en capacité de démontrer la présence de 3 critères cumulatifs dans leurs principes de gestion :

- maîtrise des pressions humaines ;
- document ou plan de gestion ;
- contrôle opérationnel effectif.

### La chasse maintenue

La chasse peut être maintenue avec aménagements sur ces sites dès lors qu'elle répond aux 3 critères, car elle sera considérée comme compatible avec la protection de la biodiversité.

Il nous paraît important d'encourager les gestionnaires qui le souhaitent dans cette voie. En effet, l'intégration dans la SNAP (Stratégie nationale des aires protégées) facilite la valorisation officielle des sites sans durcissement réglementaire, l'ouverture à des financements dédiés aux aires protégées et enfin, le renforcement de la crédibilité des gestionnaires cynégétiques.

J'AIME LA NATURE PROPRE

## UN RENDEZ-VOUS DEVENU INCONTOURNABLE

Parce que la nature est l'affaire de tous, « J'aime la Nature Propre » invite, chaque année, les volontaires à agir concrètement pour un environnement plus sain. Cette mobilisation collective témoigne d'un véritable engagement citoyen.

Tous les usagers de la nature, chasseurs, pêcheurs, vététistes, cavaliers, randonneurs... étaient une nouvelle fois présents le week-end des 14, 15 et 16 mars 2025.

### Un succès collectif

Toutes les fédérations départementales ont participé à cette opération, embarquant avec elles 150 000 bénévoles dont 44 000 enfants. Ceux-ci ont ramassé 17 000 mètres cubes de déchets, soit l'équivalent de 7 piscines olympiques ! Objectif atteint quant à la couverture de l'événement avec 3 400 points de collecte : une augmentation de plus de 6 % par rapport à 2024.

### Des partenaires toujours mobilisés

La Fédération française de course d'orientation et de la Mountain Bikers Fondation, nos partenaires historiques ont une nouvelle fois répondu favorablement à l'appel pour l'édition de 2025, et renforcé les liens sur le terrain entre les usagers de la nature.

Dans le cadre de la Journée internationale des forêts, l'ONF a pour la première fois intégré l'initiative « J'aime la Nature Propre », marquant le début d'un partenariat prometteur. Malgré l'annulation des points de collecte prévus en raison de la météo, cette collaboration ouvre la voie à de futures actions communes. Enfin, l'entreprise NaturaBuy a relayé l'événement auprès de sa clientèle.

### Développement durable

« J'aime la Nature Propre » s'est associé à l'éco-organisme France Recyclage Pneumatiques et l'association Gestes Propres afin de renforcer son engagement en faveur de l'environnement.

Ce ne sont pas moins de 8 600 pneus abandonnés à travers le territoire qui ont été ramassés lors des 3 journées « J'aime la Nature Propre » et remis dans un circuit vertueux de recyclage des pneumatiques.

Tous les sacs dédiés au ramassage commandés par la FNC sont exclusivement « made in France », recyclés et recyclable. L'association Gestes Propres œuvre à la sensibilisation du plus grand nombre, et aspire à la mobilisation

collective contre les déchets abandonnés. La FNC a invité les fédérations intéressées à soutenir l'association KNetPartage. Les bénévoles ont ainsi pu collecter 20 300 canettes que KNetPartage a remises à un recycleur affilié à ce réseau. Le produit de la valorisation a été redistribué à des associations, des écoles, des familles et institutions afin d'aider des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies rares.

Vous souhaitez en savoir davantage sur l'opération de ramassage des déchets « J'aime la Nature Propre » ? Rendez-vous sur le site :

➔ [jaimelanaturepropre.fr](http://jaimelanaturepropre.fr)



## EKOLIEN

## LE SITE LUDO-ÉDUCATIF NATURE QUI SÉDUIT

**Ekolien, le site ludo-pédagogique nature lancé par la FNC en 2022, s'enrichit d'année en d'année et séduit de plus en plus de familles.**

**E**n 2025, le site Ekolien a poursuivi son développement, faisant la joie des enfants pour leur permettre de découvrir en s'amusant la faune et la flore de nos régions.

Aujourd'hui, plus de 116 600 internautes surfent sur [Ekolien.fr](http://Ekolien.fr), soit 37 % de plus que l'année dernière. De nouveaux contenus digitaux ont vu le jour : quiz, fiches-jeux, fiches de loisirs créatifs à faire à la maison, fiches de bricolage à réaliser en extérieur pour une immersion dans la nature...

### Des livrets-jeux à succès

Le grand succès d'Ekolien ? Ses livrets-jeux ! À chaque nouvelle période de vacances scolaires, une nouvelle thématique. Pour 2025 : l'hiver ; les régimes alimentaires ; la garrigue ; coloriage 4 saisons ; la classification des espèces.

Fidèle à l'esprit du site, cette collection repose sur un subtil mélange d'illustrations et de photos, de jeux et d'infos, pour proposer à la jeunesse un contenu à la fois attractif et qualitatif. Elle comprend désormais plus d'une vingtaine de livrets ! L'idéal pour occuper intelligemment les enfants et les sensibiliser à la sauvegarde de la biodiversité.

### Des podcasts jeunesse

Nos podcasts jeunesse, « Les aventures nature de Camille et Léo » (12 épisodes de fiction documentaire réalisés par Studio Radio France), ont particulièrement le vent en poupe : en effet, plus de 50 500 épisodes de podcasts ont été écoutés en 2025, soit une augmentation de plus de 215 % par rapport à 2024.

D'autre part, cette année encore, grâce au fonds écocontribution, la FNC a renforcé son aide aux animateurs nature des FDC par la réalisation d'outils pédagogiques.

Plusieurs supports éducatifs ont ainsi été distribués en 2025 : une mallette pédagogique (« Enquête en forêt ») pour découvrir les mammifères, oiseaux, amphibiens et insectes de nos forêts, sans oublier leur richesse floristique et les champignons.

La FNC a également réalisé un livret-autocollants, « Mission classification », sur la classification des espèces (animaux et végétaux) (16 pages + 45 autocollants à positionner aux bons endroits, tirage à 50 000 exemplaires). Plus de 500 jumelles Ekolien ont aussi été distribuées aux FDC.

Ekolien a également participé à la conception du livret-jeux « Du gland au chêne », réalisé pour enrichir les animations faites autour des plantations de haies Sensibilis'haie.

Notons enfin qu'un grand nombre de fédérations commandent régulièrement de nouveaux exemplaires des différents livrets et posters Ekolien. Ainsi, depuis 2023, plus de 27 000 livrets-découverte, 3 000 posters éducatifs, 2 000 posters à colorier et 15 000 planches d'autocollants ont été réimprimés.

### Une communication de terrain

Comme en 2024, un stand spécial Ekolien a été mis en place au Game Fair, avec animations pour les enfants et distribution de cadeaux.

Durant 2025, les réseaux sociaux Ekolien ont également bien progressé. Notre communauté Facebook a grandi de 12 %, dépassant aujourd'hui les 23 600 followers. De son côté, Instagram a aussi connu un excellent déploiement. L'objectif est donc parfaitement atteint : valoriser l'image d'Ekolien pour accroître sa notoriété et nous permettre ainsi de transmettre notre vision de la nature au plus grand nombre de familles et d'enfants.

### Des partenariats prestigieux

En juin 2025, un partenariat a été monté avec Merlin, la célèbre enceinte audio de Radio France et Bayard Jeunesse, qui réunit le meilleur de l'audio pour les enfants de 3 à 12 ans. Les podcasts Ekolien font désormais partie de leur catalogue accessible à tous, dans la catégorie Documentaires. Depuis l'entrée d'Ekolien sur Merlin, plus de 265 000 épisodes ont été téléchargés par les utilisateurs de l'enceinte. Cette très belle performance souligne l'engouement des familles et la reconnaissance de cet acteur majeur du monde éducatif et culturel pour la valeur de notre action d'éducation à la nature.

D'autre part, en 2025, on retrouve Ekolien dans l'ensemble des numéros de La Tribu des idées, le premier magazine dédié aux bonnes pratiques à partager en famille, à travers différents publiédictionnels et tutos.



## SCIENCES

## 2025, L'ANNÉE DE LA RELANCE DE LA GESTION ADAPTATIVE

**La gestion adaptative est garante d'une pratique durable et raisonnée fondée sur la science. Ce concept permet d'adapter les prélèvements en fonction de l'état de conservation de population. Enfermée dans une dualité autorisation/fermeture jusqu'alors, la France a finalement trouvé une voie de conciliation sur la base de la gestion adaptative.**

**C**oncept issu de l'« adaptative management » mis en œuvre depuis une trentaine d'années aux États-Unis et au Canada, la gestion adaptative consiste à ajuster les quotas de prélèvements d'une espèce selon l'état de sa population et sa dynamique, et selon un objectif fixé par les gestionnaires pour la population concernée.

Pour définir les niveaux de prélèvements, le principe de la gestion adaptative est de s'appuyer sur des modèles mathématiques développés par des scientifiques. C'est un processus continu et itératif qui s'améliore avec le temps et qui intègre l'incertitude.

Adaptable et dynamique, ce mode de gestion permet de rationaliser la question de l'exploitation durable des populations sauvages. Il s'applique aussi bien aux espèces chassables que non chassables, aux espèces en surnombre qui peuvent causer des dégâts qu'aux espèces en moins bon état de conservation. Des critères autres que la chasse entrent aussi en ligne de compte.

Le processus était déjà reconnu pour les oiseaux d'eau migrateurs par l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). L'AEWA est un traité international de coopération en matière de conservation et de recherche sur les oiseaux d'eau migrateurs.

La gestion adaptative est maintenant entrée dans le giron de la Commission européenne dans le cadre de la directive « Oiseaux ». Cette même Europe, qui condamnait la France pour la gestion adaptative de la tourterelle des bois, l'autorise et l'encadre en 2025 !

### Une analyse européenne

Rappelons que la Commission européenne a engagé depuis 2021 une démarche visant à évaluer la durabilité des prélèvements cynégétiques pour une trentaine d'espèces d'oiseaux migrateurs de l'Annexe 2 de la directive « Oiseaux », dont le statut de conservation UE est « unsecure ». Ce travail est conduit par la Task Force for the Recovery of Birds (TFRB), chargée de la partie scientifique, et discuté ensuite au NADEG, où les États membres adressent leurs observations. Tous les documents présentés par la Task force et par le NADEG sont

mis à disposition du public sur le site de partage d'informations de la Commission européenne, [circabc.europa.eu](http://circabc.europa.eu)

La première étape a consisté, pour la task force, à classer les espèces en plusieurs catégories selon leur vulnérabilité à la chasse, principalement évaluée selon la balance entre fécondité et survie. Pour chaque catégorie, des mesures de gestion à court et moyen termes sont préconisées, de manière à éviter les risques de « surchasse ».



Sur les 30 espèces évaluées, l'analyse montre que les prélèvements sont durables pour la plupart des espèces migratrices.

### Une confrontation de données

La FNC, en collaboration avec la FACE, suit de près les analyses et les conclusions de la Commission européenne. C'est ainsi que certaines données se sont révélées inexactes. C'est le cas pour la grive mauvis, par exemple : les données chypriotes intégrées au modèle ne correspondaient pas à l'espèce, mais au groupe complet des turdidés,

dominé par la grive musicienne. Ce point a eu pour effet d'attribuer artificiellement à la grive mauvais un volume de prélèvements très supérieur à la réalité.

L'approche de la Task force est très prudente. Connaître un nombre absolu d'oiseaux est difficile, voire impossible. Pour les oiseaux d'eau, ce sont les données de comptages effectués à la mi-janvier par Wetlands International qui sont utilisées. Elles ne peuvent que sous-estimer le nombre réel d'oiseaux : on ne compte pas tous les pays, pas tous les sites, pas tous les oiseaux sur les plans d'eau.

Si on ne peut dénombrer exactement les oiseaux, on peut observer avec plus de confiance les tendances à la hausse ou à la baisse sur les différents sites, à l'échelle de la voie de migration. Or, les tendances sont stables ou en augmentation pour la plupart des espèces de gibiers d'eau. Ces incohérences ont conduit les experts de la TFRB à considérer que la sarcelle d'hiver, le canard souchet et le canard pilet n'étaient pas prioritaires pour de nouvelles mesures de gestion.

### 3 espèces sélectionnées

Et maintenant ? La task force a sélectionné finalement seulement 3 espèces comme candidates à un futur cadre de gestion adaptative européen : le canard milouin, le canard siffleur et la caille des blés. Des modèles démographiques intégrant les taux de survie, la fécondité, etc., proposeront des niveaux de prélèvements compatibles avec un accroissement des populations. Attendus à l'automne 2025, les premiers résultats ont finalement été reportés au printemps 2026. Ce travail est fait sur le modèle de la tourterelle des bois, dont la chasse a été réautorisée cette année.

### Le CEGA revisité

En France, la liste des espèces en gestion adaptative est fixée par décret et les quotas de prélèvements sont fixés chaque année par arrêté ministériel selon les avis du Comité d'experts sur la gestion adaptative, le CEGA.

Le CEGA a été revu en 2025 avec 3 changements majeurs :

- restreint à 4 membres seulement, il permet une meilleure réactivité et facilite les échanges consensuels ;
- équilibré, car 2 noms proposés par les APN (associations de protections de la nature) et 2 noms proposés par la FNC ;
- consensuel, car les avis doivent être prononcés à l'unanimité, ce qui oblige au compromis.

Le CEGA s'est prononcé 2 fois au cœur de l'été 2025. 2 arrêtés en ont découlé : les nouvelles restrictions sur la chasse du fuligule milouin et la réouverture encadrée de la chasse de la tourterelle des bois et, signe de l'efficacité du « nouveau CEGA », aucun des 2 arrêtés n'a été contesté.



### Un quota pour la tourterelle des bois

La tourterelle des bois est la première espèce pour laquelle la TFRB a développé un modèle populationnel de gestion adaptative à l'échelle européenne. Un quota global est proposé par le NADEG sur la base des modèles de population. En effet, un niveau de prélèvements de 1,5 % de la population apparaît compatible avec son accroissement. Ce quota global sera recalculé à chaque mise à jour du modèle de population avec les nouvelles données et connaissances.

Le quota a été partagé entre les pays sur la base des niveaux de prélèvements historiques. En tenant compte des aménagements réalisés par les pays en faveur de l'espèce (plantation de haies, plans nationaux...), le quota est revu à la hausse. Enfin, les pays qui ne fournissent pas leurs données de

suivi des populations et de prélèvements sont exclus du partage du quota. D'où l'importance de disposer de données à jour.

Dans ce système, pour la voie de migration ouest, le quota est partagé à 81 % pour l'Espagne, 10 % pour le Portugal et 1 % pour l'Italie et 8 % pour la France, soit 10 560 tourterelles.

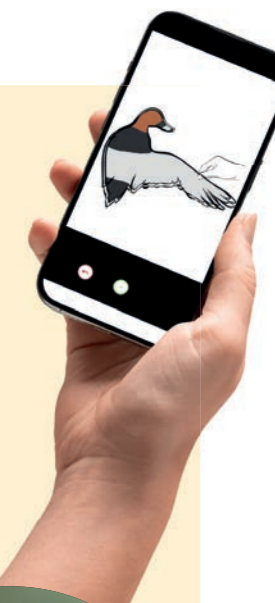
La Commission européenne préconise que, chaque année et pour chaque pays concerné, l'autorisation de la chasse soit soumise à 3 conditions : une augmentation de la population depuis au moins 2 ans, une augmentation du taux de survie et des systèmes crédibles de suivi et de contrôle des prélèvements.

En 2025, la France réunit ces 3 conditions et un quota de 10 560 tourterelles des bois a été autorisé par arrêté ministériel pour la saison 2025-2026.

Si la chasse de la tourterelle des bois a pu rouvrir, c'est aussi grâce à la reconnaissance européenne de l'application ChassAdapt. (cf. encadré) accompagnée de son miroir ChassControl, qui offre une solution crédible de suivi du quota en temps réel.

### ChassAdapt : avec de l'IA embarquée !

Grâce à la fonctionnalité d'IA embarquée, ChassAdapt permet non seulement le suivi quantitatif des prélèvements en temps réel, mais aussi un suivi qualitatif. Les chasseurs sont sollicités pour photographier les oiseaux prélevés, dont l'âge est déterminé automatiquement par intelligence artificielle. Les résultats obtenus pour la tourterelle des bois ont été partagés avec l'OFB et avec la TFRB et seront utilisés pour améliorer les modèles de population.



### BRÈVE

### Les chasseurs viennent en aide aux hirondelles

En dix ans, les hirondelles ont fortement décliné en France. La disparition de leurs sites de nidification (urbanisation), le dérèglement climatique et la destruction volontaire de nids menacent leur survie. Pour agir, les chasseurs s'impliquent à travers :

- l'installation de nichoirs et d'espaces

favorables à la nidification, et de caméras pour pouvoir suivre au plus près l'évolution de l'Hirondelle

- la sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public,
- la communication (presse, réseaux sociaux, bulletins communaux...),
- le recensement participatif des colonies d'hirondelles en France.

La communication a touché plus de 40 000 personnes par les réseaux sociaux et le site internet, et plus de 200 000 personnes via les actions des fédérations de chasseurs. Plus de 26 000 données pour le recensement ont été récoltées.



Plus de 95 000 personnes ont été sensibilisées à la protection des hirondelles

Pour plus de renseignements et participer au recensement de ces espèces, rendez-vous sur le site internet :

➔ [hirondellesetbiodiversite.fr](http://hirondellesetbiodiversite.fr)

## GESTION ADAPTATIVE

# LES PROJETS SCIENTIFIQUES PORTÉS PAR LA FNC

**La gestion adaptative repose sur l'ajustement des décisions de gestion à partir d'indicateurs mesurés régulièrement. Certaines données scientifiques du monde de la chasse vont alimenter les modèles de gestion adaptative européens. Mise en perspective des études portées par la FNC.**

La connaissance des prélèvements tient une place essentielle dans la gestion adaptative.

## Enquête nationale sur les prélèvements : une première depuis 10 ans

Après la dernière enquête nationale réalisée en 2013-2014, la France ne disposait plus, d'une estimation actualisée. Dans ce contexte, la FNC a relancé en 2025 une nouvelle enquête.

L'approche retenue combine 2 volets complémentaires. Le premier repose sur les prélèvements déclarés par 89 000 chasseurs lors de leur prise de validation en ligne. Le second consiste à téléphoner à un échantillon aléatoire de 5 000 chasseurs

n'ayant pas répondu en ligne. Ce second volet est indispensable : il permet de mesurer et de corriger le « biais de non-réponse », source de

surestimation si seules les déclarations volontaires sont prises en compte.

Tout le travail (sélection de l'échantillon de chasseurs, préparation du questionnaire téléphonique, analyses statistiques, etc.) a été réalisé en collaboration avec l'OFB. Le rapport complet, en français est en accès libre [hal.science/hal-05300255v1](https://hal.science/hal-05300255v1). À terme, l'objectif est de transformer cette enquête en un dispositif plus régulier et articulé avec ChassAdapt.

## Age-ratio et sex-ratio : des données démographiques essentielles récoltées par ChassAdapt

Les proportions entre mâles et femelles (sex-ratio) ou entre jeunes et adultes (age-ratio) sont des paramètres démographiques clés pour développer les modèles de population utilisés en gestion adaptative.

Le projet Autowing, développé par la FNC avec le soutien de l'OFB, a pour objectif d'exploiter l'intelligence artificielle pour automatiser la reconnaissance d'espèces et l'identification de l'âge et du sexe des oiseaux photographiés par les chasseurs via l'application ChassAdapt.

L'outil repose sur des algorithmes d'apprentissage automatique (IA) entraînés à partir de plusieurs

dizaines de milliers de photos annotées par des experts. Les mises à jour de 2025 ont permis d'intégrer de nouvelles séries de photos collectées dans ChassAdapt, d'améliorer la qualité des annotations et d'enrichir la diversité des espèces représentées. Les performances de l'IA se sont sensiblement améliorées : la précision atteint désormais des niveaux proches de 90 % pour certaines espèces.

**42 000 DÉCLARATIONS CHASSADAPT AVEC PRISE DE PHOTOS EN 2025**

## Génomique : la FNC est à la pointe du séquençage

En 2021, la FNC s'est engagée dans un nouveau domaine : la génomique. Depuis 2025, ce programme est officiellement référencé sur les grandes plateformes internationales de bio-informatique sous le nom Huntomics. Les génomes produits y sont désormais accessibles à la communauté scientifique (voir le projet : [ebi.ac.uk/ena/browser/view/PRJEB86906](https://ebi.ac.uk/ena/browser/view/PRJEB86906)). Les premières espèces concernées sont la bécasse des bois, la bécassine des marais, la bécassine sourde, le vanneau huppé, la sarcelle d'hiver, la grive musicienne, la grive mauvis et le merle noir. Réalisé avec l'appui du génoscope (CEA), le séquençage de ces espèces consiste à décoder plusieurs milliards de bases d'ADN afin de reconstituer l'ensemble des gènes et leur organisation. Chaque génome décrypte près de 30 000 gènes et représente entre 1 et 2 milliards de bases. Ce travail offre une ressource de référence pour aborder des questions majeures, comme l'étude des structures de populations, leur connectivité, ou encore la reconstitution de leur démographie passée grâce aux nouvelles méthodes d'inférence génomique.

## Oiseaux migrateurs : la génétique et l'isotopie

Le projet écocontribution VanConnect s'est terminé en 2025. Il avait pour objectif d'étudier la structure génétique des vanneaux huppés fréquentant la France en hiver. L'analyse de 438 échantillons de muscle montre une absence de structure génétique entre les individus : il n'y a qu'une seule population bien mélangée.

Un autre objectif était de rechercher la provenance à l'aide de méthodes isotopiques. Grâce à ce projet, l'analyse de ratio d'isotopes stables à partir de plumes a été réalisée dans un laboratoire français pour la première fois. L'analyse des plumes de 192 vanneaux huppés juvéniles suggère 3 grandes régions de provenance, réparties de l'Allemagne à la Russie. En prévision d'analyses similaires, une collecte d'échantillons est mise en place depuis 2023 sur tous les limicoles, avec le projet écocontribution Limicolire, en partenariat avec l'ISNEA.



## Taux de survie et baguage : le projet Avimark

Pour modéliser la démographie d'une population, il est nécessaire de prendre en compte les taux de survie de chaque classe d'âge ou de sexe. Ils se calculent grâce à la recapture d'oiseaux bagués. Un processus s'appuyant sur la collaboration internationale entre ceux qui posent des bagues et ceux qui les retrouvent, dans le monde entier.

Le projet écocontribution Avimark, mené par la FNC, s'est concrétisé, début 2025, par la signature d'une convention avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), qui détient le centre de baguage CRBPO. Le partenariat vise à améliorer la remontée et la gestion des données et de renforcer la collaboration entre chasseurs, techniciens et chercheurs.

Une page dédiée sur le site de la FNC, [chasseurdefrance.com/oiseaux-bagues](https://chasseurdefrance.com/oiseaux-bagues), permet aux chasseurs de signaler la reprise d'une bague, tandis qu'un formulaire spécifique est mis à disposition des techniciens fédéraux. Ces données sont transférées depuis la base de données nationale FNC vers le CRBPO, et le système international EURING, la base européenne de référence pour le baguage des oiseaux.

## BRÈVES

## Suivi des migrations par balises GPS

En 2025, la FNC a ouvert au public le site internet [telemetrie.chasseurdefrance.com](https://telemetrie.chasseurdefrance.com), qui permet de visualiser les trajets des oiseaux équipés de balises GPS en collaboration avec l'ISNEA. Elle alimente aussi le site Movebank dédié au partage de données de déplacement de la faune sauvage dans le monde entier.

**87 oiseaux équipés de balises en 2025**

## Galliformes de montagne

Ces dernières années, le sujet de la chasse aux galliformes de montagne subit des revers. Inféodées aux massifs, les populations sont d'emblée considérées comme isolées, fragmentées et souffrant de consanguinité. Mais qu'en est-il vraiment ? La FNC a signé une convention avec le Dr Emeline Charbonnel, généticienne de la conservation. Le premier objectif est de réaliser une synthèse des études de génétique des galliformes de montagne à l'échelle européenne. Le deuxième objectif est de valoriser les données génétiques collectées par le réseau cynégétique, en établissant un protocole standardisé.

Le troisième est d'établir des partenariats. Une première étude est lancée avec l'université d'Uppsala (Suède) sur le lagopède alpin. 2 publications sont déjà en ligne.

## Radars ornithologiques

Depuis 2021, la FNC coordonne le suivi national des migrations et pilote le réseau cynégétique de radars ornithologiques. Ce réseau poursuit son développement : 11 radars sont aujourd'hui opérationnels et 4 nouveaux appareils sont en cours d'installation.

Le site AeroRad, entièrement actualisé, est disponible à l'adresse suivante : [aerorad.chasseurdefrance.com](https://aerorad.chasseurdefrance.com). Il permet d'accéder aux données en temps réel et constitue un outil central pour le suivi scientifique des migrations.

Depuis 2025, la FNC est partie intégrante d'un groupe international scientifique dédié à l'amélioration de l'algorithme de détection des groupes d'espèces. Ce groupe est composé d'universités suisses, néerlandaises et israéliennes.

# COMMUNIQUER ET SOUTENIR LE MONDE DE LA CHASSE



## CONFÉRENCE

# WILLY SCHRAEN : « IL Y A LES FAISEUX COMME LES CHASSEURS ET LES DISEUX »

**Willy Schraen, président de la FNC, a répondu favorablement à l'invitation de participer à une conférence sur la chasse et ses enjeux devant les élèves ingénieurs JUNIA ISA, à Lille, en avril 2025.**

C'est devant un amphithéâtre bien rempli de la JUNIA ISA de Lille que Willy Schraen, président de la FNC, a donné une conférence intitulée « chasse et ruralité : quels enjeux pour demain ? » à destination des futurs ingénieurs de cette école.

Fortement engagés et animant un fort tissu associatif, les chasseurs créent du lien social.

« La chasse, c'est un tissu associatif hors du commun. Comme le dit un de mes amis, c'est le dernier réseau stalinien de France ! », a plaisanté Willy Schraen,

**LA CHASSE REPRÉSENTE SOUVENT LA SEULE ASSOCIATION QUI RESTE POUR QUELQUE 20 000 COMMUNES RURALES**

le président de la FNC devant l'amphithéâtre l'école Junia ISA de Lille qui forme les futurs ingénieurs en sciences de la terre.

« La chasse représente souvent la seule association qui reste pour quelque 20 000 communes rurales. Nous sommes au contact de la population, mais aussi avec les élus », a expliqué le président de la FNC. Fortement engagés et animant un fort tissu associatif, les chasseurs créent du lien social. La chasse est aussi une réelle occasion d'intégration et de contribution locale.

### Le goût du collectif

« Il faut avoir conscience que les chasseurs ne s'occupent pas que du gibier : 12 millions de jours de bénévolat pour la nature sont totalisés par an ! L'ensemble du réseau fédéral est mobilisé », a avancé le président de la FNC. « Il y a donc les faiseurs et les diseux, vous savez où je mets les chasseurs ! »

### Une reconnaissance de l'Etat

Dans une période où ces enjeux montent en puissance dans les attentes des citoyens, mais aussi des décideurs publics et privés, il faut rappeler que le réseau fédéral de la chasse est reconnu par l'État comme autant d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement. « La conservation de la biodiversité par les usages, comme celui de chasse qui est une activité légale et strictement encadrée, est reconnue par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) », a précisé Willy Schraen. Interrogé sur les actions des chasseurs

en faveur de la haie, sujet emblématique pour ces futurs agronomes, Willy Schraen a rappelé que « c'était avec l'argent des chasseurs que 670 km de haie ont été plantés en 2024 ».



### Un outil politique

Malgré ces actions concrètes au service de la nature, la « chasse est devenue un outil politique », a expliqué le président de la FNC, rappelant que certains d'entre eux, en perte de vitesse, tentent de se relancer comme Yannick Jadot, pendant la campagne présidentielle de 2022 avec l'interdiction généralisée de la chasse le dimanche. « Cela ne lui a pas vraiment réussi », a-t-il plaisanté devant un auditoire hilare.

Au niveau national beaucoup d'ONG sont anti-chasse. Il ne faut pas être dupe des réelles intentions qu'elles poursuivent, entre buzz médiatique et influence politique. « Au niveau local, les relations sont plus simples et tout est possible », a-t-il lancé. Et de conclure, optimiste sur la stabilisation du nombre de chasseurs : « 3 fois plus de jeunes s'inscrivent au permis de chasse et 15 % sont des femmes. Il n'y a que la chasse qui fait ça ! »

## COMMUNICATION

# UNE STRATÉGIE DÉCOMPLEXÉE AU SERVICE DE « CEUX QUI AGISSENT »

**En 2025, la FNC poursuit son offensive pour positiver l'image des chasseurs auprès du grand public et notamment auprès des jeunes. La communication de la FNC est résolument engagée au service d'une chasse durable, moderne et responsable avec un dernier spot TV qui assume sans complexe de se moquer gentiment de « ceux qui parlent » au lieu d'agir comme les chasseurs !**

**A**méliorer l'image de la chasse dans la société est un chantier titanesque dans notre société, où le fait de tuer des animaux suscite des réactions parfois extrêmes. C'est pourquoi, il est nécessaire de développer une stratégie de communication offensive, mais surtout décomplexée, avec les codes de communication et les outils actuels tout en restant fidèles à nos valeurs et non sans humour.

Ainsi, le cinquième spot TV de FNC a bénéficié de plus de 20 jours de présence télévisuelle du 2 au 23 mars 2025 et d'un plan média TV puissant (hertzien, TNT et câble, satellite) avec 1 100 diffusions qui ont été programmées. Ce film de 30 secondes met en scène, sous forme de portraits humoristiques, certains des apôtres de la bien-pensance environnementale. Ceux qui s'expriment à tout-va, ont un avis sur tout, mais en réalité, s'investissent peu. Il est vrai que médiatiquement l'on entend, à ce sujet, beaucoup plus ceux qui parlent que ceux qui prennent leurs responsabilités et agissent, comme les chasseurs. Ce film a réussi à remettre les pendules à l'heure.

Ce spot TV rappelle, avec humour, cette réalité : les chasseurs, comme d'autres, sont réellement engagés sur ces enjeux environnementaux qu'ils connaissent et pratiquent au quotidien. Ils n'ont pas attendu que ces sujets deviennent médiatiques pour s'y intéresser et choisir d'agir. Le message est fort : l'implication des chasseurs se traduit par plus de

**L'IMPLICATION DES  
CHASSEURS SE TRADUIT  
PAR PLUS DE 12 MILLIONS  
DE JOURS DE BÉNÉVOLAT**



12 millions de jours de bénévolat, par an, dédiés à la nature au bénéfice de tous.

### 39 millions de personnes touchées

Ce film de 30 secondes a fait mouche auprès des téléspectateurs : il a touché 39 millions de personnes qui l'ont vu au moins une fois. Selon un post test de l'institut OpinionWay, réalisé du 24 mars au 1er avril, sur un échantillon représentatif, près de 2 tiers des Français ont vu leur perception des chasseurs évoluer favorablement.

Ce post test révèle également que près de 7 Français sur 10 considèrent les chasseurs comme un maillon essentiel à la sauvegarde des espaces naturels et reconnaissent leur engagement actif au service des écosystèmes. Ces éléments concrets d'action des chasseurs constituent le mantra de la communication de la FNC qui les décline sur tous ses médias.

**PRÈS DE 7 FRANÇAIS  
SUR 10 CONSIDÈRENT LES  
CHASSEURS COMME UN  
MAILLON ESSENTIEL**



## Marque label « Gibiers de France » : un lancement réussi !

Le lancement de la marque « Gibiers de France », le 7 octobre 2025, sur une péniche, en plein Paris, a attiré plus de 30 journalistes curieux de découvrir les engagements liés à cette initiative de la FNC ; une viande de gibier certifiée 100 % française et 100 % sauvage.



## Le nouveau site « Gibiers de France » : moderne et pratique !

La mise en ligne du site « Gibiers de France », en octobre 2025, marque une étape significative pour valoriser la viande de gibier sauvage française et structurer sa promotion auprès du grand public, des professionnels et des consommateurs. Ce site, créé à l'initiative de la FNC, est bien plus qu'une simple plateforme informative : il constitue la vitrine digitale de la marque-label « Gibiers de France », pensée pour faire découvrir, comprendre et apprécier une viande locale, durable et savoureuse.

Ce nouvel outil digital valorise non seulement les savoir-faire ruraux, mais aussi la contribution des chasseurs à la souveraineté alimentaire et à la dynamisation des territoires. En rendant la venaison plus visible, accessible et « compréhensible », le site « Gibiers de France » participe à ancrer durablement cette viande dans les habitudes de consommation françaises en touchant les consommateurs sensibles à une alimentation locale, traçable et durable.

➔ [gibiersdefrance.fr](http://gibiersdefrance.fr)



« J'aime travailler le gibier pour sa chair délicate et ses saveurs subtiles. Le chevreuil m'a notamment porté vers le titre mondial du Bocuse d'Or. Je souhaite montrer que cette viande se prête parfaitement à une cuisine facile, moderne et gourmande, comme mon filet de chevreuil aux épices, ou mon bun de sanglier à l'estragon ».

**Paul Marcon**  
grand chef



### Une stratégie digitale renforcée

En 2025, la FNC a engagé une montée en puissance de sa présence numérique et digitale. L'objectif : installer durablement la légitimité des chasseurs comme acteurs de terrain de la biodiversité, au moment où les enjeux environnementaux sont plus que jamais au cœur du débat public.

Afin d'améliorer le référencement naturel de la FNC sur les thématiques cynégétiques, environnementales et de biodiversité, une campagne éditoriale inédite a été lancée en 2025.

Elle inclut :

- 15 articles thématiques rédigés selon les standards SEO (Search Engine Optimization) ou référencement naturel ;
- un travail d'optimisation sur les mots-clés stratégiques.

Ces contenus ont permis d'améliorer la visibilité de la Fédération, d'apporter une information fiable aux internautes et de rééquilibrer la présence des chasseurs.

En complément du référencement naturel, la FNC a mis en place une stratégie SEA (Search Engine Advertising) ou publicité visant à :

- renforcer la portée des contenus éducatifs sur la biodiversité ;
  - toucher un public non-chasseur et urbain ;
  - donner davantage de visibilité aux actions de terrain.
- Cette stratégie a permis d'augmenter significativement :
- le taux d'accès aux pages biodiversité, et la compréhension générale du rôle des chasseurs dans la gestion des espaces naturels.

L'ensemble de ces actions : constitue une stratégie digitale cohérente visant à apporter des contenus fiables, sourcés et pédagogiques au grand public, moderniser l'image de la FNC et professionnaliser son écosystème numérique.

### Une ligne éditoriale Instagram renouvelée

En 2025, la FNC a structuré une nouvelle ligne éditoriale sur Instagram afin d'occuper plus efficacement l'espace numérique, notamment auprès des publics jeunes et urbains. Cette stratégie repose sur un équilibre assumé



#### MIEUX OCCUPER L'ESPACE NUMÉRIQUE ET DIGITAL GRÂCE À INSTAGRAM

entre contenus divertissants, formats courts et dynamiques destinés à défendre la chasse et à valoriser le rôle des chasseurs dans la société. L'enjeu ? Diffuser des messages de fond sur la sécurité et les enjeux sociétaux de la chasse dans des contenus divertissants et à haut potentiel esthétique et émotionnel.

### Dédramatiser le sujet de la chasse

Grâce à des vidéos engageantes, des infographies pédagogiques, des formats humoristiques ou décalés – tout en restant institutionnels –, la FNC parvient à dédramatiser le sujet de la chasse auprès d'une cible grand public. Nous avons également noué des partenariats avec d'importants acteurs comme GUEULETON, NEO... pour ne citer qu'eux. Le bilan du partenariat de la FNC avec NEO sur



l'année 2025, ce sont 1 929 295 personnes touchées et 2 788 758 vues !

Instagram devient ainsi un véritable levier d'influence, complémentaire de l'écosystème numérique global de la FNC.

La FNC a également développé son pool de chasseurs-influenceurs bénévoles, engagés dans la création de contenus vidéo authentiques et pédagogiques. Très actifs sur TikTok, ils génèrent des milliers de vues et contribuent à toucher des audiences nouvelles, notamment les plus jeunes. Leur mobilisation renforce la visibilité positive de la chasse, diffuse des messages fiables et incarne une prise de parole complémentaire à la communication institutionnelle. Le compte TikTok de la FNC lancé fin 2024, est déjà suivi par plus de 100 000 « followers ».



#### LE COMPTE TIKTOK DE LA FNC EST SUIVI PAR PLUS DE 100 000 « FOLLOWERS »

### Les médias comme caisse de résonance

L'enjeu de la FNC est d'investir les médias et les émissions qui traitent le sujet « chasse » en ne se limitant pas au seul prisme de l'actualité liée à la pratique. L'objectif de la FNC est donc de gagner en crédibilité auprès des journalistes, de diversifier ses prises de paroles et ses domaines de compétences en synergie avec les actions de la FNC. Une trentaine de communiqués de presse, liés exclusivement aux sujets d'actualité, sont envoyés, par an, aux médias, par la FNC.

La FNC enregistre environ 80 demandes presse par an. Dans ce contexte, de plus en plus souvent, la FNC joue le rôle de « décodeur » d'une problématique pour la presse. Elle met en relation les spécialistes

des dossiers de la FNC avec les journalistes demandeurs, afin de les aider dans leur compréhension du sujet et de plus en plus pour des interviews d'experts. C'est très positif et cela fidélise les journalistes.

#### LA FNC JOUE LE RÔLE DE DÉCODEUR DE SUJETS POUR LA PRESSE

Rappelons que seule une information crédible, lisible (cohérente dans la durée), audible au regard de l'actualité, a des chances de devenir visible et donc médiatique.

En 2025, le dossier de presse de rentrée marquant la nouvelle saison de chasse, au sujet de la nécessaire réforme de l'indemnisation des dégâts de gibier, a fait mouche. Ce dossier de presse d'une dizaine de pages a fait l'objet d'une dépêche AFP (ce qui est suffisamment

rare pour être signalé !) qui a essaimé dans la PQR, mais aussi la PQN. Se sont ensuivis de nombreux articles et dossiers dans la « grande presse » comme Le Parisien week-end (« la guerre des sangliers est déclarée »), L'Opinion (« l'indemnisation des dégâts de gibier mécontente les chasseurs »), Libération (« sangliers et la lutte des chasses »), mais aussi l'hebdo de référence dans le microcosme agricole (la France Agricole).

Force est de constater que les lignes bougent favorablement. Cette stratégie de communication multicanale rend la FNC de plus en plus crédible et audible, donc influente, car durablement présente en contribuant à installer ses thèmes dans l'ensemble de l'espace médiatique et donc politique.

#### BRÈVES

### La FNC présente au-delà des salons cynégétiques

Chaque année, la FNC est fidèle au salon de la faune sauvage (Mantes-la-Jolie), au Game Fair, (Lamotte-Beuvron) et au salon des migrateurs, sans oublier une présence remarquée, car inédite, au salon Sud Traditions aux côtés des fédérations départementales et régionales. La FNC y était présente avec un comptoir de dégustation de viande de gibier.

En février 2025, pour sa deuxième participation au Salon de l'agriculture, le comptoir de la FNC sur l'espace de la

région Hauts-de-France a été un franc succès. La FNC et la région Hauts-de-France ont offert, sur les 9 jours du salon, une dégustation de gibier aux nombreux visiteurs curieux et gourmands. Des chefs les ont accueillis, tous les jours, de 9 h 30 à 17 h. Ce sont près de 300 kg de viande de gibier et d'ingrédients savoureux qui ont été cuisinés pendant toute la durée du salon. Nouveauté en 2025 : la présence du comptoir de gibier de la FNC sur le stand de la Région Grand Est de manière plus événementielle, sur une journée.

En juin 2025, au Game Fair, la FNC a présenté ses missions et ses services accompagnés d'une animation culinaire « barbecue & plancha ». Nouveauté de cette édition, la FNC a également accueilli une délocalisation de Sud Radio, en direct le vendredi 12 juin avec plusieurs émissions thématiques autour de la chasse et de ses valeurs :

- Ferniot fait le marché, animée par Vincent Ferniot, a mis à l'honneur la venaison ;
- La Planète demain, présentée par Christophe Debien, a valorisé les actions des chasseurs en faveur de la biodiversité ;
- Les Vraies Voix, avec Philippe David, a reçu le président Willy Schraen pour des débats d'actualité.

En novembre 2025, au Salon des maires et des collectivités locales, la FNC a, comme en 2024, mis à l'honneur le savoir-faire des chasseurs en matière de défense de

la haie, en offrant aux maires et aux élus territoriaux des plants de pommiers ou de noisetiers communs. Nouveauté de taille pour cette édition 2025 : la mise en avant de la nouvelle marque-label « Gibiers de France », lancée à l'initiative de la FNC en octobre 2025 (cf. page XXX). En favorisant les savoir-faire ruraux, « Gibiers de France » met en lumière une viande aux multiples qualités nutritionnelles et gustatives, qui ouvre la voie à une cuisine inventive et responsable.

### 18 chroniques « parlons biodiversité » sur Europe 1

En 2025, les 18 podcasts d'une minute intitulés « Parlons Biodiversité avec la FNC » ont été rediffusés chaque lundi, entre 7 h 30 et 8 h, sur les ondes d'Europe 1, du 3 mars au 30 juin 2025. 10 831 000 contacts ont été touchés par cette chronique.

Ces podcasts sont des témoignages d'élus ou de collaborateurs du réseau fédéral de la Fédération nationale des chasseurs. Ils montrent l'action concrète des chasseurs pour la sauvegarde de la biodiversité. Ce rendez-vous hebdomadaire, qui s'étend sur près de 4 mois, montre la diversité de l'engagement des chasseurs au service de la nature.





GUICHET UNIQUE

## GUICHET UNIQUE : UN OUTIL ENCORE PLUS PERFORMANT

En 2025, 2 ans après son lancement, le guichet unique poursuit sa montée en puissance. Il répond de mieux en mieux aux besoins des fédérations.

Le développement continu de nouvelles fonctionnalités et les améliorations régulières apportées à l'outil guichet unique, contribuent à fluidifier encore davantage les processus de validation, et de régie comptable des fédérations des chasseurs ce qui garantit une utilisation toujours plus efficace et homogène pour l'ensemble des utilisateurs. Le travail de développement et de maintenance se poursuivra tout au long de l'année 2026.

L'année 2025 marque également le lancement du projet de récupération des données de plans de chasse, une étape stratégique pour renforcer la centralisation et la cohérence des informations. Jusqu'à présent, les données relatives aux plans de chasse et aux prélèvements restaient dispersées entre plusieurs systèmes départementaux, rendant complexe leur consolidation au niveau national.

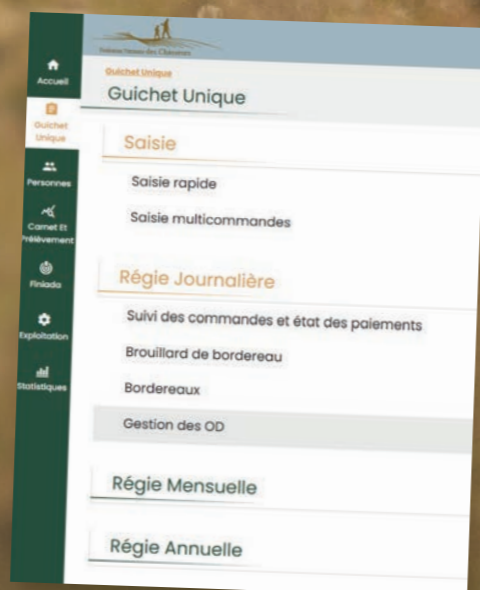
Pour remédier à cette fragmentation, une API (Application Programming Interface) dédiée est en cours de développement. Elle vise à :

- centraliser les données au sein d'un point d'accès unique ;
- harmoniser les formats et standards pour garantir la cohérence entre les différentes sources ;
- faciliter l'accès grâce à une interface claire et intuitive ;
- préparer l'avenir, en disposant de données pour construire le futur logiciel de plan de chasse national ;
- offrir, à terme, des données en temps réel pour un suivi quotidien des prélèvements à l'échelle nationale.

Avec cette nouvelle étape, la FNC renforce la modernisation de ses outils numériques et poursuit son engagement vers une gestion plus intégrée, transparente et réactive des données cynégétiques.

Au 31 décembre 2025

- 536 000 chasseurs ont activé leur compte internet guichet unique.
- Plus de 1100 « tickets » Zendesk ont été traités par la hotline de la Fédération nationale des chasseurs.



BRÈVE

### ChassAdapt poursuit son développement

L'application mobile de gestion adaptative des espèces, « ChassAdapt », poursuit son développement et s'affirme comme l'outil de référence pour les déclarations des prélèvements des chasseurs en France.

Le nombre de déclarations effectuées via l'application a été multiplié par 5, tandis que les créations de comptes ChassAdapt ont triplé, au cours du troisième trimestre 2025, par rapport à la même période de l'année précédente.

La migration complète du périmètre ChassAdapt vers le cloud Microsoft Azure, initiée fin 2024, sera prochainement déployée en production. Cette migration permettra à la fois d'accompagner la croissance du nombre d'utilisateurs, de garantir une flexibilité accrue dans la gestion des ressources, tout en assurant une cohérence avec le projet de refonte et une meilleure sécurisation des données.

Parallèlement, le processus de reconnaissance des ailes sera également

optimisé et enrichi par l'intégration de 7 nouvelles espèces (une sarcelle, 5 turridés et une tourterelle) ainsi que par une mise à jour approfondie fondée sur l'analyse des résultats de la première année d'exploitation, menée durant l'hiver dernier.

Enfin, la phase de conception du projet de gestion de la dématérialisation des bracelets en plan de chasse a été engagée au cours du dernier trimestre de 2025 afin de préparer au mieux la phase de développement qui suivra.

De nouvelles évolutions continueront à être mises en œuvre afin d'améliorer en continu l'expérience utilisateur et de répondre aux besoins du terrain.

### Base de données scientifique : un outil essentiel

Tout au long de l'année 2025, le développement de la base de données scientifique s'est poursuivi. Elle s'affirme désormais comme l'outil essentiel pour la collecte, la gestion et le suivi des données sur la biodiversité. Cette année 2025 a été marquée par un important travail de cohérence et d'harmonisation des formulaires, visant à simplifier la saisie et à renforcer la qualité des informations recueillies.

Parmi les nouveautés, figurent l'intégration d'Ik Perdrix rouge, la reprise des bagues pour Avimark, et les protocoles STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) et SHOC (Suivi hivernal des oiseaux communs) du Muséum national d'Histoire naturelle. Ces évolutions témoignent d'une volonté de continuité et de fiabilisation des protocoles existants.

Autre avancée significative : l'« embarquement » des données métiers dans l'application mobile, qui permet désormais d'avoir certaines infor-



mations métiers directement sur les cartes, même sans connexion internet. L'objectif est de rendre la base toujours plus robuste, cohérente et adaptée aux besoins opérationnels des fédérations.

#### La base de données scientifique en chiffres :

Interface web :  
**335 726** consultations de fiches de saisie  
**116 886** modifications de fiches de saisie  
**13 582** e-mails envoyés

-  
**125 606** enregistrements envoyés dans la base de données via des saisies terrain.

# ÊTRE UN ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

## GIBIERS DE FRANCE

# UNE NOUVELLE MARQUE-LABEL POUR OSER LE GIBIER !

**La Fédération nationale des chasseurs (FNC) a officiellement lancé, le 7 octobre 2025, la marque-label « Gibiers de France », une initiative majeure destinée à structurer durablement la filière venaison en France et à répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de proximité et de traçabilité.**

« **A**vec cette marque-label, nous allons écrire ensemble la nouvelle histoire de la venaison française. Manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs », a expliqué Willy Schraen, lors du lancement de la marque label « Gibiers de France » à l'initiative de la FNC, le 7 octobre à Paris.

### FAIRE RECONNAÎTRE LA VIANDE DE GIBIER COMME UN PRODUIT FRANÇAIS D'EXCELLENCE

Avec « Gibiers de France », la FNC affirme une ambition claire : faire reconnaître la viande de gibier sauvage comme un produit français d'excellence, moderne, durable et accessible à tous. Une viande qui incarne à la fois la richesse de la biodiversité, la force des territoires ruraux et le goût authentique des terroirs de France.

### Une réponse aux enjeux alimentaires et sociétaux

Face à l'augmentation continue des populations de grands gibiers et à la nécessité de valoriser davantage les tableaux de chasse, la FNC a souhaité structurer une filière encore trop méconnue. Les prélèvements de sangliers, chevreuils et cerfs ont été multipliés par 16 en 50 ans, selon l'OFB, un contexte qui exige de nouveaux débouchés.

Dans le même temps, les attentes des Français évoluent :

- 79 % s'intéressent à l'origine géographique des produits,
- 89 % souhaitent davantage de Made in France,
- et la recherche d'aliments naturels, peu transformés, transparents et locaux se renforce chaque année.

La marque-label entend répondre à cette double dynamique : valoriser une ressource nationale abondante tout en offrant aux consommateurs une viande saine, durable et issue des territoires locaux.

### Une viande 100 % française, traçable et contrôlée

« Gibiers de France » garantit une viande issue exclusivement de gibier sauvage prélevé en France,

dans le respect strict des règles de chasse, des plans de gestion et des normes sanitaires en vigueur.

Pour garantir la rigueur du dispositif, la FNC travaille avec Certipaq, organisme certificateur indépendant reconnu pour son expertise dans les signes officiels de qualité. Certipaq réalise des audits auprès des opérateurs – ateliers de traitement du gibier, bouchers, transformateurs –, assurant ainsi la transparence, la conformité et la sécurité alimentaire du label.

### Une viande aux qualités exemplaires

Le lancement de cette marque s'appuie aussi sur les récents résultats scientifiques du Professeur Ducluzeau, spécialiste en nutrition humaine (cf. article page 56) Ces bienfaits nutritionnels rappellent que la venaison française n'est pas seulement une viande locale, mais également une alternative nutritionnellement exemplaire, répondant aux besoins tous.

### CETTE TRAÇABILITÉ, CONSTITUE L'UN DES PILIERS DU LABEL



### Un élan pour les territoires ruraux

Au-delà de ses qualités gustatives, le label constitue une véritable opportunité économique pour les acteurs ruraux : bouchers, charcutiers, restaurateurs, transformateurs, ateliers de traitement du gibier et circuits de proximité. En structurant la filière, la FNC entend soutenir l'emploi local, renforcer la souveraineté alimentaire française et promouvoir des circuits de distribution plus courts.

### Un site internet dédié

Le lancement du site [gibiersdefrance.fr](http://gibiersdefrance.fr) marque une étape clé dans la visibilité du label. Cette plateforme propose :

- des informations détaillées sur l'origine et la certification,
- des conseils culinaires adaptés aux consommateurs,
- des recettes modernes et accessibles,
- des contenus pédagogiques sur les bienfaits nutritionnels et écologiques du gibier,
- des adresses pour acheter du gibier.



Il s'agit d'un outil essentiel pour accompagner la démocratisation d'une viande encore trop associée à la saisonnalité ou à des modes de consommation traditionnels.

Avec cette marque-label et le site internet associé, la FNC donne une visibilité nationale à une viande d'exception, issue exclusivement du gibier sauvage français.

## VENAISON

# UN « TRÉSOR » NUTRITIONNEL CONFIRMÉ PAR LE PROFESSEUR DE MÉDECINE DUCLUZEAU

La FNC a dévoilé en octobre 2025, les résultats d'une étude menée par le Professeur de médecine Ducluzeau, spécialiste en nutrition humaine au CHU de Tours. Cette étude scientifique révèle que la viande de gibier est l'une des viandes les plus saines, naturelles et équilibrées.

L'analyse du Professeur de médecine Ducluzeau, menée en 2024 sur 18 échantillons prélevés (cerf, sanglier, chevreuil) dans plusieurs départements français (cf. encadré), révèle un premier constat majeur : la viande de gibier est particulièrement maigre, avec seulement 2,3 % de matières grasses en moyenne, soit l'équivalent d'un yaourt nature pour 100 g. À titre de comparaison, elle contient en moyenne 2 fois moins de lipides que le poulet issu de l'élevage classique.

Elle se distingue également par une exceptionnelle richesse en protéines, avec un taux moyen de 22 %, comparable à celui de certains fromages affinés, mais pour une teneur en graisses 8 fois

inférieure. Une portion de 200 g de viande de gibier couvre ainsi environ la moitié des besoins quotidiens d'un adulte actif. Cette concentration en protéines complètes, comprenant les 9 acides aminés essentiels, en fait une ressource nutritionnelle idéale pour les sportifs, les seniors ou toute personne attentive à la qualité de son alimentation.

### Des atouts micronutritionnels

L'étude met aussi en lumière 3 atouts micronutritionnels majeurs. La viande de gibier contient en moyenne 3 fois plus de fer, 2 fois plus de zinc et autant de potassium que la banane, dépassant largement les viandes de poulet. Ces micronu-



## Une méthodologie scientifique rigoureuse

La FNC a mandaté le Professeur de médecine Ducluzeau, spécialiste en nutrition humaine au CHU de Tours, pour conduire une étude approfondie sur 3 espèces de gibier emblématiques : cerf, sanglier et chevreuil.

### Origine des prélèvements

Les animaux analysés ont été prélevés dans divers départements - Landes, Gers, Haute-Garonne et Somme -, offrant un panel géographique représentatif des territoires de chasse français. Cette diversité régionale garantit une vision fidèle de la variabilité naturelle du gibier sauvage.

### Constitution des échantillons

Pour chacune des 3 espèces, 3 animaux distincts ont été sélectionnés. Sur chaque animal, 2 prélèvements ont été effectués, soit un total de 18 échantillons.

Chaque prélèvement, d'environ 750 g, a été préparé et envoyé pour analyse dans un conditionnement strict visant à garantir l'intégrité des mesures nutritionnelles.

### Analyses réalisées

Les échantillons ont été étudiés par le laboratoire SGS de Rouen, organisme indépendant spécialisé dans les analyses alimentaires. Les chercheurs ont évalué les principaux paramètres nutritionnels et sanitaires :

- teneur en matières grasses ;
- teneur en protéines complètes ;
- richesse en minéraux clés : fer, zinc, potassium ;
- présence éventuelle de polluants environnementaux (cadmium, PCDD, PCDF, PCB).

### Référentiels utilisés

Les résultats ont été comparés aux bases et cadres réglementaires nationaux et européens :

- base CIQUAL de l'ANSES ;
- règlement (UE) n° 1169/2011 sur l'information du consommateur ;
- référentiels européens pour les contaminants (Eurofin).

Cette approche scientifique, transparente et reproductible constitue aujourd'hui la référence la plus complète sur les qualités nutritionnelles du gibier sauvage français.

triments jouent un rôle central dans l'immunité, l'oxygénation du sang, la récupération musculaire et l'équilibre nerveux.

### Faible teneur en polluants

Enfin, l'analyse toxicologique confirme la faible teneur en polluants environnementaux : cadmium, dioxines et PCB restent nettement en dessous des seuils fixés par la Commission européenne, démontrant la qualité sanitaire de cette viande.

**LE GIBIER ISSU D'UNE CHASSE DURABLE EST UNE ALTERNATIVE NUTRITIVE ET ÉCOLOGIQUE AUX PROTÉINES CONVENTIONNELLES**

Pour le Professeur Ducluzeau, « le gibier issu d'une chasse durable constitue une alternative nutritive et écologique aux protéines conventionnelles », un constat qui rejoint les engagements portés par la Fédération nationale des chasseurs à travers la marque-label « Gibiers de France ».

Cette étude confirme que le gibier sauvage se situe à la croisée du goût, de la santé et du respect de l'environnement, répondant pleinement aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui.

## VENAISON

# COMMERCIALISATION : UN BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION EN PRÉPARATION

Alors que la demande de viande locale et durable progresse, la commercialisation du gibier sauvage reste encadrée par une réglementation trop stricte. Une expérimentation de découpe en 6 morceaux de la carcasse devrait amener de la souplesse mais on est, encore, loin du compte.

Le cadre législatif, rappelé par la Direction générale de l'alimentation (DGAL), s'appuie notamment sur le « paquet hygiène » européen et le règlement (CE) n° 853/2004, qui définit les obligations applicables à la filière venaison.

Les chasseurs, considérés comme producteurs primaires, peuvent céder le produit de leur chasse via différents circuits. 2 catégories coexistent : les

circuits non agréés (usage domestique, repas de chasse ou cession à un commerce de détail local) et les circuits agréés, strictement réservés aux établissements de traitement du gibier (ETG), soumis à agrément sanitaire.

Le tableau de réglementation de cession du gibier, élaboré par la Direction générale de l'alimentation, permet de comprendre en un coup d'œil les exigences applicables selon le circuit.

	CIRCUITS NON AGRÉÉS			CIRCUIT AGRÉÉ
	Consommateur final	Repas de chasse/associatif	Commerce de détail	Établissement de traitement du gibier
Identification du gibier ( <i>hors obligations/an de chasse</i> )	<b>Non obligatoire</b>			
Examen initial	<b>Fortement recommandé</b> ou <b>obligatoire</b> selon les territoires (exemple : cas de maladie animale transmissible)			<b>Obligatoire</b>
Trichine	<b>Fortement recommandé</b> ou <b>obligatoire</b> selon les territoires. En l'absence d'examen trichine, le consommateur doit être informé du danger.		<b>Obligatoire</b> à la charge du chasseur /1 <sup>er</sup> détenteur	<b>Obligatoire</b> à la charge de l'Etat. Les prélèvements sont réalisés à l'occasion de l'IPM du gibier
Dépouille/plumaison avant cession	<b>Interdit</b>			
Limites géographiques	<b>National</b>		<b>80 km depuis le lieu de chasse</b> sur le territoire national	Pas de limite géographique
Limites quantitatives	<b>Journée de chasse</b>			Pas de limite quantitative
Prestation de service	<b>Interdit (délit pénal)</b>			Autorisé

Ainsi, pour un animal entier, en peau et éviscéré, l'examen initial de la carcasse (réalisée par un chasseur formé) et l'analyse trichine du sanglier sont obligatoires pour :

- une cession dans le cadre d'un repas de chasse ou repas associatif ;
- une cession vers un commerce de détail ;
- une cession vers un circuit agréé.

Dans les circuits non agréés en cas de cession à un consommateur final, ces contrôles sont soit obligatoires selon le territoire (décision du préfet), soit fortement recommandés.

Les limites géographiques varient également : rayon de 80 km pour la cession à un commerce de détail, et aucune limite pour les circuits agréés. Enfin, la prestation de service est interdite dans les circuits non agréés, car assimilée à un acte commercial. Elle est autorisée si la carcasse passe dans un établissement de gibier agréé.

Cette réglementation trop complexe a pour objectif d'assurer une mise sur le marché maîtrisée du gibier sauvage tout en sécurisant la santé du consommateur. La FNC a travaillé depuis plusieurs années afin d'obtenir de la DGAL et du ministère de l'Agriculture un cadre réglementaire qui permettra aux chasseurs de céder plus facilement leurs gibiers.

### Expérimentation sur 8 territoires

Un arrêté du 6 juin 2024 permet d'expérimenter, sur 8 territoires français, la possibilité pour un

chasseur d'éviscérer, mais surtout dépouiller et découper jusqu'à 6 morceaux la carcasse. En cette fin d'année 2025, seulement 3 territoires ont commencé à vendre leur gibier dans la limite de 3 carcasses par semaine à des commerces de détail (boucherie/charcuterie/restaurant) situés dans un rayon de 80 km du territoire de chasse. Nous sommes dans une logique de circuit court permettant à des non-chasseurs de découvrir ou d'avoir accès à cette viande sauvage, durable et locale ayant un bilan carbone très bas (étude à venir en 2026).

**FACILITER LA  
COMMERCIALISATION  
DE LA VIANDE DE  
GIBIER PAR LE  
CHASSEUR**

Une autre étude d'impact économique est prévue avec l'IFIP (Institut français du porc) afin de mesurer les impacts de ces ventes dans ces commerces et d'identifier par exemple, avec plus de détails si cela permet d'augmenter le chiffre d'affaires, le panier moyen...

### Bilan de l'expérimentation en 2026

Un bilan de cette expérimentation sera mené en mai 2026 avec la DGAL afin de déterminer les prochaines étapes. Le cadre réglementaire de cette expérimentation est trop compliqué selon la FNC qui travaille pour assouplir celui-ci et ainsi permettre à plus de territoires d'avoir accès à la découpe dans le cadre d'une cession.



## SÉROTHÈQUE FÉDÉRALE NATIONALE

# DE PRÉCIEUX SÉRUMS POUR UNE NOUVELLE ÉTUDE

**En 2025, le lancement de nouvelles études comme celle menée par le CIRAD et l'INRAE à laquelle participe la FNC, a montré l'utilité de la sérothèque fédérale nationale.**

À la suite de la journée nationale organisée en octobre 2024, l'année 2025 a été l'occasion de faire progresser l'organisation et les outils de gestion de cette sérothèque fédérale nationale. En particulier, le déploiement de la base de données rassemblant tous les prélèvements réalisés, conservés et/ou déjà analysés dans ce cadre. Sans oublier la centralisation de ces données dans Isigéo. Cet outil permet une saisie en ligne par les techniciens de FDC, ce qui devrait grandement leur faciliter la tâche.

Cette sérothèque, qui est une collection de sérums, de rates et d'autres matériels biologiques prélevés sur des animaux tués à la chasse, permet de répondre à différentes questions liées à la santé de la faune sauvage et à la circulation d'agents pathogènes d'intérêt en santé animale et en santé humaine.

## CETTE COLLABORATION AVEC LA FNC A MIS EN ÉVIDENCE DES TRACES DE CIRCULATION DE VIRUS

C'est dans cet esprit que la Fédération nationale des chasseurs a décidé de participer à une étude portée par le CIRAD et l'INRAE visant à mieux connaître la circulation du virus de la fièvre

hémorragique de Crimée-Congo dans le sud de la France. Cette maladie, présente chez l'homme en Afrique et en Asie est émergente en Europe avec 6 cas humains en Espagne depuis 2013. Du virus a été trouvé pour la première fois en France en 2023 dans les Pyrénées-Orientales.

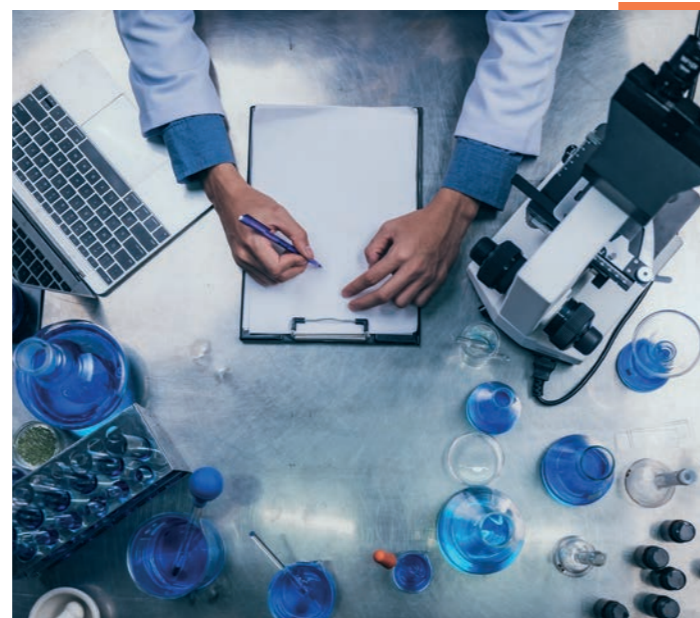
### Une aubaine

L'existence de sérums, prélevés sur les ongulés sauvages chassés, depuis 2008 dans différents départements entre Pyrénées et Méditerranée, s'est avérée être une aubaine pour ces organismes de recherche. Leur collaboration avec la FNC dès 2021, leur a permis de mettre en évidence des traces de circulation de virus, 10 ans avant ce que l'on supposait dans le sud de la France. Cela les a amenés à tester de nouvelles hypothèses sur les tiques vectrices de ce virus et de cibler des zones

d'études plus resserrées, pour mieux comprendre la circulation de ce virus entre ces vecteurs et les espèces domestiques et sauvages, porteuses de virus.

### Des mesures de prévention

Cette étude, qui pourrait aboutir à des mesures de prévention ciblées de la maladie chez l'homme, est une bonne illustration de l'intérêt de la sérothèque. L'action de terrain des chasseurs est alors valorisée jusqu'au bout sur le plan sanitaire, puisque, grâce aux prélèvements réalisés sur les animaux chassés, ils participent à une acquisition de connaissances et donc de la prévention d'un risque pour la santé publique !



## SANITAIRE

# SAVOIR POUR AGIR = SAGIR !

**En 2025, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a poursuivi son engagement aux côtés des fédérations départementales dans le cadre du fonctionnement et du renforcement du réseau SAGIR.**

Grâce à la mobilisation des fédérations des chasseurs, en 2025, 1 250 cadavres d'animaux ont été collectés et acheminés vers les laboratoires de proximité pour autopsie et analyses. Ces actions permettent d'assurer une surveillance des signaux de mortalité anormale de la faune sauvage, pilier fondamental du dispositif SAGIR.

Dans le cadre spécifique des maladies réglementées, dont la surveillance relève du programme SAGIR renforcé, 430 cadavres ont été récoltés sur la même période. Ce programme concerne la surveillance de 5 maladies zoonotiques ou ne présentant pas d'enjeux sanitaires majeurs :

- la brucellose ;
- la tuberculose ;
- l'encéphalite équine de l'Ouest (West Nile) ;
- la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP) ;
- les pestes porcines africaine et classique (PPA et PPC).

L'année 2025 a, par ailleurs, été marquée par un travail approfondi de renouvellement de la convention cadre, dont la mise en œuvre est prévue à compter de 2026 pour une durée

de 5 ans. Cette nouvelle convention introduit 2 évolutions majeures : l'intégration de l'Association française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses (ADILVA) et la création d'un comité de suivi.

Ce comité de suivi aura vocation à renforcer la gouvernance et la coordination du dispositif.

Il devrait réunir des représentants de la FNC, de l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'ADILVA, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministère de la Transition écologique.

**UN TRAVAIL  
APPROFONDI DE  
RENOUVELLEMENT  
DE LA CONVENTION  
CADRE**

L'intégration de l'ADILVA constitue une avancée qui permettra, à terme, de fluidifier les échanges, d'améliorer la communication et de consolider les relations avec les laboratoires vétérinaires publics, au bénéfice de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.



## MALADIE D'AUIJESZKY

# VERS UN PARTENARIAT AVEC L'ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES

Face à la recrudescence de cas de mortalité de chiens liés à la maladie d'Aujeszky, observée dans de nombreuses régions françaises \*, et devant l'inquiétude légitime des chasseurs, la Fédération nationale des chasseurs s'est mobilisée tout au long de l'année 2025. Un partenariat structurant avec l'Ordre national des vétérinaires est en cours de mise en place.

La FNC a engagé et multiplié, par l'intermédiaire de son service sanitaire, les échanges avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires, l'Ordre national des vétérinaires, l'Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie (AFVAC), ainsi que la plateforme d'Épidémiologie en santé animale (ESA). Cette mobilisation avait pour objectif d'identifier et de structurer les leviers d'action permettant de lutter contre cette maladie virale, systématiquement mortelle pour les chiens, et présentant également un enjeu sanitaire majeur pour la filière porcine.

## Un partenariat structurant

La FNC a initié un travail approfondi avec l'Ordre national des vétérinaires et l'AFVAC visant à faciliter l'accès à la vaccination malgré les contraintes, à améliorer le recensement des cas de mortalité canine liés à la maladie d'Aujeszky et à mieux caractériser les conditions de contamination. Dans ce cadre, un partenariat structurant avec l'Ordre national des vétérinaires est en cours de mise en place. Celui-ci devrait permettre, à terme, via le Réseau d'Épidémiologie pour les animaux de compagnie (RESPAC), d'améliorer la détection, favoriser la déclaration systématique des cas par les vétérinaires praticiens et faciliter la prise en charge des analyses.

Sur le plan de la prévention, la FNC a œuvré au maintien de la possibilité d'utiliser le vaccin AUSKIPRA BK. Grâce à une Autorisation temporaire d'utilisation (ATU), ce vaccin porcine, bien qu'imparfait, est, à ce jour, le seul outil vaccinal

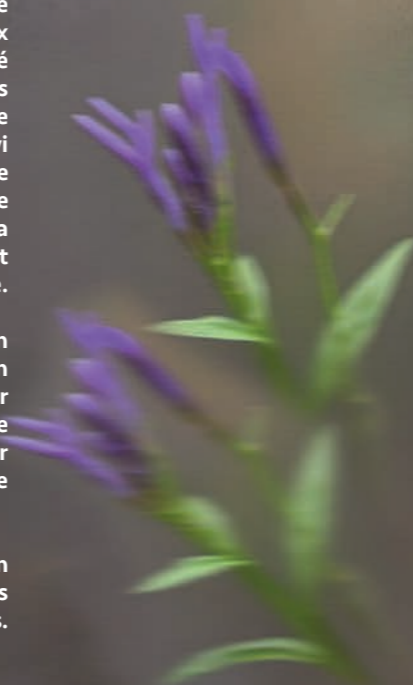
disponible. En parallèle, la Fédération a contribué au recensement des besoins à l'échelle nationale et européenne, afin de sensibiliser les laboratoires pharmaceutiques à l'existence d'un marché potentiel et à la nécessité de développer, à terme, une solution vaccinale spécifiquement adaptée aux chiens.

## Renforcer les connaissances

Par ailleurs, la FNC a contribué au renforcement des connaissances épidémiologiques en participant à la centralisation des données issues des études sérologiques menées sur les sangliers sauvages dans les différents départements, grâce notamment aux prélèvements effectués dans le cadre de la sérothèque nationale, ainsi qu'aux données de mortalité des chiens de chasse. Ces travaux, conduits dans le cadre du Groupe de suivi Aujeszky de la Plateforme ESA, visent à établir une cartographie précise de la répartition des cas sur le territoire national et mieux identifier les zones de circulation virale.

Enfin, une action spécifique de communication et de prévention a été engagée à destination des chasseurs, avec la réalisation d'un flyer d'information visant à rappeler les risques de contamination, les bonnes pratiques à adopter pour les limiter et les modalités de mise en place de la vaccination.

L'objectif de toutes ces actions reste la protection des chiens de chasse, auxiliaires indispensables à la pratique cynégétique, dans l'intérêt de tous.



\* (Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France et Corse)



## Aujeszky : vers une carte des zones de circulation du virus

La FNC coanime, depuis 2021, le groupe de suivi Aujeszky\* de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (PTF ESA) avec la coopération agricole. En 2025, les travaux de ce groupe ont pu aboutir à la finalisation de plusieurs bilans, à un accompagnement par la FNC des FDC qui lancent des études et une méthodologie pour améliorer la remontée d'informations associées aux cas chez les chiens, en recueillant les bons éléments lors de la visite chez le vétérinaire.

Ces différents travaux devraient aboutir, en 2026, à une carte des zones de circulation probable du virus chez les sangliers sauvages.

Cela devrait aussi permettre d'identifier les actions de surveillance, voire d'éventuelles autres études qu'ils resteraient à mener, pour enrichir la surveillance de cette maladie. Tout cela doit être réfléchi dans un objectif de réduction du risque de contamination des élevages de porcs de plein air et des chiens de chasse au sanglier.

\*Les membres du groupe : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), la Direction générale de l'alimentation (DGAL), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'ADILVA (Association des cadres de laboratoires d'analyses vétérinaires), le Syndicat national des groupements techniques vétérinaires, le Groupement de défense sanitaire France, l'Association française des vétérinaires d'animaux de compagnie (AFVAC), la Fédération française des professionnels du sanglier (FFPS).

## MALADIES À VECTEURS

# FCO \*, MHE \*, DNC \*... : LE SERVICE VÉTÉRINAIRE DE LA FNC MOBILISÉ

La FCO, la MHE et la DNC sont des maladies à vecteurs mettant sous pression la filière élevage, sans danger pour l'homme et surveillées chez la faune sauvage. Le service vétérinaire de la FNC est sollicité par le réseau fédéral pour expliquer et rassurer.

La Fièvre catarrhale ovine (FCO) est une maladie virale spécifique des ruminants, transmise uniquement par un moucheron hématophage du genre Culicoïdes. Ce moucheron transmet la maladie en piquant un animal infecté, transportant et multipliant le virus, puis en piquant un animal sain. Il existe plusieurs espèces de moucheron, chacune ayant une espèce de ruminant préférentielle qu'elle piquera en priorité.

Cette maladie se traduit chez les bovins, ovins et caprins, par différents symptômes tels que la fièvre,

des œdèmes, une inflammation des muqueuses nasales, des boiteries et des avortements, voire la mort des animaux touchés. Cela représente de fortes pertes pour les éleveurs et beaucoup de temps de soins à investir.

Cette maladie était une maladie des pays chauds. Elle est arrivée par vagues en Europe : un premier épisode de circulation de 2 sous-types de virus les BTV1 et BTV8 recensé de 2006 à 2010, un deuxième en 2014-2016, puis depuis 2017, plusieurs sérotypes circulent en permanence en France.

### Des signes cliniques proches

La Maladie hémorragique épizootique (MHE) est une autre maladie virale touchant les ruminants. Elle est aussi transmise exclusivement par des moucheron du genre *Culicoides*. Elle entraîne des signes cliniques proches de ceux de la FCO, de même que de fortes pertes d'élevages. Elle touche les bovins. Les moutons, les chèvres et les camélidés sont réceptifs au virus (c'est-à-dire qu'ils peuvent s'infecter), mais ne présentent pas de signes cliniques (ils ne sont pas malades).

La MHE était présente en Amérique du Nord, en Australie, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Elle est apparue, pour la première fois en Europe continentale, à la fin octobre 2022, probablement à la suite d'une dissémination de moucheron par le vent depuis la Tunisie. Depuis, elle est également présente en Italie (Sardaigne et Sicile), en Espagne et au Portugal. Les premiers foyers de MHE ont été déclarés en France en septembre 2023 dans des élevages de bovins du sud-ouest.

### Contraintes pour les éleveurs

Ces 2 maladies entraînent, au-delà des signes cliniques et des pertes en élevage, des contraintes fortes pour les éleveurs.

Au titre de la réglementation européenne (Loi de Santé Animale), la MHE est classée en catégories D et E : il y a donc des mesures prises au regard des échanges pour les mouvements d'animaux entre les États membres et une déclaration obligatoire des foyers par la France à la Commission européenne. La FCO est classée en catégories C, D et E, c'est-à-dire que la France a décidé d'éradiquer la maladie grâce à la vaccination, qu'elle doit déclarer les nouveaux foyers et que des mesures lors des mouvements d'animaux entre États membres de l'Union européenne sont obligatoires.

### L'arrivée de la DNC

La Dermatose nodulaire contagieuse est arrivée en Europe par la Sardaigne le 20 juin 2025 et en France le 29 juin 2025. C'est une maladie virale qui ne touche que les bovidés d'élevage. Elle est transmise par des petites mouches piqueuses, les stomoxes et les taons. Elle entraîne de la fièvre, de l'anorexie, l'apparition de nodules sous la peau, des baisses de lactation, voire la mort. Elle est classée par la réglementation européenne en A-D-E, c'est-à-dire à déclaration obligatoire et à éradication immédiate. La stratégie d'éradication consiste en l'abattage le plus rapide possible du troupeau infecté et en la vaccination de tous les bovins présents dans un rayon de 150 km. De fortes contraintes s'imposent aux déplacements des animaux présents dans ces zones entraînant des pertes économiques très importantes pour les éleveurs.

### La faune sauvage peu touchée

On observe aucun impact important des génotypes viraux circulant actuellement sur les populations sauvages. Lors des épisodes de 2006 et 2014 de FCO, il avait été démontré que les espèces de ruminants

sauvages, cerf, chevreuil et ongulés de montagne, ne jouaient pas de rôle majeur dans le maintien et la diffusion de ces virus. Depuis septembre 2023, la FNC et l'OFB, par le biais du réseau Sagir, maintiennent une vigilance importante vis-à-vis de signes cliniques ou mortalités anormales qui pourraient être en lien avec ces virus. Des analyses ont été réalisées sur des ongulés sauvages trouvés morts, très peu sont porteurs de ces virus, et aucun ne présente de lésions qui permettraient de lier la mortalité aux virus de la FCO et de la MHE. Les retours d'autres pays européens vont tous dans le même sens : la faune sauvage semble peu touchée et ne joue qu'un rôle très anecdotique dans l'épidémiologie de ces maladies. La FNC et l'OFB restent très attentifs à l'apparition de tout nouveau signal sanitaire apparaissant sur le territoire chez la faune sauvage !

**LA FNC ET L'OFB MAINTIENNENT UNE VIGILANCE IMPORTANTE VIS-À-VIS DE SIGNES CLINIQUES OU MORTALITÉS**

\*Fièvre catarrhale ovine (FCO) - \*Maladie hémorragique épizootique (MHE)  
\*Dermatose nodulaire contagieuse (DNC).



## INFLUENZA AVIAIRE

# RADIOSCOPIE PLANETAIRE D'UNE PANDÉMIE

**En France, le niveau de risque de l'influenza aviaire a été relevé à « élevé » dès octobre 2025, entraînant un renforcement des mesures de biosécurité en élevage. Des restrictions de chasse, parfois importantes, ont été instaurées en zones humides et autour des foyers.**

En France, le niveau de risque de l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été relevé au niveau « élevé » dès octobre 2025, entraînant un renforcement des mesures de biosécurité en élevage (confinement des volailles, surveillance accrue, interdiction de rassemblements, ajout d'un troisième rappel de vaccination pour les canards destinés à l'abattage et maintenus plus de 12 semaines en élevage). Début décembre 2025, le ministère de l'Agriculture faisait état de 93 foyers en élevages commerciaux et de 9 foyers en basses-cours. De très importantes mortalités d'oiseaux sauvages, en particulier de grues cendrées, ont été signalées, notamment le long des principaux corridors migratoires. Le virus H5N1 responsable de l'épizootie a, pour la première fois en France, été mis en évidence chez des loutres.

### Une vigilance accrue

Dans ce contexte, une vigilance accrue a été recommandée aux chasseurs, et des restrictions de chasse, parfois importantes, ont été instaurées en zones humides et autour des foyers. La Fédération nationale des chasseurs (FNC) a accompagné les fédérations départementales des chasseurs (FDC) dans la gestion de la crise et a diffusé des supports d'information relatifs aux mesures de biosécurité à destination des chasseurs.

### Un risque faible pour l'homme

Enfin, pour l'être humain, le niveau de risque lié aux virus influenza aviaires circulant actuellement en France a été évalué comme faible pour la population générale, et faible à modéré pour les personnes régulièrement exposées. Afin de limiter le risque de recombinaison entre les virus de la grippe aviaire et de la grippe humaine, il est recommandé aux personnes amenées à manipuler des oiseaux domestiques ou sauvages de se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

En Europe, les épisodes d'IAHP se sont poursuivis tout au long de l'année 2025, avec la déclaration de foyers dans des élevages commerciaux de volailles, en particulier en Grande-Bretagne.

Entre le 6 septembre et le 28 novembre 2025, près de 442 foyers avicoles ont été notifiés dans 29 pays. Sur la même période, plus de 2 400 cas d'IAHP ont été signalés chez des oiseaux sauvages, un niveau qualifié de « sans précédent » pour cette période de l'année. Une légère augmentation des détections chez des mammifères carnivores (renards, chats domestiques) a été observée en lien avec l'augmentation des cas chez les oiseaux sauvages en Europe.

À l'échelle mondiale, l'IAHP est restée pandémique chez les oiseaux sur presque tous les continents (hormis, ponctuellement, certaines zones d'Océanie). Le virus a continué de circuler activement dans l'hémisphère nord durant la saison hivernale 2024-2025 et a persisté jusqu'en septembre 2025. De nombreux pays ont signalé des foyers dans des élevages commerciaux, associés à des mortalités sévères, entraînant la mise en œuvre de mesures de contrôle et de biosécurité renforcées ainsi que des restrictions commerciales internationales.

### Un vecteur majeur

Les oiseaux sauvages migrateurs sont des vecteurs majeurs de diffusion du virus entre régions et continents, notamment lors des migrations. Des épisodes répétés de mortalités massives ont été observés chez diverses espèces d'oiseaux.

Sur la période considérée, le virus de la grippe aviaire a, par ailleurs, été de plus en plus fréquemment détecté chez des mammifères terrestres et aquatiques, sauvages ou domestiques (chats, chiens, carnivores, pinnipèdes, ruminants), en particulier chez les bovins laitiers dans le sud des États-Unis.

**LES OISEAUX SAUVAGES MIGRATEURS SONT UN VECTEUR MAJEUR DE DIFFUSION DU VIRUS**



## GRANDS PRÉDATEURS

# DE LA COHABITATION À LA COEXISTENCE

L'année 2025 s'est caractérisée par une actualité chargée concernant la question du statut d'espèces protégées des grands prédateurs. La FNC et les FDC concernées sont impliquées dans les plans nationaux ou régionaux (PNA, PRA), relatifs à la gestion du loup et du lynx.

La problématique de la gestion de ces espèces protégées prédatrices (le loup, l'ours et le lynx) réside en ce qu'il s'agit d'animaux qui ont besoin de vastes espaces naturels pour se reproduire et se nourrir, et que ces espaces sont sans cesse grignotés par la conjonction de plusieurs facteurs, dont l'urbanisation, entraînant des confrontations de plus en plus fréquentes avec les activités humaines anciennes (pastoralisme) ou en développement (loisirs) qui s'y pratiquent. De plus, ces 3 espèces avaient été éradiquées par l'homme sur le territoire français comme dans beaucoup d'autres vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, témoignant déjà d'une cohabitation difficile sur les zones de rencontres. Cette histoire a laissé des traces.

## L'origine de leur retour

Au-delà de ces points communs, il existe des différences importantes entre ces 3 espèces, à commencer par l'origine de leur retour.

Si le loup semble, pour partie, être arrivé du sud de l'Italie au début des années 1990, il en va différemment de l'ours et du lynx qui ont été réintroduits à la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec des espèces proches de celles qui occupaient le terrain historiquement. Ainsi, les ours réintroduits dans les Pyrénées proviennent de Slovénie et le lynx boréal, réintroduit dans les massifs vosgien et jurassien, est issu des Alpes dinariques.

Beaucoup de pays, tous signataires de la convention de Berne, relative aux espèces protégées, ont pratiqué ces politiques de réintroduction en Europe, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de proximité génétique au sein de ces populations,

étant entendu que les frontières sont aisément franchissables par les animaux sauvages. Le lynx en est un bon exemple.

Les promoteurs de ces opérations de réintroduction ont considéré qu'une cohabitation, vécue comme un partage consenti d'un territoire de vie commun, était possible. Parmi ces animaux, 2 au moins n'étaient pas habitués à l'homme et le craignaient, en particulier le loup et le lynx, qui avaient bien intégré le fait que celui-ci constituait un prédateur très efficace.

Rappelons que les acteurs cynégétiques volontaires contribuent à hauteur de 15,1 % à la collecte d'indices de présence dans le cadre du réseau loup/lynx afin d'aider l'OFB à calculer la population officielle de loups.

Quant aux ours, qui sont également difficiles à contingenter sur un espace déterminé, la population présente en France s'élève aujourd'hui à une centaine d'individus, avec un taux de reproduction

**LES ACTEURS CYNÉGÉTIQUES CONTRIBUENT À HAUTEUR DE 15,1 % À LA COLLECTE D'INDICES DE PRÉSENCE DANS LE CADRE DU RÉSEAU LOUP/LYNX**

**LES ENJEUX FINANCIERS SONT TRÈS IMPORTANTS POUR L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS PRÉDATÉS**



important de l'ordre de 10 % par an. Cette forte croissance peut inquiéter, car elle aboutit à une présence d'un ours sur 7 km<sup>2</sup> dans les Pyrénées, ce qui entraîne des risques de confrontation accrues avec un animal dangereux.

## Une coprésence

Ces différents éléments : population nombreuse, taux de reproduction dynamique, grande mobilité, rendent le terme de cohabitation inapproprié. Éthologues et sociologues travaillent aujourd'hui plutôt sur une coprésence dont les modalités doivent être régulièrement précisées en fonction de l'espace laissé à chacun, de l'évolution des pratiques des uns et des autres et des contingentements possibles soit en termes d'activités, soit en termes de gestion de population.

D'où l'importance du statut de protection dont jouissent ces espèces et la nécessité d'avoir une méthode de comptage fiable et partagée par l'ensemble des acteurs. Ceci n'est pas encore acquis en France dans la mesure où, si l'OFB a progressé techniquement avec un recours massif à l'analyse génétique, il subit une forte pression en particulier du monde de l'élevage.

En effet, les enjeux financiers sont très importants pour l'indemnisation des éleveurs prédatés où le financement des équipements de protection qui conditionnent majoritairement cette dernière.

## Le déclassement du loup

S'agissant du loup, le déclassement de son statut de protection au sein de la convention de Berne qui se déploie à l'échelle mondiale a été acté fin 2024, puis confirmé au printemps 2025. La situation a évolué au niveau européen via un changement

d'annexe au sein de la directive habitats, faisant passer le statut du loup de « strictement protégé » à « protégé ». La FACE a joué un rôle moteur dans cette évolution juridique d'importance.

Les conditions de l'introduction en droit français de ce changement de statut sont actuellement définies et mises en œuvre par le gouvernement et l'ensemble des parties prenantes du Groupe National Loup dont la FNC, qui y intervient depuis 2018.

## Impact sur les espèces chassables

Pour les chasseurs, l'arrivée du loup qui a été officialisée tardivement et probablement minimisée du fait de la difficulté à établir et stabiliser une méthode de comptage fiable, s'est traduite par une profonde modification des comportements territoriaux des espèces chassables.

En tant qu'opportuniste alimentaire, le loup vise la facilité et la proximité, et il va s'attaquer à ce qui est à sa portée. Les ongulés de grande et moyenne taille constituent toujours son mets de prédilection, mais il s'est mis au sanglier et au petit gibier. Il lui arrive même de manger d'autres prédateurs comme le renard avec lequel il n'entretient pas de bonnes relations. Ce n'est pas un charognard et il aime les proies fraîchement tuées.

**UNE PROFONDE MODIFICATION DES COMPORTEMENTS TERRITORIAUX DES ESPÈCES CHASSABLES**

## Des « stratégies de sauvegarde »

Au fur et à mesure du déploiement du loup, géographiquement et en densité, le gibier a adopté des stratégies de sauvegarde. Les animaux qui vivaient en bande importante, comme les hardes de cerfs, ont eu tendance à s'atomiser et à partir

dans des endroits de la forêt où l'homme entretenait des activités, notamment forestières, pour se mettre à l'abri auprès de celui-ci.

Côté sangliers, leur stratégie est plutôt à la massification pour les déplacements et la recherche de nourriture. Par ailleurs, dans les départements où la présence du loup est intense, certaines espèces ont été décimées, comme le mouflon sur certains massifs ou le chevreuil. Il est possible qu'elles repartent si la pression de la prédation s'éloigne ou s'allège sur un pas de temps suffisant. De ce fait, les chasseurs se trouvent confrontés à une obsolescence très rapide des plans de chasse, soit que le gibier se soit déplacé, soit qu'il ait rapidement et fortement diminué.

En outre, les chasseurs peuvent désormais être mobilisés par les éleveurs pour procéder à des tirs de défense simple sur les exploitations d'élevage en cas d'attaque sur les troupeaux, aujourd'hui sur autorisation administrative préalable, demain peut-être simplement sur déclaration post-mortem.

### La science comme référence

Il apparaît clairement que, dans une approche de maintien des populations en bon état avec un quota de prélèvement fixé à 19 % de la population officielle déclarée dans le PNA loup et activités d'élevage, la FNC prône une gestion différenciée des prélèvements calquée sur la densité de la pression de prédation exercée par les loups à la fois sur la faune sauvage et les troupeaux domestiques. Cette gestion différenciée se calerait sur l'impact réel de la présence des loups sur les espèces de faune sauvage présentes sur la zone et viserait à accompagner les éleveurs, en auxiliaires de l'État, dans la protection de leurs troupeaux. Elle devrait être le fait de chasseurs volontaires et formés qui pourraient également intervenir en battues préventives à la demande du préfet dans les zones soumises à forte pression.

### L'opération Cynéloup

Afin de mieux appréhender le comportement territorial et alimentaire du loup à grande échelle, d'étudier ses éventuelles mutations, de faire profiter les départements en front de colonisation de l'expérience des départements étant marqués par la présence du loup et d'anticiper certaines mesures territoriales de gestion, la FNC a lancé, avec une soixantaine de fédérations des chasseurs, l'opération Cynéloup. Celle-ci est intégralement financée sur fonds propres et a été expliquée au réseau fédéral. Cynéloup vise à améliorer les connaissances sur le comportement territorial du loup sur une base alimentaire en récoltant les données des plans de chasse et ICE sur des périodes les plus longues possibles auprès des fédérations volontaires. Ce travail s'est avéré long et fastidieux. Néanmoins, à fin novembre 2025, l'ensemble des données retraitées a pu être transmis au bureau d'étude Faun'inov qui va les analyser avec le laboratoire de Lyon 2.



### Le lynx boréal réintroduit en Europe

Le lynx est une espèce qui a été largement réintroduite en Europe de l'Ouest dans ses terres d'évolution historique (Vosges et Jura pour la France), plus des individus issus des réintroductions en Suisse ou en Allemagne qui s'affranchissent des frontières.

Cette espèce protégée extrêmement discrète se nourrit essentiellement d'ongulés de taille moyenne comme le chevreuil ou le chamois et de petite faune sauvage. Comme pour le loup, les chasseurs sont investis dans le réseau national loup-lynx depuis longtemps. La FDC du Jura suit le programme ECOLEMM qui vise à étudier de près le comportement alimentaire et territorial du lynx en fonction de ses prélèvements sur la faune sauvage. La FNC mène depuis 3 ans et demi, en association avec les fédérations du Doubs, du Jura et des Vosges, un programme financé sur l'écocontribution et baptisé Ecolynx qui permet de contribuer au repérage des lynx présents sur le territoire via des pièges photos et l'analyse de clichés, qui alimente la démarche ECOLEMM et permet de sensibiliser les chasseurs sur le fait que le lynx n'est pas leur concurrent vis-à-vis de la faune sauvage en apprenant à mieux connaître l'espèce. Cette démarche Ecolynx se termine fin 2025 et fera l'objet d'un bilan complet courant 2026.

Un rapport récent coopté par l'OFB et le Muséum d'Histoire naturelle indique que s'il n'y a pas de réintroduction supplémentaire d'ici 2035, cette espèce pourrait disparaître du territoire français du fait de problèmes de santé liés en partie à la consanguinité et d'un mauvais état sanitaire (parasitose, problèmes cardiaques). On peut donc considérer que cette première tentative de réintroduction s'est plutôt soldée par un échec, même si les chasseurs ont fourni de gros efforts, sur les massifs vosgien et jurassien, pour que les choses se passent de façon satisfaisante.

**LA FNC PRÔNE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES PRÉLÈVEMENTS CALQUÉE SUR LA DENSITÉ DE LA PRESSION DE PRÉDATION EXERCÉE PAR LES LOUPS**

## DÉGÂTS DE GIBIER

# VERS UNE RÉFORME DURABLE DU SYSTÈME D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

**Le système d'indemnisation des dégâts, issu d'un équilibre trouvé dans les années 1970, se heurte aujourd'hui à des mutations profondes. Sa réforme est indispensable et urgente.**

Ce dispositif d'indemnisations des dégâts agricoles, spécifique à la France et unique en Europe, repose depuis plus d'un demi-siècle sur un compromis entre chasseurs, agriculteurs et pouvoirs publics : les fédérations départementales des chasseurs (FDC) assument la majeure partie des indemnisations versées aux exploitants agricoles dont les cultures sont endommagées par le grand gibier, principalement les sangliers. Aujourd'hui, il se heurte à des mutations profondes : explosion démographique du sanglier, diminution du nombre de chasseurs, évolution des usages dans les territoires avec notamment moins de chasse et hausse du coût des barèmes agricoles.

Entre 2010 et 2024, les indemnisations versées aux agriculteurs par les FDC ont été doublées, atteignant plus de 60 millions d'euros par an. Les FDC supportent seules cette charge, ce qui interroge la soutenabilité du modèle et l'équité du système.

### Une pression croissante sur les territoires

En 35 ans, les prélèvements ont été multipliés par 6,4 tandis que le nombre de chasseurs a été presque divisé par 2.

Les densités locales atteignent parfois des niveaux inédits, notamment dans le Grand Est, le Centre et certaines zones de l'Ouest. Cette situation crée des tensions fortes sur les cultures agricoles et sur les équilibres écologiques.

À l'international, le phénomène est également observé et devient un enjeu mondial.

### Les accords de 2023 : un tournant

Signés le 1<sup>er</sup> mars 2023 au Salon international de l'agriculture entre la Fédération nationale des chasseurs (FNC), l'État et les organisations agricoles, ces accords ont marqué une étape majeure. 3 axes structurent ces accords : la mise en œuvre d'une « boîte à outils » de régulation, la simpli-

fication des procédures d'indemnisation et la contractualisation d'un soutien financier de l'État.

### La « boîte à outils sanglier »

La « boîte à outils sanglier » a permis d'introduire ou d'étendre plusieurs dispositifs : piégeage encadré, autorisation de tir de printemps (avril-mai), usage contrôlé de la chevrotine à courte distance, ainsi qu'un encadrement strict de l'agraillage dissuasif. Déployées de manière différenciée selon les départements, ces mesures constituent une réponse adaptée aux réalités locales et aux niveaux de pression exercés par les populations de sangliers. Il est toutefois regrettable que le Conseil d'État ait annulé, le 16 juin 2025, la possibilité de tirer les sangliers autour des parcelles en cours de récolte, limitant ainsi un levier opérationnel pourtant jugé pertinent par les acteurs de terrain.

**LES INDEMNISATIONS VERSÉES AUX AGRICULTEURS PAR LES FDC ONT ÉTÉ DOUBLÉES**



Sur le plan financier, le plan d'accompagnement triennal (2023-2025) prévoit une enveloppe totale de 60 M€, en complément des aides ponctuelles du plan de résilience (18,60 M€ versés en 2022). En 2023, 25 M€ ont été effectivement versés, suivis de 15 M€ en 2024 (au lieu des 20 M€ initialement prévus) et de 10 M€ en 2025 (sur 15 M€ programmés).

### Les 10 millions manquants

Cette réduction budgétaire de 10 M€ par rapport aux engagements initiaux de l'accord, met en difficulté les fédérations des chasseurs. Cela a conduit la FNC à saisir les ministres en charge de la Transition écologique successifs pour obtenir le versement complet des sommes dues. Ces échanges répétés tout au long de l'année 2025 ont donc porté sur le respect des engagements de l'État, mais aussi sur la nécessité d'une réforme structurelle à long terme.

### Un contrat rempli par les chasseurs

Les bilans réalisés au printemps 2025 confirment que l'objectif intermédiaire de réduction de 15 % des surfaces agricoles détruites a été atteint pour la récolte 2024, avec une baisse de 18 %. Les premiers éléments de 2025 permettent de dire que le seuil de 20 % est dépassé avec une baisse de 28 % des surfaces agricoles impactées par les sangliers.

Cependant, la forte dynamique des populations de sanglier et les conditions météorologiques de 2024 ont fait que des difficultés persistent.

Malgré ces obstacles, les retombées positives sont indéniables : les procédures ont été modernisées notamment par des outils de dématérialisation (télédéclaration cf. article p71), les délais d'expertise raccourcis et les échanges entre agriculteurs et chasseurs renforcés.

### La refonte du seuil unique d'indemnisation

La refonte du seuil unique d'indemnisation à 150 € par exploitation a été mise en œuvre pour la première campagne cynégétique complète, couvrant l'ensemble des dossiers déposés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 30 juin 2025. Les FDC ont signalé une nette augmentation du nombre de petites déclarations, générant plusieurs difficultés opérationnelles : hausse des coûts d'estimation, saturation des équipes administratives et d'estimateurs en période de récolte, allongement des délais d'expertise et tensions locales accrues.

Cette augmentation du volume d'indemnisations justifie pleinement la demande formulée par la FNC concernant le versement du solde de 10 M€, indispensable pour garantir la continuité et la soutenabilité du dispositif. Ce constat a fait l'objet d'un vote d'une motion votée à l'unanimité au

congrès de la FNC, en mars 2025. Dans le détail, cette motion questionnait les congressistes à la suite de l'amputation d'une partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement : « soutenez-vous le non-paiement des petits dossiers pour la saison 2025-2026, voire la remise en cause de l'accord si la somme devait être encore réduite ? »

### Une réforme structurelle

Le système d'indemnisation, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut plus reposer sur les seuls chasseurs. Les propositions de loi déposées en 2024 et 2025 par le sénateur Laurent Burgoa et la députée Stéphanie Galzy convergent vers un même objectif : la création d'un fonds national d'indemnisation alimenté par plusieurs contributeurs (État, monde agricole, acteurs économiques liés à la faune sauvage). Cette approche collective permettrait de garantir la soutenabilité financière et l'équité entre usagers des territoires.

Le groupe d'études « Chasse et pêche » de l'Assemblée nationale poursuit ses travaux en lien étroit avec la FNC, dans le cadre d'une concertation transparente. L'audition du président Willy Schraen le 15 mai 2025 a réaffirmé la nécessité d'un partage des responsabilités pour préserver l'équilibre entre agriculture, chasse et environnement.

### Concertation et dialogue renforcés

La FNC a multiplié les rencontres avec les principaux syndicats agricoles : Coordination rurale le 30 avril 2025, FNSEA et Jeunes Agriculteurs le 14 mai 2025, puis Chambre d'agriculture France le 26 août 2025. Ces échanges ont permis de dresser un état des lieux précis et transparent. La FNC y a présenté la démarche engagée auprès des instances gouvernementales et des parlementaires, ainsi que la nécessité de réformer en profondeur le système de financement des dégâts agricoles, dans un esprit de responsabilité partagée et sans léser les agriculteurs.

### Un nouveau cadre à construire

L'année 2026 s'ouvrira sur la poursuite des concertations nationales entre la FNC, les organisations agricoles, les parlementaires et les représentants de l'État. L'objectif est clair : bâtir un modèle de financement pérenne et équitable.

La Fédération nationale des chasseurs réaffirme sa volonté d'agir avec pragmatisme, transparence et esprit de coopération. Cette réforme n'oppose pas les acteurs du monde rural ; elle vise, au contraire, à consolider un équilibre durable entre productions agricoles, biodiversité et pratiques cynégétiques.

### NÉCESSITÉ D'UN PARTAGE DES RESPONSABILITÉS POUR PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE ENTRE AGRICULTURE, CHASSE ET ENVIRONNEMENT

## DÉGÂTS DE GIBIER

# LA TÉLÉDÉCLARATION : UN ATOUT MAJEUR

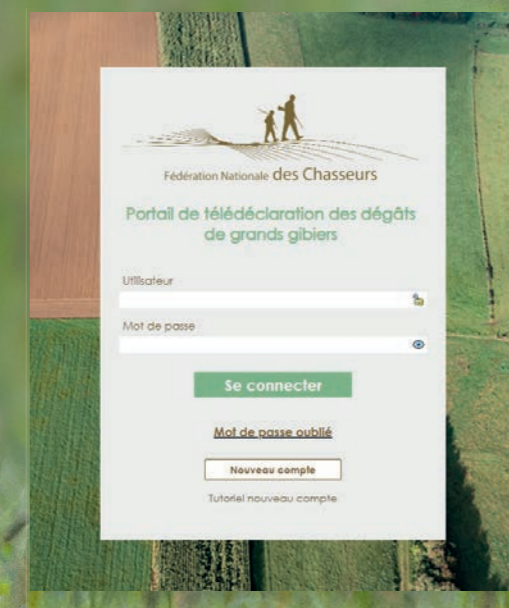
L'année 2025 s'inscrit dans la dynamique de dématérialisation de la gestion des dégâts de gibier avec 45 fédérations désormais adeptes de la télédéclaration.

2 ans après, la télédéclaration confirme son efficacité dans la gestion des dégâts de gibier, grâce à :

- un gain de temps : la saisie rapide et la transmission des dossiers sont possibles à tout moment, offrant une flexibilité aux exploitants agricoles. La Fédération gagne aussi du temps de saisie grâce aux télédéclarations ;
- une communication efficace : les échanges par messagerie interne ou mail accélèrent la résolution des problèmes ;
- un transfert de documents facilité : le déclarant peut charger et transmettre tous les documents nécessaires au traitement du dossier ;
- une déclaration conforme : le système bloque automatiquement les déclarations non conformes ou incomplètes, et permet à la Fédération de demander des compléments si besoin ;
- une déclaration Multi-départements : l'agriculteur peut déclarer des dégâts sur plusieurs départements ;
- un suivi amélioré : les télédéclarants peuvent télécharger, envoyer, imprimer et suivre l'avancement de leurs dossiers pour une traçabilité et une transparence totale.

Le logiciel continue de progresser grâce aux évolutions : le maintien des listes de communes existantes, la mise à jour du bilan comptable, l'adaptation aux nouvelles règles avec la non-mission, et la gestion de la motion nationale 2025 pour le traitement particulier des petits dossiers.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité avec le déploiement de la télé-expertise mobile et la poursuite du développement d'améliorations attendues par les utilisateurs, notamment l'amélioration du générateur d'état (outil de visualisation et d'analyse de données).



### Des améliorations

En 2025, 2 nouvelles fédérations (Allier et Meurthe-et-Moselle) ont choisi de nous faire confiance en utilisant le logiciel de gestion des dégâts de gibier. La DSI et le service dégâts les ont accompagnées dans la récupération de leurs historiques de données et dans la formation des utilisateurs (voir Intranet).



## FORÊT

# LA FNC, PARTENAIRE CENTRALE DES POLITIQUES FORESTIÈRES

**La FNC, pleinement mobilisée, s'est imposée comme un partenaire central des politiques forestières. En 2025, elle a renforcé ses actions conjointes avec les acteurs forestiers et a contribué activement notamment aux premiers travaux du Comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique (CTNESC) et à la création du baromètre forêt-ongulés dédié.**

■ **Le Comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique (CTNESC)** a été créé au printemps 2025 par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, présidé par la sénatrice Anne-Catherine Loisier. Il réunit acteurs forestiers et cynégétiques afin de renforcer le dialogue et d'identifier les leviers permettant de maintenir ou restaurer l'équilibre forêt-ongulés.

Rappelons que l'État a engagé une dynamique forestière ambitieuse pour répondre au dérèglement climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux enjeux de souveraineté, mobilisant des moyens importants via le plan de relance. Les Assises de la forêt et du bois (2021-2022) ont défini 4 priorités : meilleure connaissance des forêts, renouvellement résilient, innovation industrielle et dialogue territorial. L'équilibre sylvo-cynégétique a été identifié comme un axe stratégique prévoyant la création d'un Comité national technique et d'un baromètre dédié.

Malgré un contexte politique instable, ce comité technique s'est réuni en avril et juin 2025, examinant notamment l'avancement du baromètre national destiné à fournir un outil partagé de diagnostic (présentation de l'OFB et de l'INRAE).

Il a été présenté un parangonnage France-Allemagne, soulignant de fortes différences structurelles que les représentants de la FNC ont rappelées, tant dans l'organisation de la chasse que dans la configuration foncière. La FNC a également présenté ses travaux sur la gestion des ongulés via les plans de chasse fondés sur les indicateurs de changement écologique (ICE).

La FNC a joué un rôle actif en défendant une approche pragmatique fondée sur des données objectives et des indicateurs robustes, insistant sur la nécessité d'une gestion territoriale cohérente dépassant l'échelle des petites propriétés. Elle a illustré ses propos par les retours d'expérience

des sites pilotes SylvaFaune (Bertranges, Moulières), démontrant l'intérêt d'une gestion adaptative appuyée sur les ICE.

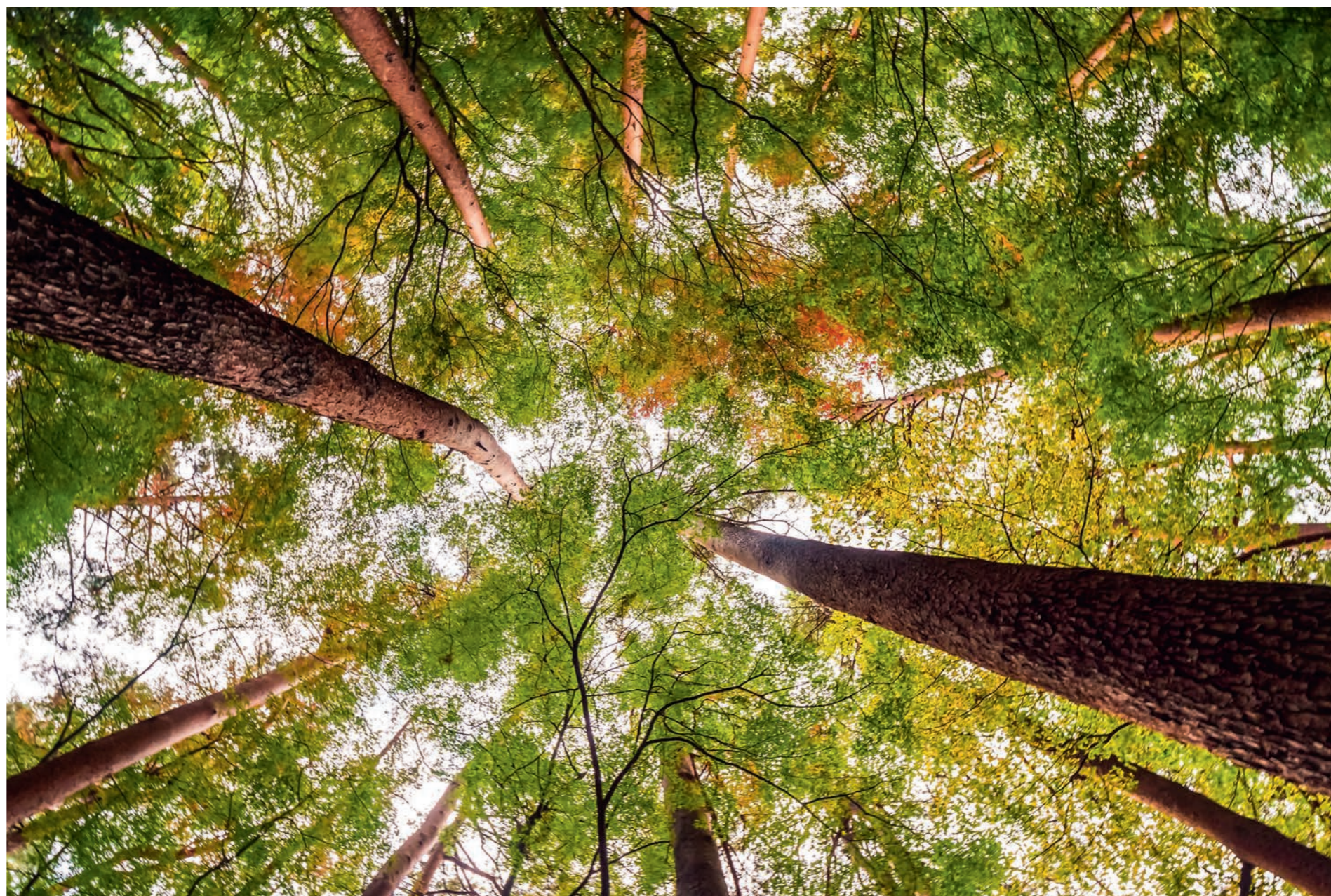
### Des réponses différenciées

Elle a rappelé que les situations de déséquilibre nécessitent des réponses différenciées et mis en garde contre des augmentations systématiques des plans de chasse sans diagnostic ni concertation. La FNC a mis en avant la combinaison de leviers adaptés à chaque territoire (pression de chasse ciblée, modes de chasse, gestion des zones refuges, analyse des sous-réalisations, adaptation gestion sylvicole et aménagements dédiés) et la nécessité du dialogue local.

Une troisième réunion, prévue en septembre 2025, a été reportée. En préparation de celle-ci, la FNC a formulé des propositions visant à améliorer l'opérationnalité des plans de chasse et la qualité de la concertation. Elle a également alerté sur plusieurs freins majeurs : difficultés d'approvisionnement en munitions dans le contexte de l'interdiction potentielle du plomb, faiblesse de la valorisation de la venaison, pression sociétale hostile à la chasse et à la sylviculture, existence de zones peu ou pas chassées générant des densités excessives, ainsi que contraintes financières et démographiques pesant sur les chasseurs.

### LA FNC A FORMULÉ DES PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER L'OPÉRATIONNALITÉ DES PLANS DE CHASSE

■ **Le baromètre forêt-ongulés** a fait l'objet de travaux préparatoires qui ont progressé en lien avec l'ensemble des partenaires forestiers, cynégétiques et institutionnels. Ils se sont concentrés sur le développement d'une application dédiée à la visualisation et à l'analyse des données relatives à l'équilibre forêt-ongulés sauvages. Pensée pour les décideurs, gestionnaires et tech-



iciens, cette application offrira des outils performants permettant d'examiner l'évolution des indicateurs clés nécessaires à une gestion adaptée. Elle proposera à la fois une lecture cartographique et un tableau de bord rassemblant l'ensemble des données utiles sur la forêt, les populations d'ongulés, la chasse et d'autres paramètres pertinents. L'outil intégrera également des fonctionnalités d'export afin de faciliter la préparation des commissions de travail, notamment pour l'élaboration des fourchettes préfectorales mini/maxi des plans de chasse à l'échelle des unités de gestion ou des massifs.

### Bancarisation des données

Dans le cadre du baromètre national et de la coordination de la mission de service public, la FNC a poursuivi la collecte et la consolidation des données historiques relatives au suivi des ongulés (indicateurs de changement écologique), aux unités de gestion cynégétiques et aux plans de chasse. La bancarisation de ces informations,

issues directement des suivis de terrain, vise à faciliter leur traitement et leur analyse, tout en permettant une meilleure valorisation à l'échelle nationale du travail réalisé dans les départements. Cette démarche contribue également au partage structuré des données avec l'OFB et à la diffusion d'analyses conjointes auprès du Comité technique national, renforçant ainsi la cohérence et la transparence des travaux engagés.

■ **L'ONF (Office national des forêts)** et la FNC, dans la poursuite de l'accord signé en 2024, ont organisé 2 réunions de pilotage national, fin 2024 et mi-2025, ainsi qu'une réunion régionale à Reims, le 22 mai 2025. L'ONF, la FRC et les FDC du Grand Est, ainsi que la FNC étaient présents à cette réunion du 22 mai. Celle-ci a permis d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre régionale de l'accord. Les échanges ont porté sur l'application du cahier des charges, la concertation, la cohérence des plans de chasse, l'agrèment et la fiabilité des outils d'évaluation.

Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur les adjudications 2025 et les déclinaisons locales de l'accord. Les retours d'expérience ont permis de clarifier plusieurs aspects techniques et d'identifier des améliorations pour renforcer la transparence et la cohérence des relations entre l'ONF et les fédérations.

### Le contrat d'objectifs (2026-2030)

En novembre 2025, la FNC, représentée par le président Pascal Sécula en charge du dossier forêt, a participé au séminaire des cadres dirigeants de l'ONF consacré à la préparation du contrat d'objectifs et de performance 2026-2030. Lors d'une table ronde réunissant élus, filière bois, acteurs environnementaux et services de l'État, il a réaffirmé la volonté de la FNC de poursuivre les travaux. Il a contesté plusieurs formulations du rapport du CGAAER/IGEDD (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux/inspection générale de l'environnement et du développement durable), jugées excessives, notamment sur le « choc de régulation », la PPA frontalière et le classement ESOD des cervidés. Ces réserves ont été transmises aux ministères.

Les échanges ont aussi porté sur l'évolution de la gestion forestière et la qualité des relations avec l'ONF. La FNC a confirmé son implication dans la définition des priorités du futur COP.

Le comité de suivi CNPF-FNC a intensifié, en 2025, ses discussions avec des réunions politiques et aussi techniques, marquant le début de travaux communs sur la thématique de l'équilibre sylvo-cynégétique et la recherche de solutions concrètes pour rétablir l'équilibre dans les zones posant des difficultés.



En 2025, la FNC et le CNPF ont poursuivi ensemble le travail de cadrage d'une méthode commune plus détaillée, destinée à prévenir et résoudre les situations de déséquilibre forêt-gibier, fondée sur un diagnostic de terrain partagé, l'analyse conjointe des causes de déséquilibre et la recherche de solutions immédiates et coordonnées à l'échelle d'unité de population animale.

Le principe de ne pas engager les chasseurs dans une responsabilité financière est essentiel à l'engagement de tous, tout comme la nécessité de

## BRÈVE

### Un projet national ICE

Les indicateurs de changement écologique (ICE) sont des outils éprouvés pour suivre le système environnement-cervidés. Leur déploiement, soutenu par l'écocontribution dans 55 départements, s'étend au sein des fédérations. La FNC en assure un suivi national rigoureux via un projet ECC FNC et via l'opération collective établie avec l'OFB permettant l'engagement simplifié des fédérations régionales et départementales. Une valorisation globale du travail sera présentée lors d'une journée de rencontre nationale co-organisée avec l'OFB le 4 juin 2026.



mettre en œuvre des actions concrètes à l'issue de la recherche de causes et de solutions, aussi bien du côté cynégétique que forestier, selon le diagnostic.

La FNC et Communes Forestières France (anciennement FNCOFOR) se sont rapprochées et rencontrées à plusieurs reprises en 2025 afin d'échanger sur les sujets communs qui touchent ces 2 acteurs ruraux et avec une volonté commune de travailler ensemble sur les sujets liés à la chasse et à la forêt. Ainsi, le 19 novembre 2025, lors du Salon des maires et des collectivités, les 2 structures ont franchi une étape importante en signant une lettre d'intentions visant à structurer un partenariat entre élus forestiers et chasseurs. Cette initiative reconnaît le rôle central des communes forestières (aménageurs du territoire, prescripteurs publics, responsables de la sécurité et gestionnaires de près de 3 millions d'hectares) ainsi que celui des chasseurs, acteurs essentiels de la vie rurale et de la régulation du grand gibier. Elle prévoit des rencontres régulières et le lancement de travaux concrets : élaboration d'un livret d'information destiné aux élus et aux chasseurs, renforcement de la communication sur les enjeux de sécurité, sanitaires et incendie, mise en place de plans d'action pour les forêts communales en déséquilibre forêt-gibier, ainsi que la promotion de la venaison. Cette démarche préfigure la signature d'une convention formalisant un partenariat durable au service des territoires ruraux et de la gestion forestière.

## BRÈVE

### Le Plan de restauration de la nature

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la restauration de la nature (juillet 2024), les travaux pour élaborer le premier Plan national de restauration (2026) ont commencé. La FNC a pris part au groupe de travail « Écosystèmes forestiers », consacré aux indicateurs, aux priorités de restauration et aux zones d'intervention.

Dans ce cadre européen à objectifs progressifs, la FNC a rappelé l'importance de s'appuyer sur les dispositifs existants, notamment les travaux du CTNESC (Centre technique national d'équilibre sylvo-cynégétique) et le baromètre forêt-ongulés, afin de garantir une approche cohérente.

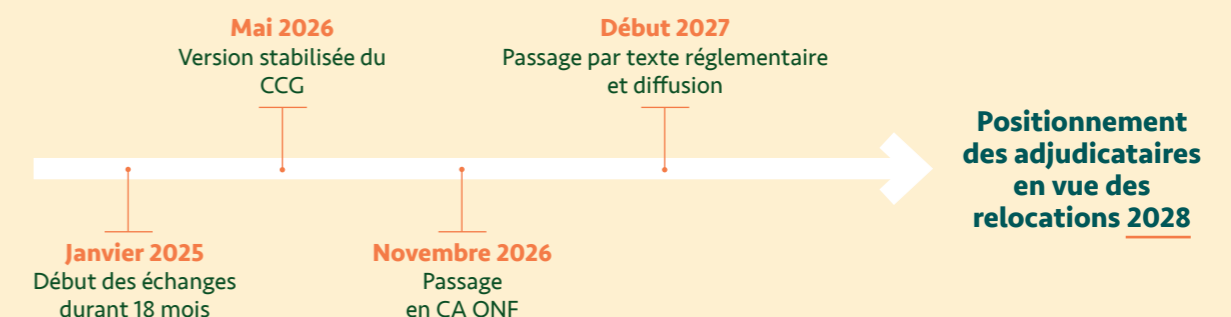
## Renouvellement du CCGCFD

Le CCGCFD (cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale) définit le cadre des relations entre l'ONF et les adjudicataires de chasse en forêts domaniales. Texte de référence, il précise les responsabilités et règles de la chasse afin de concilier équilibre des populations d'ongulés et objectifs forestiers et environnementaux.

En 2025, la FNC a poursuivi ses échanges avec l'ONF dans le cadre du suivi de l'accord national et de la

révision du CCGCFD. Un important travail technique a été engagé, reposant notamment sur la mise en place d'échanges réguliers avec l'ONF et en associant en amont des réunions bilatérales, les associations spécialisées (ANAFODOM, Société de vénerie, ANCGG, CNB, Bécassiers de France). 3 séquences de travail par semestre ont été organisées afin d'alimenter cette révision.

La FNC défend une révision fondée sur la simplification, la clarification et le respect des SDGC, portant notamment sur la durée des baux, les loyers, l'agrainage, les modalités de la chasse, les commissions consultatives et les dispositifs de gré à gré.





Fédération Nationale des Chasseurs

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20

**[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)**

Suivez-nous sur :

